Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires internationales

Rapport annuel 1988-1989

Québec

90-07267/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Affaires internationales

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-14182-6
ISSN 0711-947X

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires internationales pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Affaires internationales,

John Ciaccia

Québec, juin 1990

Monsieur John Ciaccia
Ministre des Affaires internationales
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires internationales pour l'exercice financier 1988-1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Renaud Caron

Québec, mai 1990

PRÉSENCE DU QUÉBEC DANS LE MONDE

Nota: Les bureaux du Québec au Canada relèvent du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Table des matières

Introduction 11

Chapitre I
Mandat et structure administrative 13

1.1 Mandat du ministère 13
1.2 Structure administrative 13
1.3 Mandat des unités administratives 14
1.3.1 Bureau du sous-ministre 14
1.3.1.1 Secrétariat 14
1.3.1.2 Direction de la coordination et de l'évaluation 14
1.3.1.3 Direction de la vérification interne 14
1.3.1.4 Direction de la comptabilité 14
1.3.1.5 Service juridique 14
1.3.2 Unités administratives sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à la Politique et à l'Administration 15
1.3.2.1 Direction générale de l'administration 15
1.3.2.2 Direction générale de la politique commerciale 15
1.3.2.3 Direction générale des politiques et priorités 16
1.3.3 Unités administratives sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales 16
1.3.3.1 Bureau de liaison de l'Est du Québec 16
1.3.3.2 Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers 16
1.3.3.3 Directions géographiques 16
1.3.4 Unités administratives sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux Affaires françaises et multilatérales 17
1.3.4.1 Direction générale France 17
1.3.4.2 Direction générale des institutions francophones et multilatérales 18
1.3.4.3 Protocole 18
1.3.4.4 Bureau des ententes internationales 19
1.3.4.5 Direction des communications 19

Chapitre II
Administration 21

2.1 Ressources humaines 21
2.1.1 Effectifs 21
2.1.2 Activités 21
2.2 Ressources financières 22
2.3 Gestion des biens et services 22
2.4 Gestion de l'information 22

Chapitre III
Politique et évaluation 23

3.1 Politique commerciale 23
3.1.1 Relations commerciales avec l'Amérique du Nord 23
3.1.2 Relations commerciales intercontinentales 23
3.2 Politiques et priorités 24
3.2.1 Études et analyses 24
3.2.2 Affaires économiques 25
3.2.3 Affaires culturelles, politiques et sociales 25
3.3 Coordination et évaluation 26
3.3.1 Coordination fédérale-provinciale 26
3.3.2 Comité de coordination des Affaires internationales (CCAI) 26
3.3.3 Mandats d'évaluation 26

Chapitre IV
Activités de soutien et de service 27

4.1 Activités de formation et de gestion de programmes financiers 27
4.1.1 Formation à l'exportation 27
4.1.2 Programmes financiers d'aide aux entreprises 27
4.2 Événements internationaux et organismes québécois de coopération 27
4.3 Communications 28
4.3.1 Périodiques 28
4.3.2 Publications 28
4.3.3 Publicité 28
4.3.4 Relations publiques et services de presse 29
4.3.5 Expositions 29
4.3.6 Dépêches 29
4.3.7 Documentation 29
4.3.8 Audiovisuel 29
4.3.9 Production graphique 30
4.3.10 Service à la clientèle 30

Chapitre V
Affaires bilatérales et multilatérales 31

5.1 États-Unis **31**
5.1.1 Affaires économiques **31**
5.1.1.1 Accord de libre-échange **31**
5.1.1.2 Accueil des entreprises **31**
5.1.1.3 Expositions et missions **32**
5.1.1.4 Programmes *APEX* et *Acheteurs* **32**
5.1.1.5 Investissements et technologie **32**
5.1.1.6 Réseau de représentations aux États-Unis **32**
5.1.2 Affaires culturelles, politiques et sociales **33**
5.1.2.1 Missions ministérielles et relations institutionnelles **33**
5.1.2.1.1 Missions ministérielles **33**
5.1.2.1.2 Relations institutionnelles **34**
5.1.2.2 Énergie **34**
5.1.2.3 Environnement **35**
5.1.2.4 Transport **35**
5.1.2.5 Tourisme **35**
5.1.2.6 Culture **38**
5.1.2.7 Affaires publiques **38**
5.1.2.7.1 Développement des études québécoises **38**
5.1.2.7.2 Développement des études américaines **39**
5.1.2.7.3 Promotion des échanges universitaires **39**
5.1.2.7.4 Promotion du français langue seconde **39**
5.1.2.7.5 Soutien aux communautés franco-américaines **40**
5.2 Europe **40**
5.2.1 Europe de l'Ouest **41**
5.2.1.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales **41**
5.2.1.2 Relations avec la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe **41**
5.2.1.3 Affaires économiques **41**
5.2.1.4 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles **42**
5.2.2 Europe du Centre, Europe de l'Est et URSS **42**
5.2.2.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales **42**
5.2.2.2 Affaires économiques **43**
5.2.2.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles **43**
5.3 Asie et Océanie **43**
5.3.1 Affaires ministérielles et relations intergouvernementales **43**
5.3.2 Affaires économiques **44**
5.3.2.1 Expansion des marchés **44**
5.3.2.2 Prospection d'investissements **45**
5.3.2.3 Échanges technologiques **45**
5.3.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles **45**
5.4 Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles **46**
5.4.1 Afrique et Moyen-Orient **46**
5.4.1.1 Relations intergouvernementales **46**
5.4.1.2 Affaires économiques **46**
5.4.1.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles **46**
5.4.2 Amérique latine et Antilles **47**
5.4.2.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales **47**
5.4.2.2 Affaires économiques **47**
5.4.2.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles **48**
5.5 France **48**
5.5.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales **48**
5.5.2 Affaires économiques **49**
5.5.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles **50**
5.6 Institutions francophones **52**
5.6.1 Sommets francophones **52**
5.6.2 Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) **54**
5.6.3 Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) **55**
5.6.4 Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN) **55**
5.6.5 Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) **56**
5.6.6 Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) **56**
5.6.7 Associations diverses **56**
5.7 Organisations internationales **56**
5.7.1 Banque mondiale et Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) **57**
5.7.2 Organisation des Nations Unies (ONU) **57**
5.7.3 Organisation internationale du travail (OIT) **57**
5.7.4 Organisation mondiale de la santé (OMS) **57**

5.7.5 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) **58**

5.7.6 Activités diverses **58**

5.8 Bureau des ententes internationales **58**

5.9 Activités diplomatiques et consulaires au Québec **59**

Annexe I
Effectifs du Ministère au 31 mars 1989 **61**

Annexe II
Crédits et dépenses de l'exercice financier 1988-1989 **63**

Annexe III
Liste des ententes internationales de l'exercice financier 1988-1989 **65**

Annexe IV
Principales manifestations et visites organisées par le Protocole, du 1er avril 1988 au 31 mars 1989 **67**

Introduction

Le 10 novembre 1988, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 42 créant le ministère des Affaires internationales. Cette loi, entrée en vigueur le 23 décembre suivant, unifie l'action extérieure du Québec sous une seule autorité et confie au Ministère le mandat de planifier, d'organiser et de diriger toute l'action du Gouvernement à l'étranger.

Le 1er octobre, le Conseil du trésor approuve le plan d'organisation administrative du Ministère qui intègre les ressources humaines du ministère des Relations internationales et celles du ministère du Commerce extérieur, dont le volet technologique est transféré au ministère de l'Industrie et du Commerce. Cette nouvelle structure privilégie l'élaboration d'une politique conjointe avec nos différents partenaires québécois et la mise sur pied d'activités à l'étranger, sur une base géographique, en concertation étroite avec le réseau de représentations du Québec à l'extérieur. Elle permet aussi une rationalisation des ressources humaines et financières.

Le Ministère s'est d'abord occupé de mettre au point un processus de programmation comprenant la définition des orientations et des priorités sectorielles et géographiques. L'intégration des activités des autres ministères et organismes gouvernementaux à celui des Affaires internationales a débuté notamment par le rattachement des postes dans le réseau et par la préparation de la première réunion du Comité de coordination des affaires internationales.

Le réseau de représentations du Québec à l'étranger a de plus fait l'objet de rapports d'évaluation, qui ont été rendus publics. Plusieurs recommandations ont été adoptées, notamment celles concernant notre présence à Düsseldorf. D'autres sont en cours d'évaluation.

Le Ministère a également accordé une attention particulière à la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et à la promotion des intérêts du Québec dans le cadre des négociations commerciales internationales — notamment l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) — et nationales, en particulier celles concernant la réduction des barrières interprovinciales.

Les cours de formation destinés à la clientèle exportatrice ont été révisés afin qu'ils soient adaptés aux nouvelles réalités économiques. L'opération *Export-Action* a quant à elle permis de sensibiliser les entreprises aux débouchés possibles dans les diverses régions du monde. Plusieurs firmes ont profité du programme *APEX* destiné à favoriser la pénétration des nouveaux marchés internationaux.

De plus, les visites ministérielles à l'étranger, plus particulièrement la tournée européenne du premier ministre et les missions du ministre des Affaires internationales en Europe, en Asie et en Amérique latine, ont grandement contribué au développement des relations du Québec avec l'étranger. Par ailleurs, le raffermissement des liens étroits et privilégiés du Québec avec la France, la signature d'ententes multisectorielles avec certains gouvernements (Russie, Bavière), la recherche de nouveaux projets d'investissement, les transferts technologiques, la promotion d'accords et d'échanges économiques et culturels annoncent des retombées prometteuses au Québec.

Plusieurs démarches ont en outre été entreprises auprès d'organisations internationales afin de promouvoir les particularités inhérentes au Québec et de favoriser l'établissement de sièges sociaux ou de bureaux régionaux au Québec. Le Ministère a joué un rôle actif au sein des organismes francophones, en particulier auprès du Comité du suivi et des cinq grands réseaux issus du Sommet francophone de Québec, de même que dans la préparation du Sommet de Dakar et des premiers Jeux de la francophonie ainsi que dans les activités de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Chapitre I
Mandat et structure administrative

1.1 Mandat du ministère

En vertu de sa loi constitutive, le ministère des Affaires internationales a le mandat de planifier, d'organiser et de diriger l'action du Gouvernement à l'étranger et d'élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière d'affaires internationales devant favoriser le rayonnement et le développement du Québec, notamment dans les domaines économique, politique, social et culturel.

Le Ministère est d'office le conseiller du Gouvernement concernant toute question ayant trait aux affaires internationales. Il est aussi le dépositaire des textes originaux des ententes internationales. Il veille à la négociation et à la mise en oeuvre de ces ententes internationales et administre les programmes qui découlent de ces ententes. Le ministre a en outre pour tâche de signer les ententes approuvées par le gouvernement du Québec.

Le Ministère veille également au respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des affaires internationales. Enfin, il assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

1.2 Structure administrative

Afin d'assumer son mandat, le ministère des Affaires internationales s'est doté de nouvelles structures, qui répondent aux exigences de sa tâche.

La politique internationale du Québec se définit d'abord à partir de sa réalité interne et de la détermination de ses intérêts sur le plan international. Par conséquent, le Ministère dispose d'une Direction générale des politiques et priorités, qui a la responsabilité de concevoir, avec les différents ministères et organismes gouvernementaux, les différents milieux québécois ainsi que les multiples directions générales, une politique des affaires internationales, qui intègre les diverses composantes et qui suggère les priorités.

Par ailleurs, la politique internationale est mise en oeuvre avec des partenaires étrangers par le biais des directions d'affaires bilatérales qui sont par conséquent structurées suivant un découpage géographique. Chaque direction est associée à l'énoncé des politiques et a pour mandat de concrétiser les orientations dans une stratégie à l'égard de la région dont elle a la responsabilité. Les programmes et les activités de chaque direction comprennent les dimensions économique, politique, sociale, scientifique et culturelle.

Le réseau de représentations à l'étranger constitue quant à lui l'une des composantes essentielles du Ministère. Il est appelé, en plus de son rôle traditionnel dans la mise en oeuvre de la politique internationale du Gouvernement, à participer à la mise au point de cette politique en raison notamment des connaissances qu'il a des réalités de chaque pays étranger avec lequel traite le Québec.

Les unités administratives sont formées de quatre ensembles :

1. Le premier est sous la direction du sous-ministre, responsable de certains services de soutien, dont le Secrétariat, la Direction de la coordination et de l'évaluation, la Direction de la vérification interne, la Direction de la comptabilité et le Service juridique. Délégués généraux et délégués en poste à l'étranger relèvent également de son autorité. Toutefois, les relations fonctionnelles avec les délégations sont la responsabilité des directions géographiques correspondantes.
2. Le deuxième est sous la direction du sous-ministre adjoint à la Politique et à l'Administration, qui a la responsabilité de la Direction générale de l'administration, de la Direction générale de la politique commerciale et de la Direction générale des politiques et priorités.
3. Le troisième est dirigé par le sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales, qui est responsable de quatre directions générales géographiques, soit celles des États-Unis; de l'Europe (sans compter la France); de l'Asie et de l'Océanie; de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique Latine et des Antilles. À ces directions générales s'ajoutent la Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers et le Bureau de liaison de l'Est du Québec.
4. Le dernier ensemble relève de l'autorité du sous-ministre adjoint aux Affaires françaises et multilatérales, qui a la responsabilité de la Direction générale de la France, de la Direction générale des institutions francophones et multilatérales, de la Direction du Protocole, du Bureau des ententes internationales et de la Direction des communications.

1.3 Mandat des unités administratives

1.3.1 Bureau du sous-ministre

1.3.1.1 Secrétariat

Le Secrétariat coordonne la préparation et le suivi administratif des dossiers soumis par les différentes unités administratives et il assure la liaison entre les différentes unités et le cabinet du ministre. Plus précisément, il fournit l'appui administratif nécessaire à l'exécution des activités courantes du Bureau du sous-ministre, soit la préparation des documents, le suivi des demandes, l'analyse des dossiers et la supervision de la correspondance. Il est également responsable de l'administration des autorisations de voyages soumises à l'approbation du sous-ministre des Affaires internationales pour l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux.

Depuis la création du Ministère, le Secrétariat a travaillé principalement à la conception et à la mise en place d'instruments de gestion facilitant l'enregistrement, le repérage, la présentation et l'analyse des dossiers.

1.3.1.2 Direction de la coordination et de l'évaluation

La Direction prépare en collaboration avec les autres directions le cadre général des relations avec le gouvernement fédéral dans le secteur des affaires internationales et veille à la cohérence de leurs interventions. Elle évalue les relations entretenues avec le gouvernement fédéral, propose divers moyens de les améliorer et maintient de bons rapports avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Enfin, elle prépare, en concertation avec les directions, un cadre général d'évaluation des programmes et des activités, conseille les différentes directions dans ce domaine et, le cas échéant, évalue elle-même certains programmes et activités, à la demande du sous-ministre.

1.3.1.3 Direction de la vérification interne

La Vérification interne exerce une fonction indépendante d'appréciation de la gestion des activités du Ministère et l'informe de la qualité des contrôles internes de même qu'elle conseille en ce qui a trait à la mise en place des contrôles nécessaires au respect des lois, des règlements et des directives, ainsi qu'à la gestion des ressources de façon économique et efficace.

Au cours du présent exercice, la Direction a effectué des vérifications à la Délégation du Québec à Boston et à la Délégation générale du Québec à Londres. Elle a également vérifié la gestion des immeubles à l'étranger, les programmes de subvention *APEX* et plusieurs fonds locaux du Ministère.

Elle a en outre établi un nouveau plan directeur de vérification interne qui guidera ses activités pour les trois prochaines années. Un comité de vérification a été créé dans le but d'orienter les travaux de vérification et d'en analyser les résultats.

1.3.1.4 Direction de la comptabilité

La Direction de la comptabilité représente le contrôleur des finances auprès du Ministère. Conformément à la Loi sur l'administration financière, elle a pour mandat d'enregistrer les engagements financiers relevant des crédits et de voir à ce que les engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas les crédits et qu'ils y soient conformes.

Les procédés de vérification, mis en oeuvre par la Direction, viennent appuyer le Ministère dans le processus du contrôle de gestion afin que soient assurées la régularité des demandes d'engagement et de paiement ainsi que leur conformité aux lois, aux règlements et aux directives.

Dans le but d'assurer le respect des conventions comptables et la fiabilité des données, elle tient les registres comptables et produit les données nécessaires à la gestion budgétaire et financière, à la production des états financiers mensuels et annuels et à la publication des comptes publics.

1.3.1.5 Service juridique

Le Service juridique veille à la légalité des gestes posés par le ministre, le sous-ministre et leurs agents. Les conseillers travaillant à ce service sont appelés à appliquer les normes de droit national et international. Ils s'assurent de la cohérence des actes juridiques du Gouvernement en matière internationale, particulièrement en ce qui concerne la conclusion des ententes internationales.

Le Service juridique a participé, au cours de l'année 1988, à la préparation et à la mise en oeuvre de la Loi sur le ministère des Affaires internationales [1988, c. 41], entrée en vigueur le 21 décembre 1988.

Il a en outre participé, en collaboration avec le Bureau des ententes internationales, à la négociation et à la conclusion d'ententes dans les domaines de la sécurité sociale, de la coopération industrielle, de l'environnement, de la fiscalité, de l'échange de renseignements en matière de taxes, d'immatriculation automobile, de droits de scolarité et de coopération culturelle.

Il a supervisé l'analyse de l'impact de l'accord de libre-échange canado-américain sur la législation québécoise par les services juridiques des divers ministères québécois, participé à la mise en oeuvre de cet accord et émis des opinions juridiques au sujet de certains aspects de ce dossier.

Le Service juridique a poursuivi son rôle de conseiller juridique auprès du Comité de négociation des ententes de sécurité sociale et, à ce titre, a participé à la mise au point de la loi modifiant la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux [1988, c. 71]. Il a également veillé à l'application réglementaire des ententes de sécurité sociale signées au cours de l'année 1987.

En collaboration avec les ministères de la Justice et du Travail ainsi qu'avec certains organismes québécois, il a effectué l'analyse de conventions internationales multilatérales. Il a également collaboré à l'élaboration de la politique d'accueil des organisations internationales non gouvernementales au Québec. Enfin, il a rédigé une chronique intitulée *La pratique internationale du Québec en 1987*., parue dans la *Revue québécoise de droit international*, volume 4, 1987.

1.3.2 Unités administratives sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à la Politique et à l'Administration

1.3.2.1 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration assure le développement, l'organisation, la mise en oeuvre et le contrôle des services de soutien administratif ou technique, d'expertise et de conseil requis par les gestionnaires du Ministère et les organismes centraux de gestion afin d'administrer avec efficacité les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

La **Direction de la gestion des biens et services** coordonne l'ensemble des activités dans les secteurs de la gestion immobilière, de l'approvisionnement et des communications, du courrier et de la messagerie. Elle est également responsable du Service des voyages et du soutien à l'organisation de foires et d'expositions.

La **Direction des ressources financières** assure l'organisation, la mise en oeuvre, le contrôle et le développement des services de soutien administratif ou technique, d'expertise et de conseil requis pour gérer les ressources financières du Ministère. Ce mandat se reflète dans les activités de programmation, les opérations budgétaires et financières, la gestion des revenus ainsi que dans les activités de développement et de conseil.

La **Direction des ressources humaines** conseille et assiste le Ministère dans la gestion des ressources humaines de même que les employés dans la planification et le développement de leur carrière. Elle élabore et propose des orientations au Ministère, met en oeuvre des programmes adaptés aux objectifs particuliers du Ministère, notamment en matière de développement et de mobilité. Elle coordonne un ensemble d'interventions en matière d'organisation, de dotation, de formation et de perfectionnement, de relations de travail, de rémunération et d'information de gestion à l'égard des ressources humaines, tant au Québec qu'à l'extérieur.

La **Direction de la gestion de l'information** a pour mandat de doter le Ministère d'une gestion rationnelle et efficace de l'information et des technologies de l'information. Pour ce faire, elle conseille les autorités et les usagers sur toutes les questions relatives à la gestion des ressources informationnelles. Elle coordonne le développement des technologies de l'information conformément aux besoins des usagers. Enfin, elle développe des politiques et des mécanismes internes de gestion visant à assurer l'utilisation optimale des ressources et des technologies.

1.3.2.2 Direction générale de la politique commerciale

La Direction générale de la politique commerciale a le mandat de concevoir et de proposer une politique commerciale permettant de maintenir et d'améliorer l'accès aux marchés extérieurs, tout en protégeant l'accès au marché québécois et en demeurant dans les limites de la constitution canadienne et des obligations internationales du Canada et du Québec. Elle conçoit les mesures appropriées à ses objectifs, les propose aux différents partenaires et en évalue la pertinence et les résultats.

La **Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord** a le mandat d'examiner le contexte législatif des États-Unis, de traiter les différends commerciaux qui surviennent entre le Canada et les États-Unis et qui ont une incidence sur l'économie québécoise, ainsi que d'exécuter le mandat confié au Ministère en ce qui concerne le suivi et le développement de l'accord de libre-échange canado-américain. Elle participe aussi aux négociations visant à réduire ou à éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Elle est également engagée directement dans plusieurs dossiers de négociations commerciales multilatérales.

La **Direction des relations commerciales intercontinentales** assume les responsabilités de la Direction générale de la politique commerciale concernant les organisations multilatérales et les relations bilatérales et multilatérales avec les pays autres que les États-Unis. Elle se préoccupe d'abord de l'accès des entreprises québécoises aux marchés de la Communauté européenne, du Japon et des autres marchés du Pacifique, mais aussi de l'accès des entreprises de ces pays au marché du Québec. Ses dossiers concernent des secteurs industriels importants du Québec et des

aspects précis des pratiques commerciales. Enfin, elle assume le mandat du Ministère dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (Uruguay Round du GATT).

1.3.2.3 Direction générale des politiques et priorités

La Direction générale des politiques et priorités prépare et propose une politique cohérente et des stratégies d'affaires internationales devant favoriser le rayonnement et le développement du Québec, notamment sur les plans économique, politique, social et culturel. Elle propose au Ministère une définition des priorités en ce qui a trait aux différents secteurs d'activités ainsi qu'aux différentes régions du monde.

À partir du texte de la loi et des orientations énoncées par le ministre devant l'Assemblée nationale ainsi que des acquis du passé, la Direction générale intègre l'ensemble des préoccupations de chacune des parties dans la mise au point de la programmation et met en place les mécanismes qui permettront de formuler des éléments de politique dans les sept domaines suivants, soit l'économie, la science et la technologie, la culture et les communications, les ressources humaines, les questions sociales et environnementales, le rayonnement du Québec à l'extérieur et les relations intergouvernementales et institutionnelles.

La Direction générale se subdivise en trois directions. La **Direction des études et des analyses** recueille et analyse les données concernant les activités du gouvernement à l'étranger de même que les statistiques recueillies sur les échanges internationaux et les marchés extérieurs. La **Direction des affaires économiques** et la **Direction des affaires culturelles, politiques et sociales** préparent des propositions de politique dans leurs domaines respectifs.

1.3.3 Unités administratives sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux Affaires bilatérales

1.3.3.1 Bureau de liaison de l'Est du Québec

Le Bureau de liaison de l'Est du Québec facilite l'accès, pour la clientèle de l'Est du Québec, aux services et aux programmes des directions géographiques localisées dans la région de Montréal, c'est-à-dire les directions générales Asie et Océanie, Europe, États-Unis/affaires économiques.

1.3.3.2 Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers

La Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers assure la gestion administrative et financière des programmes d'aide *APEX* et *Acheteurs étrangers*. Elle conçoit, organise et coordonne des activités de formation en ce qui a trait au commerce extérieur à l'intention des entreprises québécoises exportatrices ou potentiellement exportatrices.

1.3.3.3 Directions géographiques

La **Direction générale Europe** regroupe la Direction Europe de l'Ouest et la Direction Europe du Centre, de l'Est et URSS. La **Direction générale Asie et Océanie** comprend la Direction Asie de l'Est et Océanie de même que la Direction Asie du Sud et du Sud-Est. Pour sa part, la **Direction générale Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles** regroupe la Direction Afrique et Moyen-Orient ainsi que la Direction Amérique latine et Antilles.

Enfin, la **Direction générale États-Unis** comprend la Direction des affaires culturelles, politiques et sociales et la Direction des affaires économiques. Les principaux mandats de ces directions se définissent ainsi :

— élaborer et proposer une stratégie de relations internationales; établir un programme d'activités qui contribue au rayonnement du Québec et à son développement économique, politique, social et culturel;

— gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés, en évaluer les résultats et la pertinence;

— assurer les relations que le Gouvernement juge opportun d'entretenir avec les gouvernements étrangers, notamment avec leurs représentants au Québec et au Canada, et veiller à l'administration des ententes et des programmes qui peuvent en résulter;

— déterminer, en collaboration avec les délégations et les bureaux du Québec à l'étranger, la stratégie concernant les territoires qu'ils couvrent; associer les délégations et les bureaux du Québec à la réalisation des activités ainsi qu'à l'analyse des réalités et des perspectives de ces territoires; évaluer l'impact et les résultats de ces activités;

— déterminer les pays à privilégier comme marchés d'exportations, d'échanges technologiques ou de sources d'investissement;

— promouvoir à l'étranger les échanges de nature scientifique, culturelle et sociale et administrer les programmes et les activités qui s'y rapportent;

— préparer et réaliser un programme annuel de missions, de foires et d'expositions commerciales dans le but d'accroître les exportations du Québec;

— développer la collaboration avec les ministères sectoriels du Québec en ce qui concerne leurs activités internationales et leur fournir une aide appropriée;

— entretenir avec le gouvernement canadien de bonnes relations, utiles au développement des activités québécoises à l'étranger;

— organiser des visites ministérielles dans divers pays afin de consolider et de développer les relations gouvernementales avec l'extérieur;

— préparer des programmes de visite d'acheteurs étrangers et assurer l'accueil de ces acheteurs en coopération avec les ministères concernés;

— évaluer les demandes de subventions des entreprises et les accorder en fonction des marchés à exploiter;

— découvrir de nouvelles occasions d'affaires, de nouveaux débouchés, et les proposer à des entreprises québécoises;

— explorer des marchés avec des intermédiaires sectoriels tels les sociétés de commerce, les associations ou les consortiums en voie de formation.

Les **délégations et les bureaux du Québec à l'étranger** représentent les intérêts du Québec et supervisent l'ensemble de ses activités sur la scène internationale. En coopération avec les directions générales géographiques, ils participent à la conception de la politique et des stratégies, à la définition des objectifs et des priorités de même qu'à la conception, à la coordination et à l'évaluation des programmes d'activités du Ministère.

Comme tous les représentants ministériels québécois affectés à l'étranger relèvent du ministère des Affaires internationales, il s'associe étroitement à l'exécution des mandats de deux ministères qui oeuvrent à l'étranger, soit le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et le ministère du Tourisme.

Les délégations générales réalisent tous les mandats du Ministère, tandis que les délégations et les bureaux se limitent à l'un ou l'autre des mandats énoncés. En Europe par exemple, les Délégations du Québec au Royaume-Uni, en France et en Belgique réalisent tous les mandats du Ministère, tandis que la Délégation du Québec en Allemagne de l'Ouest met l'accent sur l'économie, la technologie et le tourisme. Pour ce qui est de la Délégation du Québec en Italie, le Bureau de Milan met l'accent sur les affaires économiques et celui de Rome sur les relations internationales et l'immigration. Le Bureau du Québec en Suède a un mandat économique axé sur les échanges technologiques et la prospection des investissements. Quant au Bureau du Québec au Portugal, il s'occupe exclusivement d'immigration.

En Asie et en Océanie, la Délégation du Québec au Japon couvre la plupart des mandats du Ministère en mettant l'accent toutefois sur le domaine économique. La Délégation du Québec à Hong Kong se concentre sur l'immigration, le Bureau du Québec à Singapour sur l'économie et le Bureau du Québec à Bangkok sur l'immigration.

En Afrique et au Moyen-Orient, dans le cadre d'une entente avec le gouvernement canadien, le Québec a un représentant à titre de conseiller en éducation à l'Ambassade du Canada à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

En Amérique latine et aux Antilles, la Délégation générale du Québec à Mexico s'occupe des grands mandats du Ministère. Les Bureaux du Québec au Venezuela et en Colombie traitent principalement les dossiers économiques, tandis que le Bureau du Québec à Port-au-Prince est responsable de l'immigration. En Argentine, le Québec possède un bureau commercial et une représentation à l'Ambassade du Canada responsable de l'immigration.

Aux États-Unis, la Délégation générale du Québec à New York s'occupe de la promotion du Québec dans les secteurs économique, social et culturel. La Délégation du Québec en Nouvelle-Angleterre met l'accent sur le développement des relations économiques, mais s'occupe aussi activement des relations intergouvernementales et des mécanismes institutionnels de coopération. La Délégation du Québec à Chicago, la Délégation du Québec à Los Angeles et le Bureau du Québec à Atlanta ont des mandats axés sur l'économie. Quant au Bureau du Québec à Lafayette, il a pour principale fonction d'appuyer la communauté francophone de la Louisiane. Enfin, le Bureau du tourisme à Washington relève de la Délégation générale du Québec à New York et s'occupe principalement de la promotion du tourisme de congrès.

1.3.4 Unités administratives sous la responsabilité du sous-ministre adjoint aux Affaires françaises et multilatérales

1.3.4.1 Direction générale France

La Direction générale France met au point et propose une stratégie en ce qui concerne les relations avec la France. Elle établit le programme des activités qui découlent de la stratégie et qui visent à contribuer au rayonnement du Québec en France ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social. Elle gère l'exécution de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évalue les résultats et la pertinence.

La **Direction des affaires culturelles, politiques et sociales** a pour mandat principal de concevoir, de réaliser et d'évaluer, avec la participation des ministères sectoriels et de la Délégation générale du Québec en France, les programmes de coopération franco-québécoise dans les domaines technologique, scientifique, social et culturel. Ces programmes, fondés sur les orientations arrêtées par les premiers ministres québécois et français lors de leur rencontre annuelle, sont définis lors des sessions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

La **Direction des affaires économiques** voit pour sa part au développement des relations économiques franco-québécoises. Elle voit plus particulièrement à créer les conditions favorables à l'accroissement des exportations québécoises à destination de la France, en particulier dans les secteurs caractérisés par une forte valeur ajoutée. Dans le domaine de la technologie, elle tend à favoriser les échanges sur la scène internationale. Enfin, elle met sur pied des projets d'accords industriels entre entreprises françaises et québécoises dans le but d'accroître la compétitivité des entreprises du Québec, tout en favorisant leur pénétration du marché européen, en particulier dans le contexte du Marché unique de 1992.

La **Délégation générale du Québec en France** agit comme représentante officielle du gouvernement du Québec auprès des autorités françaises. Elle s'intéresse à toutes les activités pouvant servir au développement économique, social et culturel du Québec, de même qu'à la diffusion d'une image conforme aux réalités québécoises. De plus, elle a la responsabilité d'assurer la liaison entre le Québec et les organisations internationales présentes à Paris et en particulier avec les organismes oeuvrant au sein de la francophonie.

En collaboration avec la Direction générale France, elle participe à la mise au point d'une politique et de stratégies, à la définition des objectifs et des priorités de même qu'à la conception, à la coordination et à l'évaluation des programmes de coopération avec la France. Elle fournit en outre au Ministère des informations sur les différents milieux français et offre enfin services et aide aux ressortissants québécois et étrangers.

1.3.4.2 Direction générale des institutions francophones et multilatérales

La **Direction de la francophonie** a pour mandat de concevoir, de mettre en oeuvre et d'évaluer la politique du Québec se rapportant aux institutions francophones internationales et plus particulièrement de coordonner l'action du Gouvernement dans la préparation et le suivi des Sommets francophones. Elle exerce des fonctions d'analyse, de recherche, d'information et de représentation. Elle exécute divers programmes de coopération au Québec et à l'étranger et assure la promotion des intérêts du Québec auprès des institutions francophones et de la population québécoise.

La Direction de la francophonie, de par son mandat, s'intéresse plus particulièrement à différentes institutions dont la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Sommet francophone), l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et le Comité international des Jeux de la francophonie (CIJF).

La **Direction des organisations internationales** met au point, administre et évalue les relations du Québec avec l'ensemble des organisations internationales, gouvernementales (OIG) et non gouvernementales (OING), à vocation universelle. Ses objectifs principaux sont d'accroître l'offre de biens et de services québécois auprès des organisations internationales, de favoriser le détachement de Québécois auprès de ces organisations, de faciliter leur implantation au Québec et de contribuer à la participation des instances gouvernementales québécoises à leurs activités.

La **Direction des événements internationaux et des organismes québécois de coopération** recommande, coordonne et gère la participation du Gouvernement aux événements internationaux se déroulant au Québec et à l'extérieur dans la mesure où ils sont susceptibles d'entraîner des retombées positives sur le développement économique, politique et socioculturel du Québec. De plus, elle a le mandat d'assurer les relations du Ministère avec les organismes québécois de coopération internationale, principalement l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI).

1.3.4.3 Protocole

Le Protocole planifie et organise les visites officielles au Québec des chefs d'État et de gouvernement, des membres des corps diplomatique et consulaire ainsi que des représentants d'organisations internationales. Il participe en outre à l'organisation des missions effectuées par le premier ministre et le ministre des Affaires internationales. Le Protocole est également responsable de l'application, sur le territoire québécois, des conventions de Vienne portant sur les relations diplomatiques et consulaires.

1.3.4.4 Bureau des ententes internationales

Le Bureau des ententes internationales est responsable, en concertation avec les directions, délégations et ministères concernés, de l'évaluation de la pertinence des projets d'entente internationale, de la direction et de la coordination de leurs négociations, de leur application et de leur évaluation.

Il détermine les secteurs d'activités et les régions présentant un intérêt en ce qui a trait à la signature d'ententes et identifie les partenaires québécois et étrangers présentant un intérêt pour le Québec. Il fait approuver et signer les ententes par les autorités compétentes. Il est responsable de l'enregistrement de ces ententes et de leur conservation.

1.3.4.5 Direction des communications

La Direction des communications a pour mandat de planifier et de coordonner, en concertation avec les unités administratives du Ministère et les délégations concernées, les activités de communication du gouvernement à l'étranger. Pour ce faire, elle produit et fournit les instruments d'information et de communication appropriés.

Elle diffuse au Québec et à l'étranger les programmes et les activités du Ministère. Elle contribue également à faire connaître à l'étranger les réalités, les produits et les services du Québec.

Chapitre II
Administration

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectifs

Au 1er avril 1988, les effectifs autorisés du ministère des Relations internationales étaient de 374 postes et ceux du ministère du Commerce extérieur de 291 pour un total de 665 postes. Lors de la création du ministère des Affaires internationales, le 23 décembre 1988, une rationalisation des effectifs a permis d'en réduire le nombre à 597, et, au 1er avril 1989, à 579, à la suite de compressions et de transferts de postes.

Les effectifs réguliers se répartissent ainsi : 393 postes à Québec, 131 postes à Montréal et 55 postes dans le réseau à l'étranger. Ces postes sont divisés en 94 postes de cadres supérieurs, 248 postes de professionnels et 237 postes de techniciens et d'employés de bureau.

À cela s'ajoutent 28 postes de conseillers en immigration, 2 postes de conseillers culturels et 5 postes de conseillers en tourisme dans les représentations du Québec à l'étranger. Ces postes seront intégrés en 1989 aux effectifs du ministère des Affaires internationales.

De plus, le Ministère emploie 45 attachés professionnels et 200 employés de soutien recrutés localement dans les représentations à l'étranger. Enfin, il emploie quelque 50 employés occasionnels et une quarantaine d'étudiants, pour un total d'environ 40 personnes/année.

Les effectifs totaux se chiffrent donc à 899 employés (voir annexe I, tableaux 1 et 2).

2.1.2 Activités

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, la Direction des ressources humaines a mis en place un nouveau plan d'organisation administrative supérieure à l'aide, dans une première étape, de l'implantation d'une structure centrale.

Le 30 septembre 1988, plus de 500 employés étaient affectés au nouveau Ministère. Ayant exprimé sa préférence quant à l'affectation, une grande majorité d'employés a vu son choix respecté. Cette opération d'intégration n'a donné qu'à un nombre restreint d'employés le statut de surplus ministériel. Afin de résorber le surplus, le Ministère a mis en place des programmes de départ volontaire et des mesures de relocalisation dans d'autres ministères par le biais de mutations ou de transferts.

En matière d'attribution des tâches, après le 30 septembre 1988, 32 employés ont été mutés à d'autres ministères et organismes, 19 sont venus d'autres ministères combler des emplois vacants, deux ont été recrutés à l'extérieur de la fonction publique et huit employés du Ministère ont obtenu une promotion.

En ce qui a trait à la détermination des emplois professionnels de complexité supérieure, le Ministère et le Secrétariat du Conseil du trésor ont convenu du règlement des dossiers soumis par les deux anciens ministères. De plus, un comité ministériel a été créé pour mener une étude sur les emplois de ce type dans le nouveau ministère.

La création du Ministère plaçant les conseillers à l'étranger sous une seule autorité a fait surgir le problème de la diversité des classements professionnels pour des fonctions apparentées. Le Secrétariat du Conseil du trésor a convenu de réaliser une étude sur la classification du conseiller en affaires internationales afin de trouver un corps d'emploi approprié ou des modifications à la classification des professionnels. La Direction des ressources humaines a collaboré à cette étude.

En matière de formation et de perfectionnement, les principales activités des deux anciens ministères ont été poursuivies. Les domaines privilégiés ont été l'apprentissage et le maintien d'acquisition de connaissance des langues étrangères, la préparation du personnel et de leurs conjoints lors de leur affectation à l'étranger et de leur retour au Québec, l'environnement international, le commerce international, la connaissance de l'informatique et de la bureautique.

Deux employés ont effectué un stage de perfectionnement à l'École nationale d'administration à Paris et à l'Université Harvard à Boston. Un troisième a effectué un stage à l'Université Georgetown à Washington.

En matière de relations de travail, la Direction a mis en place une nouvelle politique de gestion de la présence au travail dans une perspective de décentralisation et de déconcentration.

À l'égard du personnel à l'étranger, la Direction des ressources humaines a assumé son rôle de conseillère, appliqué et interprété le régime d'emploi régissant leurs conditions de travail et les directives relatives aux conditions de travail du personnel recruté localement, en plus de coordonner et de superviser les opérations administratives qui en découlent.

En 1989-1990, ses priorités seront d'achever la mise en place de la structure administrative du Ministère, d'intégrer les ressources humaines venant des ministères sectoriels oeuvrant à l'extérieur du Canada, d'amorcer la révision des conditions de travail du personnel à l'étranger, d'élaborer une politique de formation et de perfectionnement ainsi qu'une autre visant à constituer une réserve de ressources humaines pour le réseau.

2.2 Ressources financières

La Direction des ressources financières a poursuivi deux grands objectifs au cours de l'exercice 1988-1989, soit l'intégration du personnel au nouveau Ministère de même que le maintien et le développement des services à la clientèle dans un contexte de fusion des ressources financières de deux ministères et de transferts de juridiction impliquant plusieurs ministères.

Elle a établi et développé des réseaux de communication interne et externe, mis en place un nouveau cadre de programmation et d'allocation budgétaire, une structure de gestion budgétaire pour l'exercice 1989-1990 et un plan de gestion financière. De plus, elle s'est occupée de la formation du personnel et de sa familiarisation avec les nouveaux équipements et les méthodes de travail, implantés à partir de l'adaptation du système de gestion informatisé en opération à l'ancien ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique. Enfin, elle a entrepris le transfert de ressources humaines et budgétaires de certains ministères sectoriels qui oeuvrent sur la scène internationale.

L'objectif de la Direction en 1989-1990 est de terminer la mise en place des structures et des systèmes de gestion budgétaire et financière de même que de consolider et de développer la qualité des services à sa clientèle.

L'annexe II présente les crédits et les dépenses de 1988-1989 établis selon la structure budgétaire d'accueil adoptée à la suite de l'entrée en vigueur de la loi créant le ministère des Affaires internationales (décembre 1988).

2.3 Gestion des biens et services

La Direction de la gestion des biens et des services a procédé, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, au réaménagement des locaux du Ministère à Montréal et à Québec. Ce réaménagement a nécessité le changement du système téléphonique de Québec afin que soit établi un réseau uniforme, le système Bell SL-1.

À l'étranger, les délégations de Hong Kong et de Los Angeles ont été relocalisées. Des réparations importantes ont été effectuées à la résidence officielle du chef de poste du Québec à Toronto et à la Délégation générale de Londres.

En 1989-1990, la Direction évaluera l'aménagement du Ministère fait l'année précédente et les besoins d'espace des différentes unités administratives. La priorité sera accordée aux locaux de Montréal et cette étude devrait être suivie d'une seconde phase de réaménagement. Des mécanismes de contrôle des coûts de fonctionnement des services téléphoniques, de messagerie et de reprographie seront instaurés. Le Service de voyages sera pour sa part réorganisé et décentralisé.

2.4 Gestion de l'information

Dès sa création, le Ministère a d'abord retenu, parmi ses priorités, la réalisation d'un plan directeur de la gestion de l'information. La Direction de la gestion de l'information a sélectionné une firme de consultants et entrepris avec elle la mise au point de ce plan, qui orientera le développement de l'informatique dans les années à venir.

De plus, la Direction a concentré ses activités dans quatre secteurs, soit les systèmes d'information, le support et la technologie, les télécommunications et la gestion documentaire. Les réalisations de ces secteurs découlent en grande partie du contexte engendré par la création du nouveau ministère. En effet, chacun a dû adapter ses services à une nouvelle clientèle et apporter les changements nécessaires afin d'uniformiser et de rationaliser ses opérations.

Ainsi, le Service des systèmes d'information a commencé à procéder à l'adaptation des systèmes existants, d'abord sur le plan de la gestion budgétaire, en fonction des besoins du nouveau ministère. Le secteur du support et de la technologie a pour sa part uniformisé les outils technologiques utilisés au Ministère et offert la formation requise afin qu'ils soient utilisés efficacement. Il s'est occupé de l'achat et de l'installation des outils en plus de concrétiser un projet-pilote portant sur le courrier électronique. Le secteur des télécommunications a continué d'offrir des services de transmission et a connu un accroissement considérable de la demande. Il fera d'ailleurs l'objet d'une réorganisation au cours de l'année 1989-1990 en raison de décision prise au sujet de l'implantation du courrier électronique. Enfin, la gestion documentaire a entrepris l'implantation d'un nouveau système de gestion documentaire uniforme.

Au cours de la prochaine année, les mesures d'adaptation feront place à la consolidation et à la planification, notamment en informatique, en bureautique et en télécommunications.

Chapitre III
Politique et évaluation

3.1 Politique commerciale

3.1.1 Relations commerciales avec l'Amérique du Nord

La Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord s'est occupée de quatre dossiers principaux, soit l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les conditions d'accès au marché des États-Unis, les obstacles au commerce interprovincial et les négociations commerciales multilatérales.

La mise en oeuvre de l'accord de libre-échange a nécessité des efforts importants. Le Ministère a préparé, en collaboration avec les autres ministères québécois, le document *L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis : analyse dans une perspective québécoise*, rendu public en mai 1988. Il a participé à la préparation et au suivi de la commission parlementaire extraordinaire de juin 1988 concernant cet accord. Il a aussi défini, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, la position du Québec quant à la participation des provinces à sa gestion. Le Ministère a enfin fourni des avis aux autres ministères québécois et au public en ce qui a trait au contenu de cet accord.

Dans le dossier des conditions d'accès aux marchés étrangers, les efforts ont surtout porté sur l'entente canado-américaine touchant les exportations canadiennes de bois d'oeuvre. Le Ministère a dû s'assurer, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, du suivi à prodiguer à l'entente ainsi que du contenu des analyses nécessaires à la renégociation, d'ici à novembre 1990, de l'annexe à l'entente portant sur les mesures de remplacement de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre du Québec. La législation commerciale américaine, notamment la Loi omnibus sur le commerce et la compétitivité, a été l'objet d'études afin que puissent en être identifiées les conséquences pour le commerce extérieur du Québec. Par ailleurs, plusieurs mesures ou menaces de mesures protectionnistes américaines à l'égard de produits québécois ou canadiens ont été l'objet d'analyses.

Le Ministère a représenté le Québec au sein du Groupe fédéral-provincial sur les barrières commerciales interprovinciales et a coordonné le travail d'une dizaine de ministères ou d'organismes touchant ce dossier. Deux sujets ont fait l'objet de négociations au cours de l'année, soit les marchés publics et les pratiques de commercialisation des boissons alcooliques. D'autres thèmes (mobilité professionnelle, normes techniques, etc.) ont également été examinés, sans toutefois qu'il n'ait été jugé nécessaire d'entreprendre des négociations à leur sujet. La coordination de ce dossier a été transférée au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie en avril 1989. Toutefois, le Ministère continuera d'y jouer un rôle important.

Bien que la coordination des négociations commerciales multilatérales incombe à la Direction des relations commerciales intercontinentales, la Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord a assumé le suivi et l'analyse de plusieurs dossiers particuliers, par exemple celui du commerce des services, des mesures de sauvegarde, des subventions et des droits compensateurs, des mesures d'investissement liées au commerce. L'organisation de plusieurs rencontres intergouvernementales a également nécessité plusieurs interventions.

Au cours de l'année 1989-1990, les orientations du Ministère seront de nouveau axées sur le maintien et l'amélioration de l'accès des biens et des services québécois aux marchés nord-américains. Le Ministère continuera cependant de défendre les intérêts des producteurs québécois aux prises avec des problèmes causés par les importations. Les priorités du Ministère seront évidemment l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les négociations commerciales multilatérales.

3.1.2 Relations commerciales intercontinentales

Dans le dossier portant sur l'accès aux marchés étrangers, la Direction des relations commerciales intercontinentales a assuré un suivi des travaux de la Communauté économique européenne, qui aboutiront au marché unique de 1992, et a participé aux groupes intraministériels et interministériels qui étudient les impacts de ce marché sur les relations commerciales du Québec. Au chapitre des boissons alcooliques, le Ministère a réglé l'impasse qui empêchait depuis des années l'exportation vers les États-Unis de vin importé en vrac et embouteillé au Québec. En matière d'agriculture, il a assuré la coordination de la réponse québécoise à l'enquête américaine sur l'exportation de viande de porc. Dans le secteur des textiles et du vêtement, il a exercé un suivi des échanges entre le Canada et les États-Unis

sur l'application des dispositions de l'accord de libre-échange, particulièrement en ce qui touche les contingents négociés. Enfin, il s'est également préoccupé de l'accès au marché français des documents audiovisuels doublés au Québec.

Les interventions relatives aux conditions d'accès aux marchés québécois et canadiens ont surtout porté sur le litige entre le Canada et la CEE quant aux pratiques des monopoles provinciaux des alcools. Les négociations ont permis un règlement, qui a été mis en oeuvre en mars 1989. L'application des dispositions de l'accord de libre-échange en matière de boissons alcooliques et l'adoption d'une nouvelle politique de référencement par la Société des alcools du Québec ont aussi mobilisé une partie de l'énergie. Enfin, le problème de la libre circulation des boissons alcooliques entre les provinces a nécessité des interventions du Ministère.

D'autres questions touchant l'accès aux marchés québécois et canadiens ont fait surface au cours du dernier trimestre et font l'objet d'études. C'est le cas notamment des restrictions portant sur l'importation de yogourt et de crème glacée.

Le dossier le plus important fut cependant celui des négociations et des accords commerciaux internationaux. Le Ministère surveille les travaux des 15 groupes de négociation mis sur pied dans le cadre de la présente ronde de négociations commerciales multilatérales lancée par le GATT en septembre 1986, à Punta del Este, en Uruguay. Dans le but de mieux cerner les travaux de négociation, la Direction participe aux travaux du comité fédéral-provincial permanent sur les négociations commerciales et assume la responsabilité du secrétariat du Comité technique interministériel québécois sur la libéralisation des échanges commerciaux et de son groupe restreint de coordination. De façon générale, elle coordonne la préparation des prises de position québécoises dans le cadre de ces négociations.

Bien que l'accord de libre-échange négocié avec les États-Unis relève surtout de la Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord, la Direction des relations commerciales intercontinentales est engagée au premier chef dans la mise en oeuvre de cet accord en ce qui a trait à certains secteurs, soit l'agriculture, les textiles et le vêtement, les boissons alcooliques, les mesures tarifaires, le meuble.

La Direction est enfin intervenue dans la préparation de dossiers de soutien, à portée générale ou particulière, liés aux échanges commerciaux internationaux.

Deux événements majeurs guideront les priorités d'intervention en 1989-1990, soit les négociations de l'Uruguay Round et la mise en place du marché unique européen de 1992. D'autres dossiers retiendront également l'attention, par exemple, l'enquête américaine sur le porc et la viande de porc, les négociations sur le commerce interprovincial des boissons alcooliques, la détermination de l'impact économique des changements aux régimes commerciaux.

3.2 Politiques et priorités

3.2.1 Études et analyses

Le mandat de la Direction des études et analyses a été élargi au cours de l'exercice 1988-1989. Pendant la première partie de l'année, il a porté essentiellement sur les questions économiques, commerciales et financières. Depuis octobre, il couvre l'ensemble des domaines d'intervention du ministère des Affaires internationales.

Du début du mois d'avril à la fin du mois de septembre, les principales responsabilités de la Direction consistaient à effectuer des recherches et des analyses, à diffuser de l'information sur les échanges commerciaux du Québec, le marché mondial et les marchés d'intérêt du Québec, à développer une expertise concernant les différentes composantes qui affectent le commerce international (financement, aide, contrepartie, etc.) de même qu'à proposer des politiques et des moyens d'action.

En vertu du mandat de l'ancien ministère du Commerce extérieur, la Direction a poursuivi un certain nombre d'activités, soit les bulletins mensuels et trimestriels sur l'évolution des échanges extérieurs de marchandises du Québec, les fiches-synthèses portant sur chaque pays, les fiches portant sur les marchés en fonction des groupes de produits, etc.

L'intégration de la Direction des études et analyses à la Direction générale des politiques et priorités a déterminé un nouveau mandat qui s'articule autour des axes suivants :

— la structuration de séries statistiques utiles à la préparation de la politique, ou des priorités et des stratégies en fonction du domaine d'intervention et de la région géographique, et à la planification des activités.

— l'appui, à l'aide de recherches et d'analyses quantitatives et qualitatives, à la préparation et à la mise à jour des priorités et des stratégies d'action en fonction du domaine d'intervention, de la région géographique et du pays.

Les travaux entrepris en vertu de ce nouveau mandat ont porté principalement sur les sujets suivants :

— la recherche de séries statistiques significatives afin que puissent être caractérisés le Québec, le Canada et les partenaires étrangers en ce qui a trait à chacun des domaines d'intervention du Ministère;

— l'identification et l'analyse de la documentation existante, qui permettrait d'identifier les forces et faiblesses du Québec, du Canada et des partenaires étrangers dans les domaines semblables;

— le développement de méthodes permettant d'équilibrer les domaines d'intervention de l'action internationale du Québec, des régions géographiques et des pays en fonction du domaine d'intervention;

— la mise au point d'une approche quantitative, qui permettrait éventuellement d'intégrer les priorités, les stratégies, les activités et les budgets du Ministère, et qui tiendrait compte, à la fois de l'action internationale des intervenants privés et publics du Québec et de celle du gouvernement du Canada à l'égard des intervenants du Québec;

— la participation de la Direction aux groupes de travail intraministériels et interministériels en vue d'une définition des orientations et des priorités d'action internationale du Gouvernement;

— la participation de la Direction à la préparation des réunions du Comité de coordination des affaires internationales.

3.2.2 Affaires économiques

La Direction des affaires économiques prépare la politique et les priorités internationales du Gouvernement et veille à ce qu'elles soient respectées afin que soit favorisé le développement économique et technologique du Québec.

Elle regroupe trois missions, soit l'économie et la finance, l'industrie et la technologie et le commerce international. Les missions travaillent en étroite collaboration de façon que, d'une part, les activités internationales du Gouvernement en matière d'économie et de technologie respectent les priorités actuelles et l'environnement international du Québec et, d'autre part, de façon que les activités du Gouvernement, dans l'ensemble de l'approche économique, intègrent les questions industrielles, technologiques, commerciales et financières.

La Direction a été étroitement liée à la conception, à la gestion et à la réalisation du programme budgétaire du Ministère. Elle a fait la synthèse et l'analyse préparatoire à la prise de décisions des autorités dans les domaines de l'économie et de la technologie, ainsi que dans la répartition des ressources budgétaires.

Elle a non seulement participé à divers dossiers liés à la mise en place du ministère des Affaires internationales, en particulier dans la préparation de la première réunion du Comité de coordination des affaires internationales (CCAI), mais a également amorcé des relations avec les ministères sectoriels à vocations économique et technologique.

La Direction des affaires économiques a proposé la création, au Ministère, de groupes de travail étudiant l'activité économique internationale du Québec. Ces groupes s'intéressent au commerce international, au développement industriel, à la science, à la technologie et aux services.

Les travaux amorcés en 1988-1989 se poursuivront l'an prochain. Les relations interministérielles seront intensifiées pour permettre, d'une part, d'associer les autres ministères à la préparation de la politique internationale du Québec et, d'autre part, pour que les différents ministères soient assurés que les activités du Ministère respectent la vision d'ensemble de la politique internationale du Québec.

De plus, des relations suivies seront engagées avec les milieux économiques et technologiques les plus représentatifs du Québec. La Direction maintiendra également des relations avec les ministères et organismes fédéraux oeuvrant dans les mêmes secteurs afin de connaître leurs politiques, de faire valoir les intérêts du Québec, d'identifier la collaboration possible et d'obtenir des retombées concrètes de leurs programmes.

3.2.3 Affaires culturelles, politiques et sociales

La Direction des affaires culturelles, politiques et sociales met au point des politiques et des orientations portant sur l'action internationale du Gouvernement et veille à ce qu'elles soient respectées par les ministères et organismes.

Le secteur des affaires culturelles a la responsabilité de la culture et des communications, des questions scientifiques et, en matière de ressources humaines, des questions relatives à l'éducation et à la formation. Le secteur des affaires politiques est responsable des relations intergouvernementales et institutionnelles et du rayonnement du Québec. Enfin, le secteur des affaires sociales s'occupe des questions sociales et environnementales et, en matière de ressources humaines, des questions d'immigration.

La Direction a participé à la conception et à la gestion de la programmation du Ministère dans les domaines relevant de sa compétence. Elle s'est également vu confier divers dossiers liés à la mise en place du Ministère.

La Direction a finalement participé à la constitution de groupes de travail interdirectionnels et à un comité de réflexion concernant les questions liées au rayonnement du Québec à l'étranger. Elle a préparé des documents pour animer leurs discussions.

L'an prochain, elle compte élargir sa démarche de

concertation aux ministères sectoriels et aux intervenants privés ou institutionnels, tout en intégrant les éléments pertinents relativement aux politiques fédérales et à l'environnement international.

3.3 Coordination et évaluation

3.3.1 Coordination fédérale-provinciale

La Direction de la coordination et de l'évaluation a coordonné la préparation d'une rencontre du ministre des Affaires internationales avec son homologue fédéral et trois autres ministres fédéraux. Des rencontres sous-ministérielles ont également été préparées.

Elle a assuré les communications officielles avec le ministère canadien des Affaires extérieures relativement, entre autres, aux visites à l'étranger du premier ministre et des membres du Gouvernement, au statut des représentants du Québec dans divers pays, à la composition des délégations canadiennes à des forums internationaux. Elle a également participé à la négociation des arrangements administratifs liés à la présence de conseillers du Québec dans les ambassades canadiennes.

Par ailleurs, elle a conseillé plusieurs ministères dans leurs relations avec le gouvernement fédéral et élaboré des lignes directrices pour la conduite de ces relations.

Dans l'avenir, elle établira des canaux de communications afin d'accroître l'efficacité des échanges avec le gouvernement fédéral. Elle prendra aussi diverses mesures pour que le Ministère et sa clientèle utilisent davantage les programmes et services fédéraux dans la poursuite des objectifs du Québec à l'étranger.

3.3.2 Comité de coordination des affaires internationales (CCAI)

Ce comité ministériel prévu par la Loi sur le ministère des Affaires internationales [L.R.Q., ch. 41] a été créé par décret le 21 décembre 1988. La Direction a assumé la responsabilité des démarches pertinentes à sa mise sur pied, par exemple consultation des secrétariats des comités ministériels permanents, propositions de fonctionnement. En concertation avec la Direction générale des politiques et priorités, elle a établi l'ordre du jour et préparé la documentation en vue de la première réunion le 6 avril 1989.

3.3.3 Mandats d'évaluation

En ce qui concerne l'évaluation, la Direction a déposé en octobre un premier rapport sur l'évaluation du réseau de représentations du Québec à l'étranger. Les trois recommandations majeures de ce rapport visent à :

— assurer la prépondérance des relations intergouvernementales comme moyen d'appui aux secteurs prioritaires d'action à Paris et à Bruxelles, et, jusqu'à un certain point, à New York, à Londres et à Boston. Ailleurs, ces relations constitueront un mode d'intervention dans la mesure où elles contribuent aux intérêts du Québec;

— consolider les échanges commerciaux, la prospection des investissements et le développement technologique comme secteurs prioritaires d'action dans 19 représentations;

— implanter un mécanisme d'évaluation continue du Réseau.

De plus, la Direction a été associée à la rédaction d'un rapport complémentaire sur la représentation du Québec en Amérique latine qui fut rendu public le 14 février 1989.

À la demande du ministre des Affaires internationales et du secrétaire d'État responsable de la Jeunesse et des Sports en France, la Direction a produit un rapport d'évaluation sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Des réunions de concertation avec la partie française se sont tenues alternativement à Paris et à Québec. Le rapport a été présenté aux ministres le 15 juin 1989 et transmis aux membres du conseil d'administration de l'OFQJ.

Enfin, la Direction a réalisé les premières démarches en vue de produire un cadre général d'évaluation des programmes destiné à l'ensemble des unités administratives du Ministère.

Chapitre IV
Activités de soutien et de service

4.1 Activités de formation et de gestion des programmes financiers

4.1.1 Formation à l'exportation

La Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers organise, entre autres activités, des cours, des séminaires et des conférences à l'exportation. Son objectif principal est de donner aux gens d'affaires québécois une formation dans le domaine des affaires internationales et de les informer des récents développements pouvant les toucher, tels l'accord de libre-échange ou le Marché unique européen de 1992. Ces programmes de formation ont atteint près de 3 700 personnes. Ils ont contribué à maintenir la force du Québec au Canada dans ce domaine tout en permettant de mettre au point de nouveaux outils-porteurs.

Les cours axés sur les différents aspects du commerce international ont porté sur l'*Introduction au commerce international* (version française et anglaise), *Le négociant international, Le transport dans la mise en marché du produit, L'importance du contexte culturel dans les négociations internationales*. Neuf sessions ont été données au total à Montréal, à Québec et à Rimouski et 221 personnes y ont participé. La brochure *Programmez votre expansion internationale*, qui décrit le contenu des cours, a également été publiée.

La Direction a organisé 40 séminaires sur des thèmes à caractères géographique, technique et sectoriel; 3 468 personnes ont participé à ces activités dans neuf villes du Québec.

4.1.2 Programmes financiers d'aide aux entreprises

L'exercice 1988-1989 a été marqué par l'introduction, le 1er avril, du nouveau programme d'*Aide à la promotion des exportations (APEX)* comprenant six volets, soit la mission individuelle, l'exposition, les études et stratégies, l'adaptation au marché, la préparation de soumissions et le soutien à l'emploi en marketing international. Ce programme révisé vise une meilleure approche de la clientèle, une simplification administrative et une complémentarité du programme *Crédit-implantation* de la Société de développement industriel (SDI).

Parallèlement, la Direction a concrétisé le paiement des dossiers, ouverts avant le 1er avril, sous l'ancien programme, qui comprenait trois volets, soit la prospection, l'exposition, la stratégie de marketing. Les engagements financiers de ces dossiers représentaient 926 000 $, dont 626 300 $ pour le dernier volet.

La Direction a reçu 597 demandes pour les six volets d'APEX. Elle en a traité 572, approuvé 361 (63,1 %), refusé 155 (27,1 %) et annulé 56 (9,8 %). Les résultats fournis par 305 entreprises, dont les dossiers sont fermés, montrent que des subventions de 1,7 million ont permis à ces entreprises de réaliser des ventes sur place de 29,9 millions et des ventes projetées sur douze mois de 209,3 millions.

Le programme *Acheteurs étrangers* vise à favoriser l'achat de produits ou de services québécois par des entreprises ou agents étrangers. Ce programme a donné lieu à 224 demandes, dont 207 ont été concrétisées et 17 annulées. L'aide accordée représente 211 125 $. Les acheteurs étrangers ont rencontré environ 171 entreprises, visité des salons à caractère international, comme le Salon du prêt-à-porter de Montréal, ou rencontré des industriels québécois lors de séminaires sectoriels comme celui d'*Agro-Export* qui a lieu à Saint-Hyacinthe. Les résultats de ces missions d'acheteurs ne sont pas encore entièrement connus. Toutefois, si l'on se base sur les résultats antérieurs, il est permis de prévoir des ventes de 20 millions $ au cours de l'année.

L'an prochain, la Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers orientera ses activités vers la rationalisation du traitement des dossiers d'aide financière, grâce, notamment, à une informatisation plus poussée et à la poursuite de l'effort sur le plan des conseils auprès des directions bilatérales. Les activités de formation respecteront les priorités du Ministère qui veut accroître la présence québécoise sur les marchés internationaux.

4.2 Événements internationaux et organismes québécois de coopération

La Direction des événements internationaux et des organismes québécois de coopération recevait à l'automne 1988 le mandat de concevoir, de recommander, de coordonner et de gérer la participation du Gouvernement aux événements internationaux importants se déroulant au Québec ou à l'étranger, qui sont susceptibles d'entraîner des retombées positives pour le Québec.

Au cours de l'année, elle a étudié quelque 100 dossiers de participation. Parmi les principaux événements retenus, notons : la Ve Conférence internationale sur le SIDA; le XIVe congrès de la

Conférence mondiale de l'énergie; la Conférence des grandes villes du monde; la Conférence générale du Conseil international des musées; la Conférence internationale des villes inscrites sur la liste du patrimoine mondial; les Floralies de Charlesbourg; le colloque *La femme et le droit*; le congrès de fondation de l'Union mondiale des professions libérales; le V[e] Congrès international d'épidémiologie psychiatrique.

La Direction a resserré les critères d'aide au soutien aux événements culturels importants se déroulant au Québec et consacré quelque 213 000 $ à ce volet.

Elle a de plus permis la publication d'un calendrier des manifestations tenues au Québec afin de souligner la commémoration du Bicentenaire de la Révolution française. Une motion en ce sens a été présentée à l'Assemblée nationale. En outre, dans le but de marquer l'adhésion du Québec aux grands objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel, proclamée par l'UNESCO, elle a préparé une motion, qui a été présentée devant l'Assemblée nationale, puis transmise au secrétaire général de l'UNESCO.

Elle a mis en place, à titre expérimental, un programme d'aide aux événements internationaux multilatéraux auquel sont admissibles les événements tenus sous l'égide de gouvernements et d'organisations internationales gouvernementales.

La Direction a travaillé en collaboration avec les autorités des villes de Montréal et de Québec afin de favoriser la tenue de rencontres internationales d'envergure, d'accroître l'impact économique de ce type d'activités et de contribuer au développement international de ces villes.

Par ailleurs, elle a réalisé une étude sur la pertinence d'une participation du Québec à l'exposition universelle de Séville en 1992, qui aura pour thème *L'ère des découvertes*.

Elle est aussi responsable des relations avec l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), à qui le Ministère a confié la gestion d'un fonds, qui finance certains projets. L'Association et la Direction sont convenues d'un ensemble de critères permettant d'évaluer les projets et de répartir les sommes mises à la disposition des organismes.

Enfin, la Direction a représenté le Ministère au sein de la Commission internationale du théâtre francophone, qui a étudié une vingtaine de projets soumis par les représentants de divers pays francophones. La Commission, formée des représentants de cinq gouvernements (Canada, Communauté française de Belgique, France, Québec et Sénégal), a parfait ses règles de pratique et amorcé une réflexion sur la pertinence d'accueillir des représentants d'autres pays de la francophonie.

4.3 Communications

4.3.1 Périodiques

La Direction des communications a assuré la production du magazine *Québec économique international*. Disponible en six langues et distribué à plus de 40 000 exemplaires, ce magazine trimestriel est le principal outil d'information économique diffusé à l'étranger.

Elle a également poursuivi la publication du *Bulletin du commerce international*, encarté dans la revue *PME*, ainsi que celle du bulletin bimestriel *Québec dans le monde*, destiné surtout au public québécois et dont la parution a cessé en décembre.

Le bulletin interne *Le Télex* a vu sa formule modifiée, notamment par l'ajout du *Télex-Activités*, un résumé bimensuel des activités du Ministère et du Réseau. La revue de presse quotidienne *Ce matin* a continué d'être distribuée.

Par ailleurs, la Direction a assuré la parution hebdomadaire de *Québec Update*, un bulletin en langue anglaise résumant l'actualité québécoise, et l'a fait parvenir aux représentations du Québec au Canada et aux États-Unis, dans certains pays d'Europe (Grande-Bretagne, Suède) et d'Asie (Japon, Hong Kong).

4.3.2 Publications

La Direction des communications a coordonné la production de trois publications importantes, soit *L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis : analyse dans une perspective québécoise*; la *Maîtrise de notre avenir technologique : un défi à relever (plan d'action Québec 1989-1992)*; et le *Calendrier des manifestations tenues au Québec dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution française*.

Par ailleurs, elle a publié les versions espagnole et néerlandaise de la pochette d'information *Profil du Québec*, comprenant quatorze fiches thématiques. Une version russe, non imprimée et à tirage limité, a également été produite. Le *Reader's Guide to Québec Studies*, destiné aux professeurs et aux chercheurs américains, a été réédité.

4.3.3 Publicité

La Direction a fait des annonces publicitaires portant sur ses divers programmes, par exemple des stages de journalistes en France ou des postes de professeurs de français en Louisiane.

Elle a également fait des annonces publicitaires sur des thèmes variés dans près d'une dizaine de médias québécois, dont *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Les Affaires*, *Forces* et *Commerce*. À l'étranger, des annonces ont été publiées dans différents journaux et revues spécialisés comme *The New York Times* (États-Unis),

The Economist, (édition américaine de cette revue britannique), *Africascope* (France), *Journal of Commerce* (États-Unis), *Women's Wear Daily* (États-Unis), *Industriemagazin* (RFA), le répertoire des entreprises *Kompass* (Pays-Bas) et la *Revue de la Chambre de commerce Belgique-Luxembourg*.

4.3.4 Relations publiques et services de presse

Les conseillers en communications ont apporté conseil et soutien aux directions du Ministère et au réseau des délégations du Québec à l'étranger lors de leurs activités publiques.

Sur le plan des relations de presse, les visites officielles de la reine Béatrix des Pays-Bas et du chancelier Helmut Kohl de la république fédérale d'Allemagne ont nécessité la mise en place de services destinés aux médias étrangers et québécois affectés à la couverture de ces événements. Le Ministère a également collaboré à la visite en France de M. Robert Bourassa, à l'occasion des rencontres annuelles des premiers ministres français et québécois, ainsi qu'à la visite de quatre autres pays européens, soit la république fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suisse et la Belgique.

Le Ministère a en outre accueilli une cinquantaine de journalistes en provenance des États-Unis, de la France, de la Belgique, de la RFA, de la Suède, de l'Union soviétique, du Japon et du Liban. Il peut être signalé notamment la venue de sept journalistes américains spécialisés en environnement, de six rédacteurs en chef et correspondants de grands magazines américains, dans le cadre de reportages sur le libre-échange et les pluies acides, et d'une équipe de la RTBF de Belgique venue préparer une émission sur Montréal pour la série télévisée *Cargo de nuit*.

La Direction a également collaboré à la diffusion d'information et à la mise en place de services de presse à l'occasion de certains événements internationaux se déroulant au Québec, soit la réunion ministérielle du GATT à Montréal (décembre); l'inauguration de la chaîne de télévision francophone TV5 (septembre) et le Congrès mondial de la productivité (septembre).

Finalement, la Direction des communications a émis plusieurs communiqués de presse afin de souligner diverses activités du Ministère, telles la signature d'ententes avec des organisations internationales, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Société internationale de télécommunications aéronautiques, ou encore la première réunion à Québec du Conseil d'orientation de l'Institut de l'énergie. Elle a également contribué au lancement de la publication franco-québécoise *Revue des sciences de l'eau*.

Sur le plan économique, le Ministère a participé, en collaboration avec l'entreprise privée et certains médias, à l'organisation du concours *Mission d'affaires 88*, qui a permis à des entreprises québécoises d'effectuer une mission en Italie dans le domaine du design. Elle a lancé le nouveau programme *APEX* et a collaboré à l'organisation des rencontres de presse à l'occasion des événements *Export-Action* et *Mois de l'exportation*. Elle a oeuvré activement à la préparation du Sommet québécois de la technologie, qui s'est tenu à Montréal en octobre.

Enfin, la Direction a contribué, en collaboration avec la Société Radio-Canada et le gouvernement fédéral, à l'organisation du concours visant à trouver l'hymne des Jeux de la francophonie.

4.3.5 Expositions

La Direction a assuré la représentation du Ministère à l'occasion du salon *Le Monde des Affaires*, à Québec et à Montréal, ainsi que lors du *Salon de la PME*.

4.3.6 Dépêches

La Direction a fait parvenir quotidiennement au Réseau et aux différentes directions du Ministère les nouvelles qui correspondent à leurs intérêts respectifs en provenance de sa Salle des dépêches. Ouverte de 7h30 à 22h les jours de semaine, la Salle des dépêches reçoit des nouvelles de trois agences de presse (Presse canadienne, Agence France-Presse et Telbec). Les deux techniciens qui s'y succèdent préparent à la demande des intéressés des revues de presse thématiques.

4.3.7 Documentation

Le Service de la documentation a fait le relevé des imprimés du Ministère, des autres ministères et des organismes gouvernementaux et privés, donnant de l'information sur le Québec, dans le but de rassembler et de diffuser cette information. Il a rassemblé notamment la documentation pertinente concernant les missions de visiteurs étrangers ou des événements particuliers.

4.3.8 Audiovisuel

Le Service de l'audiovisuel a répondu à de nombreuses demandes de prêt de matériel et de services, par exemple la couverture photographique de certains événements, l'organisation de Semaines et de Journées du cinéma québécois, la négociation de droits de diffusion, l'enregistrement d'émissions en vue de

rétroinformation et à d'autres besoins liés à ses fonctions.

4.3.9 Production graphique

Ce service a assumé la gestion de plus de 300 réalisations graphiques à des fins documentaires et promotionnelles, tels dépliants, annonces, plaques commémoratives, cartes géographiques, etc.

4.3.10 Service à la clientèle

La Direction a répondu aux nombreuses demandes de renseignements écrites ou téléphoniques concernant le Ministère. Le service téléphonique est offert au public les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Chapitre V
Affaires bilatérales et multilatérales

5.1 États-Unis

Le marché américain est d'une importance primordiale dans les échanges économiques internationaux du Québec. Il a absorbé, en 1988, 75 % des exportations internationales du Québec, soit 17 milliards. Le développement commercial des entreprises québécoises aux États-Unis constitue la pierre angulaire de la stratégie de développement industriel du Québec sur le plan international. Pour bon nombre d'entreprises, le marché américain est le tremplin permettant d'aborder des marchés étrangers plus éloignés, plus sophistiqués ou plus difficiles d'accès. Pour d'autres entreprises, c'est dans la mesure où elles sont d'abord performantes sur ce territoire qu'elles peuvent ensuite réussir à s'associer à des entreprises européennes et asiatiques en vue d'accords industriels et de transferts de technologie. L'accord de libre-échange ne manquera pas de jouer un rôle significatif à cet égard.

Même si les intérêts économiques du Québec constituent le volet le plus important de l'action du Québec aux États-Unis, le Ministère privilégie également d'autres champs d'intervention, notamment le développement de liens politiques et de mécanismes institutionnels de coopération intergouvernementale, la promotion d'une image fidèle aux réalités québécoises et le renforcement des secteurs d'excellence québécois.

5.1.1 Affaires économiques

La Direction des affaires économiques a mis de l'avant, au cours de l'année 1988-1989, des propositions d'intervention visant à aider les entreprises québécoises à accroître leur présence sur le territoire américain et à profiter des nouvelles occasions d'affaires découlant de l'accord de libre-échange. En outre, elle a mis en oeuvre des mécanismes d'intervention afin de leur assurer une meilleure participation aux activités du gouvernement fédéral des États-Unis.

5.1.1.1 Accord de libre-échange

L'accord de libre-échange représente un pas important vers l'édification progressive d'un espace commercial nord-américain stable qui permettra aux entreprises québécoises de devenir plus compétitives, tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers. Le marché de quelque 250 millions de consommateurs des États-Unis, dont l'accès est facilité, devrait leur permettre de faire des économies d'échelle et de rationaliser leurs opérations.

Dans ce contexte, le Ministère, en collaboration avec l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP), a mené une enquête auprès d'une centaine d'entreprises manufacturières, qui a permis de constater qu'une très large majorité d'entreprises envisagent d'accroître de façon importante leurs exportations vers les États-Unis dans les prochaines années.

En plus du maintien des programmes d'aide, les entreprises désirent avoir accès à une information de qualité mieux adaptée à leurs besoins, notamment en ce qui concerne la connaissance des marchés, l'identification de créneaux et de réseaux de distribution. Dans cette perspective, des mesures ont été prises, et continueront d'être prises au cours de la prochaine année, afin de consolider la performance du réseau des délégations et d'offrir un service plus adéquat à la clientèle des gens d'affaires.

5.1.1.2 Accueil des entreprises

La Direction des affaires économiques a reçu près de 25 000 demandes d'information de la part des entreprises. Par ailleurs, les conseillers ont effectué environ 1 100 visites industrielles afin de fournir une assistance technique et de guider les entreprises dans leur quête d'informations concernant le marché américain.

De concert avec la Direction des communications, elle a assuré la présence du Ministère lors d'une série d'activités promotionnelles au Québec, entre autres le *Salon de la PME*, le salon *Le Monde des Affaires* à Québec et à Montréal, le *Carrefour Export* et *Export-Action*. Cette dernière initiative permet aux gens d'affaires de rencontrer individuellement les conseillers économiques du Ministère en poste à l'étranger et ceux du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes qui travaillent dans les bureaux du Québec au Canada.

Pour la première fois cette année, quatre opérations *Export-Action* se sont déroulées au Québec. Organisée avec la collaboration du Centre de commerce mondial de Montréal, la première s'est tenue à Montréal. Les autres ont eu lieu à Sherbrooke, avec la collaboration de la Maison régionale de l'industrie; à Trois-Rivières, avec le Comité Exportation 04; et à Québec, grâce à la participation de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain. Au total, les

conseillers ont accordé 947 consultations à 414 entreprises.

5.1.1.3 Expositions et missions

Pour assurer une plus grande pénétration des produits, des technologies et des services québécois sur le marché américain, la Direction a organisé, en collaboration avec les entreprises, plusieurs activités qui ont permis d'établir des relations avec des distributeurs et des acheteurs.

En 1988-1989, elle a ainsi organisé 23 participations du Québec à des expositions commerciales, principalement dans le Nord-Est américain et dans la région des Grands Lacs. Ces activités ont regroupé 169 entreprises et près de la moitié d'entre elles débutait dans le domaine de l'exportation. Ces expositions concernaient 15 secteurs d'activités, notamment ceux des technologies de pointe, comme l'électronique, le transport, les télécommunications et l'équipement médical, et des secteurs plus traditionnels comme le meuble, le vêtement et les matériaux de construction. Elles ont donné lieu à des ventes sur place de 1 363 000 $ et à des ventes projetées sur douze mois de l'ordre de 85 000 000 $. Les entreprises ont également recruté 139 agents et distributeurs.

Cinq missions industrielles ont été réalisées permettant ainsi à 55 représentants d'entreprises québécoises d'identifier 324 contacts sérieux et d'entreprendre des négociations d'accords de représentation avec une cinquantaine d'agents américains. Les secteurs d'activités se rapportaient aux domaines de l'informatique, de l'aéronautique, du plastique et des équipements des pâtes et papiers.

Par ailleurs, deux missions regroupant une douzaine d'acheteurs américains du secteur de la défense ont séjourné au Québec. Près d'une cinquantaine de compagnies québécoises ont accueilli ces visiteurs venus de l'Ohio et de la Californie.

5.1.1.4 Programmes *APEX* et *Acheteurs*

Dans le cadre du programme *APEX*, la Direction des affaires économiques a reçu 451 demandes d'aide individuelle. Parmi ces demandes, 235 ont été approuvées, dont 134 concernaient la participation à des expositions, 24 la prospection de nouveaux marchés et 18 l'adaptation aux conditions du marché. En ce qui concerne le volet *APEX-Emploi*, dix-huit emplois ont été créés grâce à des subventions de 360 000 $.

Le programme *Acheteurs étrangers* a permis de répondre à 131 demandes d'acheteurs américains représentant un total de 62 244 $ en aide financière. Plusieurs de ces acheteurs sont venus au Québec à l'occasion des salons *Montréal : Prêt et collection international*, dans le domaine du vêtement, en octobre 1988 et en mars 1989, et lors de l'*Agro-Export 89* de Saint-Hyacinthe.

5.1.1.5 Investissements et technologie

La concurrence mondiale étant de plus en plus forte sur le plan technologique, le Ministère a souhaité associer les entreprises québécoises à des pôles technologiques importants. Une première initiative a été amorcée en 1988 lors d'une entente avec le Massachusetts Institute of Technology à Boston. Dix entreprises québécoises sont associées à ce projet. Une entente de même nature est négociée avec l'Université CALTECH en Californie, qui possède un savoir-faire dans les domaines de l'aérospatiale, de l'instrumentation scientifique et de l'environnement.

Mettant à profit son réseau de conseillers aux États-Unis, le Ministère collabore aux activités de différents intervenants dans la prospection d'investissements. Un certain nombre de secteurs prioritaires ont été identifiés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT), qui est le principal responsable au Québec en matière d'investissements étrangers. Ces secteurs sont l'aéronautique, l'électronique et l'informatique, les biotechnologies, les produits en plastique et les pièces d'automobiles.

Les délégations aux États-Unis ont accueilli 22 missions de prospection d'investissements et établi plus de 288 contacts auprès de représentants de sociétés américaines. Elles ont en outre permis plus de 221 visites industrielles liées à la prospection d'investissements ou aux transferts de technologie. Ces interventions ont nécessité le traitement de 213 dossiers.

5.1.1.6 Réseau de représentations aux États-Unis

Outre les réalisations en matière d'investissements et de technologie, les cinq délégations du Québec aux États-Unis ont répondu à un grand nombre de demandes d'information commerciale et fourni une assistance technique à un nombre grandissant d'entreprises exportatrices depuis la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange. Le bilan de 1988-1989 indique que nos conseillers et attachés commerciaux ont accueilli et aidé plus de 1 900 gens d'affaires ou entreprises de passage dans leur territoire.

De plus, les délégations ont aidé 164 entreprises québécoises à participer à des foires, visité et évalué près de 298 expositions commerciales, accueilli 98 entreprises dans le cadre de missions commerciales et se sont associées aux consulats canadiens dans plus de 20 projets commerciaux. Enfin, elles ont fait la promotion du Québec à l'aide de leurs vitrines et salles de montre.

5.1.2 Affaires culturelles, politiques et sociales

La Direction des affaires culturelles, politiques et sociales, en collaboration avec les délégations et les bureaux du Québec, a planifié, préparé et concrétisé des rencontres intergouvernementales à caractère institutionnel, des missions ministérielles et a accueilli au Québec des visiteurs de marque.

Elle a aussi géré les dossiers conjoints Québec et États-Unis et favorisé l'émergence d'intérêts communs particulièrement dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du transport et du tourisme. Elle a en outre accru l'accès des ministères et milieux québécois à l'information relative aux politiques nationales et régionales américaines, diffusé une image du Québec conforme aux réalités politique, économique et culturelle, et privilégié la coopération dans les secteurs éducatif et culturel.

5.1.2.1 Missions ministérielles et relations institutionnelles

5.1.2.1.1 Missions ministérielles

Douze missions ministérielles ont été menées sur le territoire américain. En mai 1988, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Michel Pagé, s'est rendu à New York rencontrer son homologue. Puis, lors de la rencontre de la National Association of State Departments of Agriculture à Atlantic City (New Jersey) en août, M. Pagé a présidé une partie de la rencontre et a fait montre de leadership dans le nouveau processus de rapprochement des ministres de l'Agriculture des provinces canadiennes et des États américains.

Lors d'un séjour à New York, en mai, le président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain, a rencontré le secrétaire général de l'ONU et discuté de l'importance du français comme langue de travail au sein de l'Organisation.

En mai, la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, M^me^ Lise Bacon, a rencontré le gouverneur de l'État de New York, M. Mario Cuomo. À la suite de cet entretien, des négociations ont été entreprises dans le but de conclure une entente de coopération culturelle.

Dans le cadre de la Semaine des pluies acides, en mai 1988, le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a participé à diverses activités organisées par la ville de Portland destinées à sensibiliser l'opinion publique à ce problème majeur du Nord-Est de l'Amérique du Nord.

En juin 1988, une délégation de quatre ministres dirigée par le premier ministre, M. Robert Bourassa, a pris part à la 16^e^ session de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Newport, dans le Rhode Island.

En août 1988, le premier ministre, M. Robert Bourassa, accompagné de deux ministres, se rendait au lac Champlain pour la signature de l'entente New York — Vermont — Québec portant sur la coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac.

Lors d'un séjour à Washington, en septembre 1988, M^me^ Lise Bacon a rencontré des intervenants du secteur de la culture en vue de découvrir des avenues de collaboration.

En septembre 1988, le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, effectuait une première visite officielle à New York. Il a rencontré le lieutenant-gouverneur, M. Stan Lundine, afin de revoir les différents secteurs de coopération. Il a aussi effectué des sessions de travail avec des représentants des syndicats financiers, des dirigeants d'entreprises et des universitaires.

Il s'est également rendu en Nouvelle-Angleterre, au cours du même mois, afin de rencontrer la gouverneure du Vermont, M^me^ Madeleine Kunin, des représentants du Massachusetts Water Resources Authority, des membres du New England Canada Business Council, ainsi que le directeur de l'Industrial Liaison Program du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Enfin, il a effectué une mission économique en Californie, en octobre 1988, au cours de laquelle il a rencontré plusieurs décideurs californiens, tels le secrétaire aux Affaires et au Transport, le directeur général de la Commission responsable de la promotion des exportations et le directeur de la Chambre de commerce de l'État. Ces rencontres visaient à augmenter les échanges commerciaux et à identifier de nouveaux investisseurs potentiels ainsi que des partenaires intéressés à des transferts technologiques. Sur le plan culturel, les discussions ont permis de préparer la signature d'un accord de coopération culturelle entre Montréal et Los Angeles.

En novembre 1988, à Jacksonville, en Floride, M. Robert Bourassa participait à la Conférence Atlantique, qui réunissait des sénateurs américains, des conseillers du président, des autorités politiques de l'Amérique du Sud et de l'Europe, des gens d'affaires et des universitaires de divers pays. Cette activité biennale, se tenant à huis clos, se déroule aux lendemains des élections législatives américaines, en alternance sur chaque continent représenté, à savoir l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Europe.

Le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, s'est rendu à New York, en février 1989, afin de prononcer une causerie devant une centaine de représentants des milieux financiers et bancaires organisée par le Global Economic Action Institute.

5.1.2.1.2 Relations institutionnelles

Le Ministère a suivi de près les activités des deux associations nationales de gouverneurs et de législateurs, soit la National Governors Association (NGA) et le Council of State Governments (CSG). Il a été représenté à leurs conférences et s'est associé à l'Assemblée nationale dans l'organisation de la rencontre d'information du Joint Energy and Public Utilities Committee du CSG, en février 1989, à Québec. Quelque 60 intervenants du secteur de l'énergie du Nord-Est des États-Unis y ont participé.

Les relations intergouvernementales avec la Nouvelle-Angleterre se développent principalement dans le cadre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. En tant que membre, le Québec participe à tous les comités, dont le Comité de coordination. Outre cette rencontre multilatérale annuelle, il entretient des rapports réguliers avec chacun des gouvernements américains de la région et la délégation du Québec en Nouvelle-Angleterre joue à cet égard un rôle de premier plan.

Dans le Midwest, le Québec a continué de développer ses relations avec le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs et la Commission des Grands Lacs. La Commission des Grands Lacs a d'ailleurs récemment invité officiellement le Québec à devenir membre observateur.

En collaboration avec la Commission des Grands Lacs et le Bureau sur la mise en valeur du Saint-Laurent, la ville de Duluth a été l'hôte, en mai 1988, de la 2e Conférence internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Une importante délégation d'élus et d'administrateurs municipaux du Québec y participaient tandis que le délégué du Québec à Chicago représentait le gouvernement du Québec. Cette Conférence a pour objectifs de sensibiliser les autorités municipales aux questions majeures qui concernent leur région, de favoriser le dialogue et la concertation entre les administrations afin de développer leurs ressources et de rechercher des solutions aux problèmes auxquels elles sont confrontées.

Le Québec, signataire de la Charte des Grands Lacs depuis 1985, participe au Comité de gestion des ressources en eau des Grands Lacs. La Charte s'intéresse à tous les aspects relatifs à la quantité des eaux du système Grands Lacs et Saint-Laurent.

La coopération avec la Louisiane s'est poursuivie dans le cadre du Comité conjoint, qui relève maintenant du gouverneur de l'État. Le Comité a tenu sa réunion annuelle à Québec, en mars 1989. Deux représentants du ministère louisianais de l'Éducation y participaient pour la première fois, en plus du président et du directeur du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL). Trois objectifs particuliers ont été fixés pour l'année 1989-1990, soit l'évaluation de la possibilité d'une entente de coopération entre les deux ministères de l'Éducation, l'étude de l'impact et des attentes de la population concernant l'enseignement du français, en collaboration avec l'INRS-urbanisation, et la mise sur pied d'une coopération en matière d'enseignement des communications en français.

Ces objectifs s'inscrivent dans la démarche de rationalisation de nos activités en Louisiane, lesquelles seront désormais concentrées dans les domaines de l'éducation et du maintien des liens culturels avec la communauté francophone de Louisiane.

5.1.2.2 Énergie

Le Northeast International Committee on Energy (NICE), un comité de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, constitue le premier forum intergouvernemental de coopération entre le Québec et les États-Unis en matière d'énergie. Il tenait sa conférence annuelle en avril 1988, à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. La conférence portait sur la sécurité et le commerce en matière d'énergie.

Le Comité Québec-New York sur l'énergie, institué à la suite de l'entente de 1986 entre le Québec et l'État de New York, constitue l'autre canal privilégié de la coopération québécoise en matière d'énergie. Des rencontres régulières ont lieu entre les représentants des deux administrations. La rencontre de novembre 1988 à New York portait sur les échanges d'électricité, les questions pétrolières et les économies d'énergie. Une étude conjointe s'intéressant aux échanges d'électricité dans le Nord-Est des États-Unis vient de se terminer.

Enfin, le Québec participe de façon non formelle aux réunions du Joint Energy and Public Utilities Committee de la Eastern Regional Conference et du Council of State Governments.

L'année 1988-1989 a vu le Ad hoc Legislative Task Force on Hydro Power Transfers se réunir à Québec, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale. Les participants ont alors discuté des importations d'énergie électrique par les États américains du Nord-Est et des problèmes de développement de sources proprement américaines d'énergie.

De façon plus générale, le Ministère a continué de suivre l'évolution sociopolitique américaine au regard du développement du marché hydro-électrique. À cet égard, les délégations du Québec à New York et à Boston jouent un rôle important quant à l'analyse des tendances politiques en ce qui a trait aux questions d'énergie, d'autant plus que ces territoires sont d'une importance capitale sur le plan des exportations québécoises d'hydro-électricité.

5.1.2.3 Environnement

Le Québec a poursuivi la défense de ses intérêts auprès des intervenants américains. Il a joué un rôle important au sein du Comité sur l'environnement de même qu'au sein du Comité pour le développement économique durable de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Il a aussi participé activement au Comité Québec-New York sur les précipitations acides et, dans la région des Grands Lacs, au Comité de gestion des ressources en eau, de même qu'au Comité sur l'élimination des substances toxiques.

En avril 1988, le ministre de l'Environnement du Québec et le commissaire à la Protection de l'environnement de l'État de New York ont reconduit pour cinq ans l'entente de coopération en matière de précipitations acides. Cette entente a déjà donné lieu à plusieurs réalisations concrètes, dont la banque de données informatisées ACIDOC et diverses études scientifiques conjointes qui ont eu une large diffusion dans les milieux environnementaux des deux pays.

Par ailleurs, le Québec signait, en août 1988, avec les États de New York et du Vermont, une entente de coopération relative à la gestion des eaux du lac Champlain.

Le Québec a également poursuivi ses efforts de concertation avec les États des Grands Lacs concernant divers aspects de la gestion des eaux du système Saint-Laurent/Grands Lacs. À la suite d'une recommandation du Comité de gestion des ressources en eau des Grands Lacs, les dix gouvernements ont demandé au Comité de poursuivre ses travaux de façon permanente. La procédure de notification et de consultation préalables a été utilisée de façon satisfaisante, en février 1989, lors d'une demande de dérivation des eaux des Grands Lacs par le U.S. Army Corps of Engineers.

Enfin, en juin 1988, le Québec a adhéré, avec les partenaires signataires de la Charte des Grands Lacs, à une entente intergouvernementale sur l'élimination des substances toxiques dans le milieu naturel des Grands Lacs. Il peut ainsi suivre de près les travaux de dépollution des Grands Lacs.

5.1.2.4 Transport

Le Québec doit protéger le plus adéquatement possible ses acquis dans les secteurs de la sécurité routière, éliminer les pratiques discriminatoires et favoriser les ententes de réciprocité touchant les permis de conduire, l'immatriculation automobile et les infractions au code de la route.

C'est dans cette optique qu'en octobre 1988 le ministère des Transports a participé, à Orono (Maine), à la Joint Transportation Planning Conference, organisée par la Western Mountain Alliance. Cette conférence visait l'amélioration des liens de transport entre le Nouveau-Brunswick, le Maine et le Québec, tant au plan aérien et ferroviaire que routier.

Par ailleurs, les normes concernant les poids et les dimensions des transporteurs, le transport de produits dangereux et contaminants, les codes de sécurité routière, les taxes spéciales imposées aux transporteurs sont autant de sujets qui sont traités lors de rencontres institutionnelles et ponctuelles avec des États américains voisins. La recherche d'une plus grande harmonisation de la réglementation touchant ces divers secteurs sera une préoccupation constante en 1989-1990.

5.1.2.5 Tourisme

Les grands objectifs touristiques du Québec aux États-Unis portent sur la recherche, l'identification et la création d'occasions d'affaires intéressantes pour l'industrie québécoise ainsi que sur la promotion des produits touristiques les plus importants.

Le ministère du Tourisme maintient des conseillers en tourisme en poste à Boston, à New York et à Chicago. Diverses activités ont été organisées en 1988-1989 à l'intention des acheteurs, des leaders d'opinion et des agents multiplicateurs américains : séminaires, congrès et tournées de familiarisation.

Le gouvernement du Québec a consolidé sa participation, conjointement avec le gouvernement canadien, aux programmes de bourses, de foires et de salons spécialisés, de congrès et de réunions de compagnie sur les marchés américains permettant ainsi de profiter des divers programmes d'aide financière, de promotion coopérative, de support aux congrès et de présence aux salons des consommateurs les plus importants en Amérique du Nord.

Le réseau de conseillers sera maintenu au cours de la prochaine année, mais la répartition géographique de ces conseillers sera l'objet d'une réévaluation. Par ailleurs, les bureaux du Québec sans conseiller en tourisme de même que les consulats canadiens seront davantage utilisés. En outre, la stratégie de mise en marché sera adaptée à chacun des produits touristiques

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires internationales

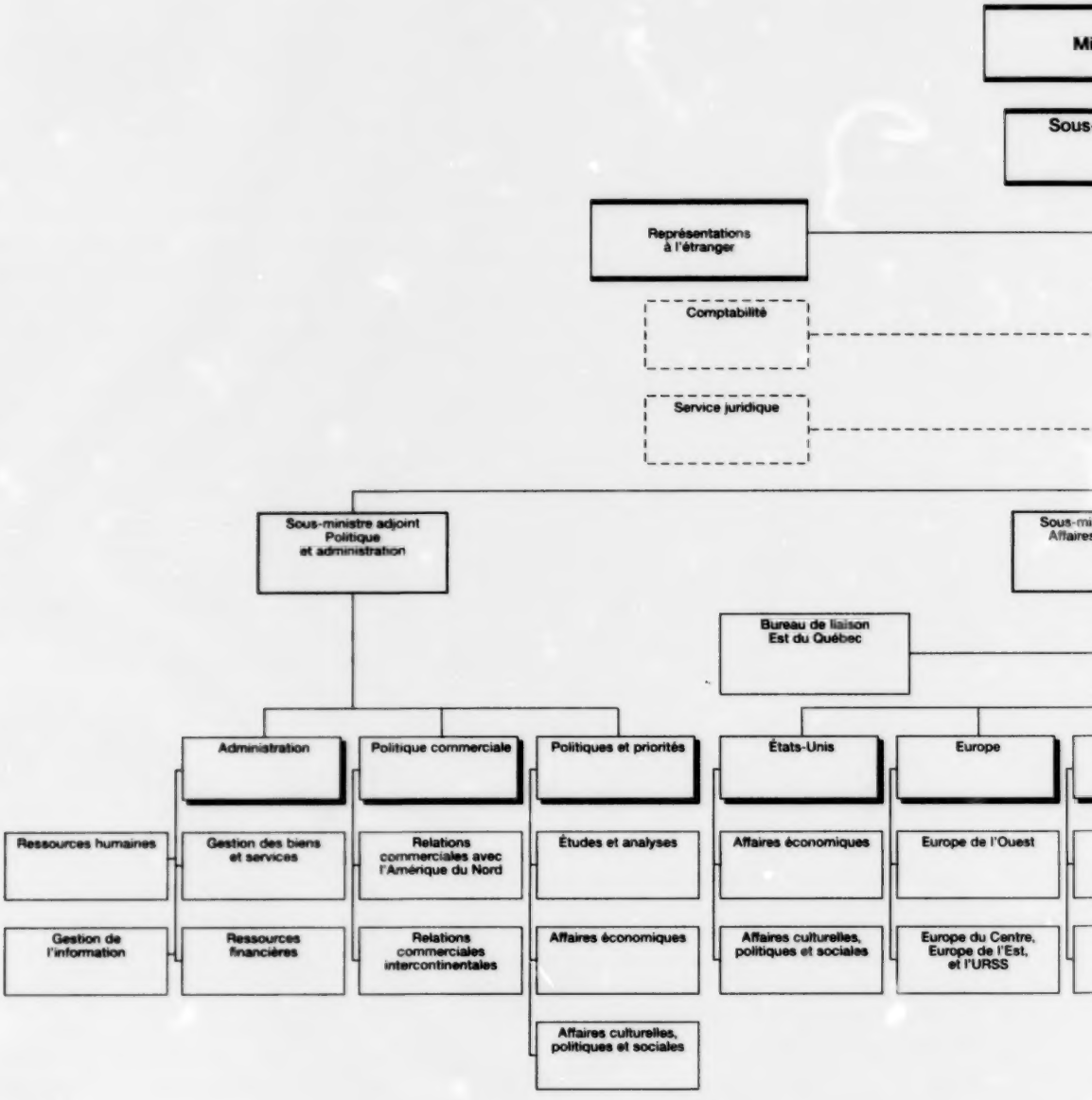

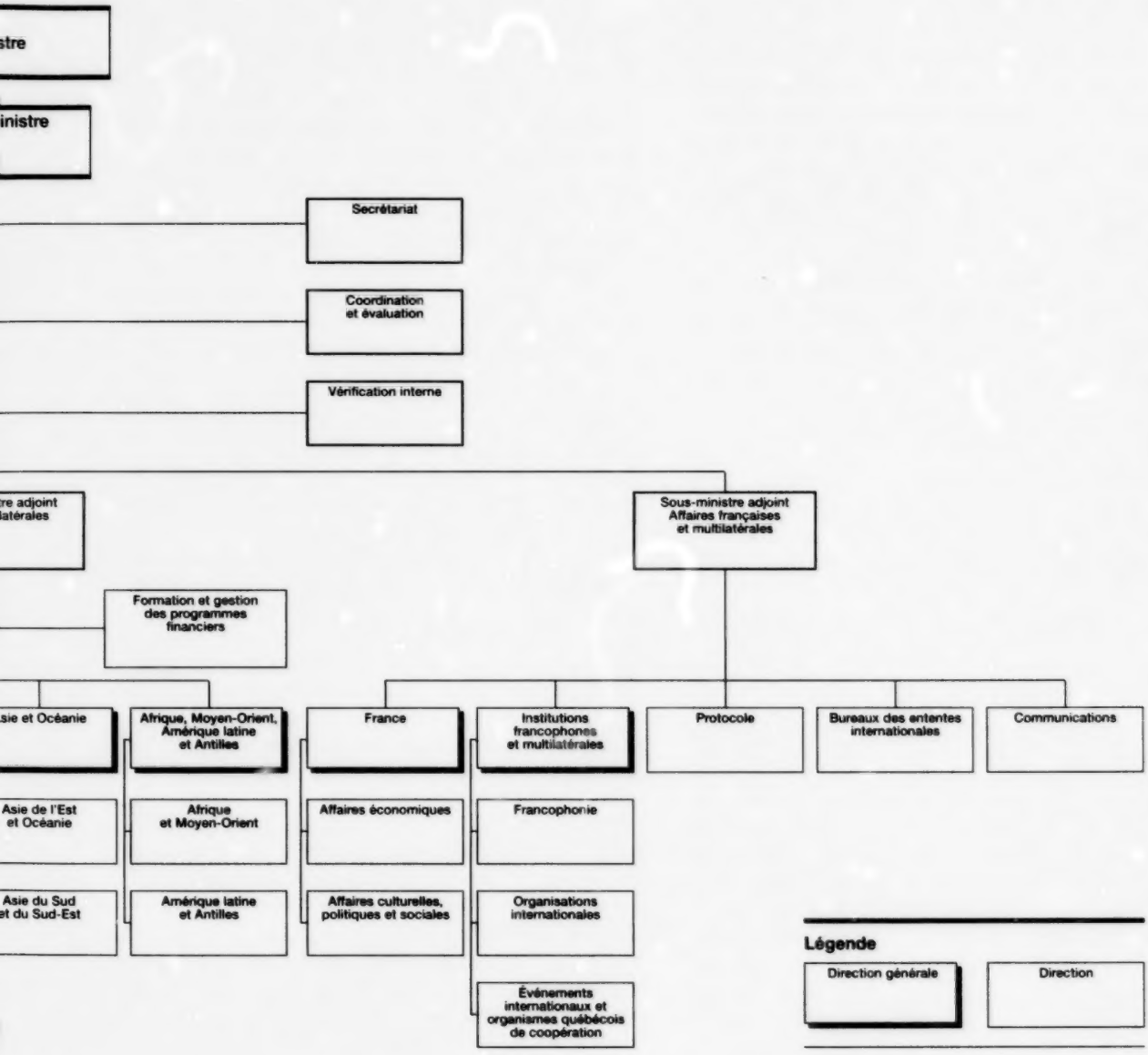
stre
inistre
Secrétariat
Coordination et évaluation
Vérification interne
re adjoint latérales
Sous-ministre adjoint Affaires françaises et multilatérales
Formation et gestion des programmes financiers
sie et Océanie
Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles
France
Institutions francophones et multilatérales
Protocole
Bureaux des ententes internationales
Communications
Asie de l'Est et Océanie
Afrique et Moyen-Orient
Affaires économiques
Francophonie
Asie du Sud et du Sud-Est
Amérique latine et Antilles
Affaires culturelles, politiques et sociales
Organisations internationales
Événements internationaux et organismes québécois de coopération
Légende
Direction générale
Direction

31 mars 1989

retenus. Les activités de promotion seront également maintenues.

5.1.2.6 Culture

Partie intégrante de l'action internationale du Québec, la culture est un instrument privilégié d'affirmation, de promotion et de diffusion des particularités québécoises aux États-Unis. Conscient de cette réalité, le Ministère a appuyé des interventions culturelles visant non seulement à trouver de nouveaux débouchés aux artistes et aux produits culturels québécois, mais aussi à créer un climat de compréhension et d'appréciation mutuelles propice au développement et à la consolidation de relations harmonieuses dans divers secteurs de coopération et d'échange.

Parmi les principales activités accomplies en collaboration avec les ministères concernés, la conception et la présentation d'une exposition itinérante thématique consacrée à la littérature québécoise, la signature d'une d'entente avec la State University of New York (SUNY) à Plattsburgh favorisant le dépôt et la diffusion des productions audiovisuelles du gouvernement du Québec sont à noter. Dans le domaine de l'édition, la mise à jour et la réédition de la bibliographie annotée *A Reader's Guide to Québec Studies* et la publication d'un dépliant sur le programme d'achat de livres à frais partagés doivent être signalées.

Par l'intermédiaire de son réseau de représentations aux États-Unis, le Ministère a contribué à la tenue de Semaines du Québec et d'autres événements culturels, tels le Mois du Québec à la French Library de Boston, les Francophone Film Series du Emory Center for International Studies à Atlanta, le Québec Winter Symposium on Language and Culture, le Festival Québec à la SUNY Plattsburgh et le Second Annual Festival of New Quebec Film au Laemmle Theater de Santa Monica (Californie). Sont également à noter la participation de galeries québécoises à deux expos-ventes d'envergure, soit la Chicago International Art Exposition et la Chicago International New Art Forms Exposition.

Grâce à l'appui du Ministère, des artistes québécois ont participé au Festival international francophone de la Louisiane et des conférenciers ont profité de tribunes prestigieuses leur permettant de faire connaître notre savoir-faire dans des domaines aussi variés que l'archéologie, la radio-télévision communautaire, les archives, la langue et la littérature. Concernant le chapitre de la littérature, mentionnons les tournées d'auteurs québécois, dont celle de Marie Laberge en Nouvelle-Angleterre, de Nicole Brossard et de Roch Carrier dans des universités du Sud-Est, d'Anne Hébert à New York et à Boston.

Pour sa part, le Service culturel de la Délégation générale du Québec à New York a participé à plus de 250 activités de représentation et de prospection en arts visuels et d'interprétation. L'industrie culturelle québécoise continue de s'affirmer auprès du public new-yorkais, surtout en ce qui concerne les artistes déjà connus auprès de publics spécialisés. Des ambassadeurs de marque, tels les Grands Ballets canadiens, le Cirque du Soleil, l'Orchestre symphonique de Montréal, la troupe de danse La La La Human Steps, Margie Gillis et plusieurs autres interprètes se sont produits sur des scènes prestigieuses. Une trentaine d'artistes en arts visuels ainsi que des créateurs d'objets d'art ont présenté leurs produits dans les galeries et les foires commerciales. Des visites de tourisme culturel ont aussi été organisées à destination de Montréal et de Québec.

Enfin, à la suite de l'intérêt exprimé par les autorités des États de New York, du New Hampshire et de la Louisiane pour le développement de la coopération et des échanges culturels, le Ministère a mis sur pied, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, un processus de consultation et de négociation devant mener à la conclusion d'ententes. Il a également facilité les négociations qui permettront la signature, en 1989, d'une entente de coopération entre Los Angeles et Montréal.

Au cours du prochain exercice financier, le Ministère poursuivra ses efforts en vue de la conclusion d'ententes de coopération avec des États du Nord-Est. Il investira dans des marchés commerciaux visant à promouvoir l'excellence afin de diffuser aux États-Unis l'image d'un Québec moderne, dynamique, original et ouvert sur le monde. L'action culturelle susceptible d'engendrer des retombées de toutes sortes et de favoriser la réciprocité dans les échanges sera privilégiée.

5.1.2.7 Affaires publiques

5.1.2.7.1 Développement des études québécoises

La promotion des études québécoises vise à encourager les professeurs d'universités américaines à faire connaître le Québec au moyen de cours, de recherches et de leur engagement dans leur collectivité.

En 1988-1989, le Ministère a poursuivi ses efforts auprès des principales associations de professeurs d'universités intéressées au Québec, soit l'American Council for Québec Studies (ACQS), l'Association for Canadian Studies in the United States (ACSUS) et le Conseil international d'études francophones (CIEF). Cette dernière association a tenu son congrès à Montréal en avril 1988, tandis que

l'ACQS réunissait plus de 300 participants à son congrès d'octobre 1988 à Québec.

La tenue de séminaires au Québec a également été encouragée. Parmi les plus importants, notons le Québec Summer Seminar qui a tenu sa 10e session à Québec, en juin 1988, celui du French Canadian Institute (SUNY Plattsburgh) et le Faculty Development Seminar, qui a regroupé quelque 20 professeurs de la Floride.

Par ailleurs, le programme *Research Grants* a permis à 40 professeurs d'universités américaines de venir au Québec effectuer des recherches dans leur domaine de compétence.

Pour leur part, les délégations ont maintenu des relations avec les unités régionales des associations intéressées aux études québécoises, tout en intensifiant leurs efforts pour intéresser de nouveaux professeurs d'universités aux réalités québécoises.

La Délégation générale du Québec à New York a poursuivi son travail avec le Centre d'études canadiennes et québécoises de la State University of New York à Plattsburgh.

La Délégation du Québec à Boston a intensifié ses contacts avec le Centre d'études canadiennes de l'Université du Vermont à Burlington.

Le Bureau du Québec à Atlanta a collaboré à divers centres d'études canadiennes, dont celui de la Duke University. Les travaux de l'Institut Canada-Floride à la Central Florida University ont permis la tenue de la première conférence du Southeast Council for Canadian Studies, à laquelle a participé la journaliste Lise Bissonnette.

La Délégation du Québec à Los Angeles a collaboré étroitement avec le nouveau centre d'études canadiennes subventionné par le gouvernement fédéral au Washington State University à Seattle. Elle a également tenu plusieurs événements dans d'autres centres universitaires, dont une Semaine du Québec à l'Université de Californie à Fresno.

Enfin, la Délégation du Québec à Chicago a participé, en novembre 1988, à la conférence *State-Provincial Linkages* à Racine (Wisconsin), tenue dans le cadre du projet *Borderlands*. Par ailleurs, une unité Midwest de l'American Council for Québec Studies a été créée.

5.1.2.7.2 Développement des études américaines

Le comité scientifique, créé par l'Association québécoise des études américaines (AQEA) et soutenu par le Ministère, a poursuivi ses travaux en collaboration avec l'Université du Montana dans le cadre du projet *Borderlands* sur les relations transfrontalières entre le Canada et les États-Unis. Quelques bourses ont été octroyées à des chercheurs, de part et d'autre, et le groupe se prépare à publier des monographies sur ces relations transfrontalières.

5.1.2.7.3 Promotion des échanges universitaires

Le Ministère a contribué à la poursuite des échanges existant entre la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et différents réseaux universitaires des États-Unis. De nouvelles ententes sont prévisibles avec des universités du Midwest et de la Floride.

Il a aussi collaboré à divers projets d'échanges de professeurs, de chercheurs et d'étudiants diplômés, tels ceux de l'École des hautes études commerciales avec la Pace University ou de la State University of New York avec l'Université du Québec.

En 1989-1990, le Ministère mettra l'accent sur le développement de la coopération scientifique et technologique. Dans ce but, il s'est associé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science afin de préparer un projet qui pourrait avoir pour pivot le Centre québécois d'informatisation de la production et qui privilégierait les contacts avec des établissements de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York, sans exclure pour autant d'autres États.

5.1.2.7.4 Promotion du français langue seconde

Les États-Unis connaissent un accroissement de la demande pour des services liés à l'enseignement du français langue seconde et aux banques de données. Afin de soutenir cet intérêt, il est important de faire connaître le Québec comme principal foyer de la francophonie en Amérique et plus particulièrement comme un centre de savoir-faire international dans l'enseignement du français langue seconde.

C'est dans ce but que le ministre des Communications, M. Richard French, a participé en mai 1988 au congrès *American Forum on Education in a Global Age*. Ce congrès regroupait des représentants de presque tous les États américains et visait à restructurer les programmes d'études scolaires à tous les niveaux afin d'y inclure un contexte international et d'améliorer l'enseignement des langues et des cultures étrangères.

En outre, un premier répertoire québécois de matériel didactique pour l'enseignement du français langue seconde a été publié par le Centre d'autoperfectionnement des enseignants du français langue seconde, en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, le Ministère a accordé 42 bourses à des professeurs de français américains pour leur permettre de suivre des cours d'immersion au Québec. En plus d'assurer la visibilité du Québec auprès des associations d'enseignants de français, ces bourses favorisent l'accroissement des inscriptions pour les cours d'immersion et de l'achat de matériel didactique par les commissions scolaires américaines.

Le Ministère a également maintenu son soutien à l'Association québécoise des écoles de français, qui regroupe une dizaine d'institutions spécialisées dans les cours d'immersion. Cet appui a permis à l'Association d'offrir une dizaine de bourses à des professeurs qui organisent des stages de groupes, de publier et de distribuer du matériel promotionnel et de participer à des congrès américains pour y faire la promotion du Québec.

Pour leur part, les délégations ont représenté le Québec lors de congrès nationaux et régionaux de professeurs de français, dont celui de l'Association américaine des professeurs de français, qui regroupait à Boston la majorité des décideurs dans le secteur des produits culturels ou didactiques.

Au cours de la prochaine année, la Direction des affaires culturelles, politiques et sociales continuera de promouvoir les intérêts québécois lors des congrès de professeurs de langue aux États-Unis et ce, dans le but de soutenir les efforts de promotion et d'exportation des maisons d'édition de matériel didactique, des fabricants de produits culturels ainsi que des écoles de français, qui attirent chaque année plus de 1 000 Américains au Québec. Les congrès nationaux de l'American Association of Teachers of French et de l'American Council on the Teaching of Foreign Languages constitueront deux événements d'importance en 1989-1990.

5.1.2.7.5 Soutien aux communautés franco-américaines

Une trentaine d'enseignants québécois ont été recrutés pour l'année académique 1988-1989 dans le cadre du programme d'enseignants de français langue seconde, au niveau primaire, en Louisiane.

Le maintien du Bureau du Québec en Louisiane, même s'il a subi une réduction de personnel, témoigne de l'intérêt du Gouvernement pour une coopération soutenue avec la Louisiane. D'ailleurs, le Ministère se réjouit de la confirmation par voie législative de la participation de l'État louisianais au Comité Québec-Louisiane, qui devrait devenir un canal privilégié permettant de découvrir d'autres domaines d'échanges.

5.2 Europe

L'année 1988-1989 a marqué une nouvelle étape dans les relations entre le Québec et l'Europe. La visite du premier ministre Bourassa, en janvier 1989, dans cinq pays (France, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne, Suisse), souligne cette volonté accrue de rapprochement et de coopération. L'évolution du contexte européen, tant à l'Ouest, avec le marché unique de 1992, qu'à l'Est, où des changements d'orientation importants provoquent des restructurations politiques, économiques et sociales, entraîne de la part du Québec des gestes concrets, qui se reflètent par la forte croissance de son bilan d'activités.

En effet, en plus de la mission du premier ministre, douze missions ministérielles, dont trois du Ministère, ont été effectuées. À la renégociation de sept ententes avec différents gouvernements et organismes européens s'est ajouté un important protocole de coopération avec la Bavière. De plus, le Ministère a intensifié ses rapports avec la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe, en participant à des réunions de sous-comités, en organisant des missions, en envoyant des stagiaires au sein de la CEE et en créant au Québec un comité interministériel ayant la responsabilité de mieux coordonner les interventions gouvernementales auprès de ces organismes.

Le Gouvernement a signé trois ententes de coopération dans les secteurs économique, technologique, scientifique, environnemental et culturel avec l'Allemagne et la Belgique. Il en a conclu une autre avec la Flandre.

Lors de sa visite en Europe, le premier ministre, M. Robert Bourassa, a eu l'occasion de promouvoir les investissements au Québec en mettant en valeur les avantages que représente un investissement dans la province auprès de plusieurs centaines d'industriels et de gens d'affaires. L'accord de libre-échange canado-américain a servi d'argument à cette promotion. Sur le plan politique, le premier ministre a rencontré les principaux chefs de gouvernement et ministres des pays visités, et discuté du marché unique européen et de l'accord de libre-échange.

Sur le plan bilatéral, de nouvelles avenues de coopération ont été établies. Elles mettent l'accent sur les dossiers à caractères économique et technologique, l'environnement, les échanges visant la jeunesse, la culture, l'audiovisuel et les questions sociales.

Enfin, les projets d'investissement traités au cours de ce voyage sont estimés à plus d'un milliard. Ils concernent plusieurs secteurs, dont la métallurgie, l'agro-alimentaire, l'aéronautique, l'énergie pétrolière et les services. Par exemple, M. Bourassa a discuté de l'implantation d'une aluminerie de 3 milliards avec la firme VAW, de la construction d'une usine de panneaux laminés de 84 millions avec la compagnie Kunz et

d'une entente concernant la sous-traitance avec British Aerospace.

5.2.1 Europe de l'Ouest

5.2.1.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales

Le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, a effectué deux missions en Europe de l'Ouest. D'abord, il a visité l'exposition Farnborough International Air Display, à laquelle participaient une dizaine d'entreprises québécoises. Ensuite, il a accompagné le premier ministre Bourassa dans son voyage européen. Au cours de ces deux missions, il a rencontré plusieurs personnalités du milieu politique et des affaires.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald, a participé, lui aussi, à l'exposition Farnborough International Air Display et a accompagné le premier ministre.

Le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, s'est rendu pour sa part à Strasbourg pour discuter de dossiers européens en matière d'environnement. À une autre occasion, il s'est rendu à La Haye signer la première entente de coopération bilatérale concernant l'environnement avec les Pays-Bas.

La vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, M^me^ Lise Bacon, a signé en Italie une entente sur la tenue, en 1992, au Musée du Québec, d'une exposition sur l'art italien de la Renaissance. En Belgique, elle s'est entretenue avec les autorités politiques de la Communauté française de coopération culturelle et technique.

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M^me^ Louise Robic, a inspecté les Services d'immigration du Québec à Rome et à Bruxelles. Elle a profité de son passage en Belgique pour rencontrer des personnalités politiques européennes et belges.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, s'est rendu en Belgique afin de coprésider la V^e^ réunion du Conseil d'administration de l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Michel Pagé, a rencontré à Londres plusieurs importateurs anglais afin de promouvoir les produits québécois dans le domaine de l'agro-alimentaire et des pêcheries.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Thérèse Lavoie-Roux, s'est rendue en Suède et en Finlande lors d'une conférence sur le SIDA tenue à Stockholm.

Finalement, le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, a participé à Strasbourg à une réunion du Conseil de l'Europe et le lieutenant-gouverneur, M. Gilles Lamontagne, s'est rendu à Londres.

Par ailleurs, un groupe de parlementaires québécois s'est rendu à Bruxelles, en mai 1988, dans le cadre de l'entente de coopération entre le Conseil de la Communauté française de Belgique et l'Assemblée nationale du Québec. Une délégation de gens d'affaires dirigée par le ministre d'État responsable des Affaires économiques de Turquie, M. Yusuf Bozkurt Ozal, est venue au Québec, de même qu'une mission sénatoriale espagnole.

5.2.1.2 Relations avec la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe

Au cours de l'année, le Ministère a intensifié les relations du Québec avec la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe. Au cours de leurs voyages, le premier ministre et le ministre des Affaires internationales ont eu des entretiens avec des commissaires européens.

De plus, le Ministère a participé aux réunions des deux sous-comités de travail créés dans le cadre de l'accord de coopération commerciale et économique, signé entre le Canada et la Communauté européenne en 1976. Il a en outre assuré l'organisation et le suivi de 18 missions de gens d'affaires et de fonctionnaires québécois intéressés aux politiques et aux programmes de la Communauté dans certains secteurs tels que l'agriculture, l'environnement, l'énergie et la recherche scientifique. Il a aussi contribué à la sélection et à l'envoi de stagiaires québécois au sein de la Commission européenne.

La Direction de l'Europe de l'Ouest a été associée étroitement aux négociations portant sur l'aide financière du gouvernement du Québec et de la Communauté européenne afin de préparer une étude de faisabilité portant sur le transport intercontinental de l'hydrogène. Enfin, elle a mis sur pied un comité interministériel de concertation afin d'étudier les effets au Québec de l'avènement du marché unique européen en 1992.

Par ailleurs, le Québec a participé, à titre d'observateur au sein de la délégation canadienne, à plusieurs conférences ministérielles du Conseil de l'Europe, notamment à celles des ministres européens de la Justice et des ministres des Affaires culturelles. Il a participé également aux réunions de sept comités directeurs et comités d'experts du Conseil de l'Europe.

5.2.1.3 Affaires économiques

Au cours de l'année, le Ministère a mené 89 missions commerciales, de transferts technologiques et de coopération économique. Les secteurs privilégiés

ont été les télécommunications, les produits informatiques, les équipements de loisir, les produits du bois, l'agro-alimentaire, le transport, la biotechnologie et la défense-aéronautique.

En matière de promotion des investissements, une société belge a annoncé un investissement de 140 millions, qui va créer quelque 300 emplois dans la région de Québec à partir de 1990. D'autres résultats concrets en provenance de la région du nord de l'Europe ont été enregistrés : une entreprise a décidé d'investir, en coparticipation avec le CRIQ, dans un centre de recherche et de développement dans le secteur du magnésium; une autre société, conjointement avec l'IREQ, investira dans le secteur des équipements hydro-électriques. Un premier investissement espagnol au Canada et au Québec dans le secteur des mines est digne de mention.

Au plan de la coopération économique avec la Wallonie, on a identifié d'intéressantes possibilités de collaboration entre universités, centres de recherche et entreprises dans les domaines des matériaux nouveaux et de l'environnement. Un projet de coopération avec des partenaires de la Communauté flamande est également en cours de préparation dans les secteurs de la micro-informatique et de la micro-électronique.

Enfin, le Ministère a aidé une soixantaine d'entreprises québécoises à se rendre sur le marché de l'Europe de l'Ouest et 21 autres sociétés québécoises à accueillir des acheteurs de cette région.

5.2.1.4 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles

Le Ministère a apporté son soutien à plus de 380 acheteurs ou experts qui ont participé à différents stages ou missions. En Belgique, la plupart ont eu lieu dans le cadre des ententes de coopération avec la Communauté française, la Région wallone et la Communauté flamande.

Dans le domaine de la coopération culturelle, la priorité a été accordée au cinéma, au livre et aux arts de la scène. Des résultats marquants ont été obtenus en raison de la diffusion plus large du cinéma québécois. Dans le secteur du livre, 85 maisons d'édition québécoises étaient représentées à la Foire internationale du livre à Bruxelles; quelques-unes ont également participé à la Foire du livre de Bologne, en Italie. Au regard des arts de la scène, le « Danséchange » Montréal/Bruxelles, qui a mis en présence neuf chorégraphes du Québec et de la Communauté française de Belgique, est à signaler; il a connu un succès éclatant dont les médias ont largement fait état.

Le Ministère a apporté son concours à l'organisation et à la promotion de tournées de troupes de théâtre québécoises, notamment celles du *Théâtre Repère* à Londres et à Bruxelles, du *Théâtre La Veillée* en Belgique. Il a aidé plusieurs expositions d'artistes, dont celle du maître-verrier Jean Vallières en Belgique et de Michel Goulet à la Biennale de Venise. Il a également contribué à la mission des responsables du Musée de la civilisation, qui voulaient développer des échanges avec différentes institutions de la Communauté flamande et de la Communauté française de Belgique.

Dans le secteur de la coopération scientifique et technologique, l'année a été marquée par le développement de projets de recherche et d'échanges d'expertises dans les secteurs de pointe : micro-informatique, génie génétique, matériaux composites et environnement. Le lancement en Belgique et au Québec de la revue *Technologie de l'information et société* est également à noter.

La Direction a fait la promotion du Québec dans les milieux universitaires en encourageant la participation de professeurs et d'écrivains à divers colloques et séminaires. Est également digne de mention la réalisation d'un programme d'échange entre l'École nationale d'administration publique de l'Université du Québec et l'Institut d'administration de l'Université de Lund (Suède), qui a permis à 30 cadres supérieurs d'entreprises suédoises d'effectuer un stage au Québec.

Au plan des communications, la Délégation du Québec à Rome a lancé un bulletin bimestriel d'information *Orizzonte Québec* tiré à 1 000 exemplaires. La Délégation générale du Québec à Bruxelles a poursuivi pour sa part la publication de son bulletin bimensuel d'information.

Les délégations ont également contribué à la promotion touristique du Québec en répondant aux demandes de renseignements et en organisant des séminaires d'information.

5.2.2 Europe du Centre, Europe de l'Est et URSS

5.2.2.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales

Le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, a dirigé une mission commerciale et culturelle en République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR), du 11 au 17 décembre 1988. Il a rencontré le président du Conseil des ministres, trois ministres et cinq vice-ministres pour discuter d'un programme d'activités de deux ans dans le cadre de l'entente Québec-RSFSR. M. Gobeil a également rencontré le représentant à Moscou de la république d'Arménie pour lui faire part de l'aide apportée par le Québec aux victimes du tremblement de terre qui a frappé son pays.

Par ailleurs, les entreprises québécoises qui accompagnaient le ministre ont signé trois ententes

avec des firmes russes et identifié des marchés potentiels de plus de cinq millions dans ce pays au cours des deux prochaines années.

De son côté, le ministre délégué aux Affaires internationales, M. André Vallerand, s'est rendu en Europe de l'Est, du 2 au 16 septembre 1988, en compagnie d'un groupe de gens d'affaires. Il a eu des discussions avec les autorités politiques de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Yougoslavie et de la Croatie.

Les entreprises participant à la mission ont déclaré un chiffre d'affaires de 150 000 $ et des ventes potentielles de près de 5 millions. Elles ont enregistré six soumissions, signé deux accords technologiques, entrepris des négociations en vue de six autres ententes et poursuivi des discussions commerciales avec treize agents. Un investissement d'un million est également prévu au Québec, ce qui créera vingt emplois.

Le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl, a effectué une visite officielle à Québec. Il a rencontré le premier ministre, M. Robert Bourassa, pour discuter de l'Europe de 1992 et de la CEE, du libre-échange canado-américain, des pluies acides, de la pollution des eaux ainsi que du chômage chez les jeunes.

La ministre autrichienne de l'Instruction publique, des Arts et des Sports, Mme Hilde Hawlicek, est également venue au Québec au cours de l'automne 1988 pour discuter principalement de sujets culturels et éducatifs. Enfin, un groupe de parlementaires ouest-allemands a effectué une tournée d'information auprès des firmes Canadair et CAE.

5.2.2.2 Affaires économiques

Le Ministère a contribué à la réalisation de seize activités dans ce secteur: deux missions d'intervenants privés, cinq missions industrielles et commerciales, une mission de coopération et une exposition. Sept missions étrangères ont été accueillies au Québec. Une centaine de gens d'affaires québécois ont directement participé à ces activités. Le Ministère a également accordé une trentaine de subventions individuelles à des entreprises dans le cadre du programme *APEX*.

Grâce au Ministère, une vingtaine d'entreprises ou d'organismes ont été mis en contact avec des dirigeants et des décideurs des pays visités (Russie, RDA, Hongrie et Yougoslavie). Ils peuvent ainsi tirer profit de la politique d'ouverture de ces pays à l'égard de l'économie occidentale. Sept importantes missions en provenance de Hongrie, de Yougoslavie, de RDA, de RSFSR, de Roumanie et de Tchécoslovaquie ont été accueillies au Québec. Leurs intérêts étaient centrés sur l'énergie, la finance, l'optique, l'économie et l'environnement.

En outre, trois missions de gens d'affaires du Québec ont été dirigées vers la RFA dans les secteurs de l'industrie chimique, de la défense et de l'informatique. Ces missions ont eu pour résultat la signature de plus de vingt ententes de coopération entre les entreprises. Dans le domaine de la technologie, deux missions ont regroupé des gens d'affaires et des spécialistes du transfert de technologie dans le but, d'une part, d'évaluer les liens entre les centres de recherche et les entreprises en RFA et, d'autre part, de profiter des retombées des programmes européens tels *EUREKA* et *ESPRIT*. Enfin, deux missions de prospection d'investissements ont été organisées en RFA, en Suisse et en Autriche avec l'aide de la Délégation du Québec à Düsseldorf; elles étaient dirigées par un représentant du MICT.

5.2.2.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles

Bien que centrée sur les activités économiques, la Direction a aussi prêté attention aux activités sociales et culturelles. Ainsi, elle a organisé, en collaboration avec l'Université Laval, un colloque sur les peuples du Nord du Québec et de l'URSS au cours de l'automne 1988. Elle a également apporté son concours au Musée de la civilisation de Québec qui a organisé une exposition d'artisanat inuit. Au cours de sa mission à Moscou, le ministre des Affaires internationales a fait la promotion d'échanges culturels entre le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée de la civilisation de Québec, et plusieurs musées russes. Parmi les projets de coopération à propos desquels le ministre et son homologue de la RSFSR se sont entendus, neuf concernaient le domaine de la culture et de l'éducation.

De plus, le Ministère a subventionné le Centre d'études québécoises de l'Université de Trèves (RFA) et assumé les frais de participation du Québec aux séminaires de littérature québécoise des universités de Fribourg et d'Erlangen (RFA). Enfin, dans le cadre de l'exposition Berlin-Montréal, il a subventionné la participation de peintres québécois à l'exposition de Berlin.

5.3 Asie et Océanie

5.3.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales

Les missions ministérielles ont été le principal outil de promotion de nos relations avec les gouvernements de cette région.

Le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, a visité Beijing, Shanghaï, Hong Kong et Bangkok avec un groupe de gens d'affaires. Cette mission a permis d'ouvrir des portes à nos industriels, de maintenir les

relations privilégiées entre le Québec et Shanghaï, de mettre particulièrement de l'avant la participation québécoise dans des projets hydro-électriques, tel celui de Gehe Yan en Chine, d'encourager des investisseurs de Hong Kong à venir au Québec et de favoriser la participation québécoise à la construction du métro de Bangkok.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Thérèse Lavoie-Roux, a effectué une visite à Tokyo, Beijing et Shanghaï afin de jeter les bases d'une collaboration dans les secteurs de la recherche médicale et des services sociaux.

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M^me^ Louise Robic, a rencontré les milieux d'affaires de Hong Kong, de Séoul, de Singapour et de Kuala Lumpur dans le but de promouvoir l'investissement au Québec.

Le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, a dirigé une mission commerciale en Corée du Sud, au Japon, à Hong Kong et en république populaire de Chine en mars 1989. Cette mission était composée de sept représentants d'entreprises oeuvrant dans le domaine de l'aéronautique et des communications. Elle visait principalement la promotion du Québec comme lieu intéressant pour les investisseurs étrangers, la consolidation de nos intérêts commerciaux ainsi que l'exploration de nouveaux débouchés pour les produits manufacturés québécois.

Lors d'une visite au Japon et en Chine, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a eu des rencontres avec les autorités d'Osaka, de Tokyo et de Shanghaï. Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a fait un voyage en Chine et à Hong Kong avec des représentants des secteurs public et privé de Québec. Un protocole d'entente sur la poursuite d'échanges culturels, techniques et économiques a été signé avec la ville de Xi'an.

Par ailleurs, le Québec a reçu la visite du vice-premier ministre chinois, M. Tian Ji Yan, des vice-gouverneurs des provinces de Hunan et du Hubei, du vice-ministre de la Machinerie et de l'Industrie électronique, d'un vice-président de la commission chinoise d'État au Plan, ce qui devrait permettre de faire progresser plusieurs projets de coopération importants, notamment dans le secteur hydro-électrique.

La ministre du Développement urbain de l'Inde s'est rendue au Québec afin d'évaluer les compétences québécoises en matière de transport urbain et de recherche opérationnelle en transport, notamment avec un groupe de chercheurs universitaires de Montréal.

5.3.2 Affaires économiques

Les activités économiques conduites en Asie avec le concours des délégations de Tokyo, de Hong Kong et du Bureau de Singapour ont favorisé essentiellement l'expansion des marchés, la prospection des investissements et les échanges technologiques.

5.3.2.1 Expansion des marchés

Des entreprises québécoises, au nombre de 66, ont participé à dix missions commerciales en Asie et Océanie ainsi qu'à une exposition industrielle en Chine afin de découvrir de nouveaux marchés et d'y promouvoir leurs biens et services.

Deux missions commerciales ont été réalisées au Japon dans les secteurs des bois résineux et de l'aéronautique. En Chine, trois missions commerciales et industrielles ont favorisé la promotion du savoir-faire québécois dans les secteurs de l'énergie, des transports, des communications et de l'agro-alimentaire. Les efforts soutenus de deux consortiums québécois ont permis l'obtention de contrats de plus de 100 millions en ce qui concerne la fourniture et l'installation de turbines à la centrale hydro-électrique de Gehe Yan. Cinq exposants québécois ont par ailleurs participé à une exposition de matériel de lutte aux incendies de forêts à Beijing, ouvrant ainsi des perspectives intéressantes dans ce secteur.

Deux missions commerciales regroupant dix participants se sont rendues en Corée, l'une était axée sur les communications et l'aéronautique, l'autre sur l'informatique. Celle-ci s'est poursuivie à Taïwan.

En Océanie, une mission de cinq entreprises du secteur de la foresterie a assuré le suivi de la visite au Québec d'une importante délégation de vingt entreprises d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Treize entreprises oeuvrant dans la haute technologie, le transport et le développement des ressources se sont rendues en Asie du Sud-Est dans le cadre de deux missions commerciales et quatre autres entreprises ont fait des recherches de projets quant à la production d'énergie électrique au Pakistan.

Les délégations de Tokyo et de Hong Kong ont, par ailleurs, continué à assurer la promotion des produits alimentaires québécois sur leurs marchés, notamment par des promotions en magasin.

De nombreuses missions sont venues au Québec évaluer notre compétence dans divers secteurs et explorer les possibilités de coopération industrielle ou commerciale. Deux missions chinoises dans le secteur des équipements pour la fabrication des pâtes et papiers, une mission technique chinoise dans le secteur de l'hydro-électricité, la visite d'une importante délégation de Malaisie dans le domaine du matériel stratégique et des communications et celle de 15

membres de la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie de l'Inde sont à signaler.

Enfin, la 6e conférence portant sur les débouchés dans le Pacifique s'est tenue pour la première fois à Montréal. Elle a réuni plus de 300 délégués et permis de sensibiliser davantage les gens d'affaires du Québec aux potentiels de cette région.

5.3.2.2 Prospection d'investissements

Le Québec a accueilli 19 missions d'investisseurs japonais, dont une délégation de 21 entreprises du secteur des pièces d'automobiles. À Hong Kong, la Délégation a tenu un séminaire de promotion industrielle, tandis que celle de Tokyo a collaboré à la préparation d'une mission conjointe avec le MICT dans le secteur de l'électronique. Ces deux délégations ont, par ailleurs, soutenu les efforts de prospection d'investissements de l'Office de l'expansion économique de la Communauté urbaine de Montréal à l'occasion de cinq missions sur leur territoire.

Enfin, la société japonaise Nikon a fait un investissement à Montréal en association avec la société québécoise Vilico pour fabriquer des verres de lunettes spéciaux.

5.3.2.3 Échanges technologiques

La promotion des échanges technologiques a essentiellement été orientée vers le Japon. Parmi les principales activités, sont à noter une mission de quatre entreprises québécoises dans le secteur des céramiques nouvelles et une mission d'évaluation des technologies de la soudure. La Délégation de Tokyo, qui a contribué au succès de ces missions, rapporte la signature de trois accords industriels.

5.3.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles

Les activités dans ces secteurs ont été axées sur trois pays : la Chine, le Japon et la Thaïlande.

Dans le cadre des trois principales ententes en vigueur entre la Chine et le Québec, huit experts sélectionnés par l'Association pour la science et la technologie de Shanghaï ont participé à des stages de formation dans des institutions et entreprises québécoises. Des bénéficiaires de bourses d'excellence du Québec, soit 8 étudiants chinois, ainsi que 80 autres, exemptés des droits de scolarité pour les étudiants étrangers, ont étudié dans nos universités. En contrepartie, huit étudiants québécois ont bénéficié de bourses du gouvernement chinois pour étudier en Chine. De plus, les villes de Montréal, de Québec et certaines universités ont poursuivi leurs propres échanges avec des institutions chinoises. Elles ont accueilli des missions techniques et envoyé des experts québécois en Chine.

Malgré un certain ralentissement des activités avec le Japon, l'action gouvernementale a permis de faire des progrès dans deux secteurs particuliers, soit la santé et les services sociaux de même que les échanges universitaires.

La participation du Québec au Congrès mondial de Tokyo sur la réadaptation et la visite de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ont contribué à une meilleure connaissance des pratiques japonaises et à l'amorce de projets de coopération en réhabilitation et en soins de santé pour les personnes âgées.

La mission de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal dans la région d'Osaka, à la suite d'une entente avec l'Université Nanzan de Nagoya, a permis de mettre en place un processus original d'échanges de savoir-faire. La création d'un réseau entre les institutions d'enseignement supérieur et les entreprises au Japon et au Québec, particulièrement dans le secteur de la gestion des ressources humaines, constitue un premier pas prometteur en ce qui concerne les retombées futures.

En Thaïlande, le Ministère a favorisé le démarrage d'un nouveau programme d'études québécoises à l'Université de Chiangmai. Ce programme est le résultat d'une entente de coopération avec l'Université Laval et il a permis à deux professeurs thaïlandais d'étudier au Québec et à un professeur québécois d'effectuer un séjour d'enseignement en Thaïlande. Un programme obligatoire de littérature québécoise pour les étudiants de la maîtrise ès lettres a été implanté à l'Université Chulalongkorn de Bangkok et un professeur québécois a été invité à y faire un séjour d'enseignement.

Des professeurs de français langue seconde — quatre de la Nouvelle-Zélande, cinq d'Australie, quatre du Japon et un de la république populaire de Chine — pour un total de quatorze, ont participé, en juillet, à un stage d'immersion de français langue seconde à l'Université Laval.

Dans le secteur culturel, la Délégation du Québec à Tokyo a collaboré aux tournées japonaises du Cirque du Soleil, de Frédérick Back et de Diane Dufresne, qui ont connu un franc succès. Le Ministère a contribué, par ailleurs, à la tournée australienne de la troupe *V'la le bon vent* effectuée à l'occasion de l'Exposition universelle de Brisbane marquant le bicentenaire de l'Australie.

Le Ministère a poursuivi son aide à la Fondation Asie Pacifique, qui a pour objectifs d'améliorer la connaissance et la compréhension réciproques du Canada et des pays de la région Asie-Pacifique et de mieux préparer les entreprises canadiennes à trouver des débouchés sur ces marchés. La Fondation ouvrait, en septembre 1988, un bureau à Montréal afin de

mieux desservir les intervenants québécois sur le plan de l'économie, de l'information, des affaires publiques, de l'éducation et de la culture.

Le Ministère a également poursuivi son soutien financier au Centre d'études de l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal, permettant ainsi à un professeur chinois d'y enseigner le mandarin pendant l'année académique.

5.4 Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles

5.4.1 Afrique et Moyen-Orient

Devant l'étendue de son territoire, la Direction Afrique et Moyen-Orient a établi sa stratégie quant au choix de pays à favoriser et aux secteurs à promouvoir. Parmi les pays considérés prioritaires, trois se trouvent dans la zone du golfe Persique, trois sont en Afrique du Nord, six en Afrique subsaharienne francophone et deux en Afrique anglophone pour un total de quatorze pays.

5.4.1.1 Relations intergouvernementales

Au cours de leurs entretiens avec leurs homologues québécois, une dizaine de ministres venus de sept pays d'Afrique et du Moyen-Orient ont sollicité le savoir-faire et l'appui du Québec dans des secteurs aussi variés que l'énergie, l'agro-foresterie, l'éducation, le développement des PME, la culture, les communications et l'informatique.

Les visites d'ambassadeurs et les missions bilatérales s'inscrivaient le plus souvent dans la foulée du Sommet de Québec (1987) et la préparation de celui de Dakar (1989). La structure des réseaux, multilatérale dans son principe, en alimentant les sommets francophones ne peut qu'entraîner une intensification des relations bilatérales du Québec avec les 28 pays africains francophones.

5.4.1.2 Affaires économiques

Plusieurs missions commerciales ont eu lieu dans le but d'appuyer des entreprises québécoises désireuses de pénétrer les marchés d'Afrique et du Moyen-Orient. L'Office de planification et de développement du Québec s'est rendu au Zaïre afin d'actualiser un projet d'aménagement de territoire. Dans les pays du golfe Persique, une mission a servi à promouvoir la vente de produits et de services québécois touchant le secteur de l'agriculture, des forêts (papier, carton, bois), de la santé, des télécommunications, de la formation et des services spécialisés. Enfin, une autre mission a visité le Maroc, le Sénégal et le Cameroun pour faire connaître le savoir-faire québécois en technologie éducative et le matériel s'y rattachant.

En Afrique de l'Est, la Direction Afrique et Moyen-Orient est le maître d'oeuvre de deux importants projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) : l'un au Rwanda, en foresterie, et l'autre au Zaïre, en agriculture.

5.4.1.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, les activités traditionnelles se sont intensifiées à la suite d'une demande croissante des pays africains en ce qui a trait aux bourses et aux avantages liés à la formation. À cet égard, le ministère des Affaires internationales et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science ont accru leur collaboration au sein du Programme de bourses de la francophonie. La majorité des bénéficiaires sont des Africains francophones qui viennent étudier au Québec.

Dans le cadre du programme de bourses d'excellence, le Québec aide financièrement 41 étudiants (en 2^{e} et 3^{e} cycles) originaires de 14 pays. Il accorde par ailleurs 1 600 bourses d'exemption de supplément de droits de scolarité à 25 pays ou organismes internationaux avec qui il a signé une entente à cet effet. Ces programmes totalisent près de 9 millions dans le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il est administré conjointement avec le ministère des Affaires internationales.

Par ailleurs, des appuis occasionnels sont accordés en vue de la formation académique ou professionnelle. Ils prennent la forme de stages de courte durée (un à trois mois) ou de subventions à des institutions comme l'ENAP, les universités, les centres spécialisés, les organismes non gouvernementaux (ONG).

D'autre part, la diffusion des valeurs culturelles du Québec en Afrique francophone est assortie d'une préoccupation croissante quant à la promotion de nos industries culturelles. La consommation de biens culturels francophones est considérable sur un continent où la population francophone croît au même rythme que l'urbanisation.

À cet égard, plusieurs démarches amorcées au cours de l'exercice financier précédent ont connu des développements appréciables. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'établissement de départements (Maroc et Cameroun) ou de cours (Côte-d'Ivoire, Algérie) de littérature québécoise, la diffusion de films, disques, livres et vidéos au cours de Semaines ou de Journées du Québec (Cameroun, Guinée, Côte-d'Ivoire, Maroc) ou la participation d'artistes et d'éditeurs à des salons ou festivals (Maroc, Sénégal, Tunisie).

Le Ministère collabore également avec le ministère des Affaires culturelles en vue de l'application des

ententes de coopération culturelle avec l'Algérie, le Maroc, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire.

5.4.2 Amérique latine et Antilles

5.4.2.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales

L'événement le plus important de l'année a été la mission du ministre des Affaires internationales au Mexique, en Colombie et au Venezuela en février 1989. M. Gobeil était accompagné de dix représentants d'entreprises québécoises. Au Mexique, il s'est entretenu avec le ministre des Relations extérieures, celui des Transports et des Communications, et des représentants du ministère de l'Agriculture et des Forêts. Il s'est non seulement adressé à un groupe d'industriels mexicains préoccupés par le traité de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais il a aussi été l'invité d'honneur au lancement d'un ouvrage scientifique québécois. Cette mission a permis de consolider les relations avec les autorités fédérales mexicaines et de soutenir les projets d'entreprises québécoises dans ce pays.

En Colombie, le ministre Gobeil s'est entretenu avec ses homologues des Affaires étrangères, de l'Énergie et des Mines, du Développement économique, de la Santé et de l'Éducation. Intéressé par l'expérience québécoise en matière de formation professionnelle, le ministre de l'Éducation a été invité à effectuer une visite au Québec l'an prochain. La rencontre avec le ministre de l'Énergie et des Mines a permis de faire connaître l'intérêt du Québec dans la réalisation de projets dans le secteur de l'électricité, notamment dans la construction d'une ligne à haute tension.

Au Venezuela, M. Paul Gobeil a rencontré le ministre du CORDIPLAN, responsable des mesures économiques adoptées par le gouvernement ainsi que le sous-ministre de l'Environnement, ministère pour lequel une société québécoise prépare actuellement d'importants contrats d'études.

En juin 1988, le sous-ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique s'est rendu en mission en Colombie, en Bolivie et en Argentine. Il a inauguré, en Bolivie, un projet-pilote d'électrification rurale réalisé par une entreprise québécoise avec la coopération du gouvernement du Québec et il a amorcé la coopération, dans le secteur minier, avec le gouvernement de la province de San Juan en Argentine.

En septembre 1988, le ministre des Affaires internationales a accueilli le gouverneur de la province de San Juan, le ministre de l'Économie et le sous-ministre des Mines de l'Argentine. Cette Délégation a été reçue au ministère de l'Énergie et des Ressources, au Laboratoire de recherche minérale, à la SOQUEM pour ensuite visiter Val-d'Or. Le gouverneur de San Juan s'est de plus entretenu avec le premier ministre, M. Robert Bourassa.

En février 1989, le ministre délégué aux Mines, M. Raymond Savoie, accompagné de représentants de six entreprises québécoises, s'est rendu en Argentine. Cette mission lui a permis d'évaluer la participation de son ministère à certains projets miniers et de faire progresser les négociations concernant un accord hydro-électrique entre un consortium québécois et une entreprise argentine.

Au cours de l'année, le Ministère a consolidé le réseau de ses délégations au Mexique, en Colombie, au Venezuela et en Haïti. Il a accru sa représentation en Amérique du Sud, en engageant les services d'un représentant commercial à Buenos Aires. Son mandat consiste à appuyer les efforts consentis par les entreprises québécoises dans le but de pénétrer le marché argentin.

5.4.2.2 Affaires économiques

Dans le domaine de la promotion des exportations, le Ministère a organisé sept missions commerciales, qui ont permis à 44 entreprises québécoises d'explorer des marchés qui offrent un potentiel intéressant.

Ces missions ont eu lieu au Brésil, en Argentine, au Chili, au Mexique, en Colombie, au Venezuela et dans les Antilles. Parmi les secteurs représentés, les transports, les télécommunications, l'informatique, l'instrumentation, l'avionnerie, les mines, les forêts et l'élevage sont à signaler. Dans l'ensemble, ces missions ont permis aux représentants d'entreprises d'identifier des distributeurs et, pour certains, de conclure des accords industriels.

Par ailleurs, 28 missions de visiteurs étrangers, regroupant 103 participants tant des secteurs privé qu'institutionnel, ont été accueillies au Québec. Elles venaient de la Colombie, de l'Argentine, de la Bolivie, du Mexique, du Venezuela et du Brésil. Vingt demandes d'aide financière ont quant à elles été approuvées dans le cadre des programmes *APEX*.

Le Ministère a également participé financièrement à trois projets spéciaux en Amérique latine, soit la construction d'une ferme laitière modèle en Colombie, une étude de faisabilité concernant la construction d'une microcentrale hydro-électrique en Argentine et une étude permettant de découvrir le lieu idéal à l'implantation d'un projet d'aquaculture au Venezuela.

Des missions de coopération économique, douze au total, furent organisées en Colombie, au Pérou, au Brésil, en Bolivie, en Argentine, au Venezuela et au Mexique avec la participation d'experts des ministères

sectoriels et du secteur privé. Elles ont touché les secteurs de la pêche, des mines, des pâtes et papiers, de la lutte contre les feux de forêts, du développement touristique, de l'agro-alimentaire, de l'habitation et de l'informatique.

Dans le domaine de la coopération scientifique ou technique, de nombreux projets ont eu des retombées intéressantes. C'est le cas d'un projet de géomatique, préparé pour la ville de Cordoba en Argentine, qui mettait à profit la compétence de l'université et celle de l'entreprise privée; d'un accord concernant la recherche en pâtes et papiers avec le Mexique, qui profite à l'entreprise privée québécoise et mexicaine; de la création d'un centre de formation professionnelle dans le nord-est du Brésil.

Au total, près de 80 missions de coopération scientifique ont permis à des experts québécois et latino-américains d'entreprendre ou de poursuivre des projets conjoints dans des secteurs aussi différents que l'administration, la santé, la forêt, l'hydrologie, l'informatique, l'agriculture, la médecine vétérinaire et le génie.

5.4.2.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles

Au chapitre de la promotion et de la diffusion culturelles, le Québec a participé, d'une part, à de nombreux événements et projets littéraires, théâtraux, folkloriques, cinématographiques et gastronomiques en Amérique latine. D'autre part, plusieurs de ces pays ont pris part aux festivals et aux activités culturelles se déroulant au Québec. Parmi les plus importants, mentionnons la publication de recueils de poésie québécoise au Mexique, dont une partie des oeuvres d'Émile Nelligan; la participation d'artistes du Québec au Festival Cervantino, le plus grand événement culturel du Mexique; la création d'un Centre d'études francophones à l'Université nationale autonome du Mexique, auquel le Ministère fait le don d'un fonds de livres sur la littérature québécoise.

De leur côté, les Bureaux du Québec à Bogota et à Caracas ont participé activement à la tournée de la troupe de théâtre *Carbone 14* au Venezuela et en Colombie. Cette année encore, des Semaines du Québec ont eu lieu au Mexique, en Colombie, au Venezuela et au Brésil.

Pour la 11e année, un stage pour les professeurs de français s'est déroulé à l'Université Laval. Il jouit d'une grande crédibilité et suscite beaucoup d'intérêt en Amérique latine et dans des pays d'Asie et d'Océanie. Cette année, 57 professeurs de ces régions y ont participé.

Plusieurs ententes de coopération en éducation furent en outre conclues ou poursuivies. C'est ainsi que 32 nouveaux boursiers du gouvernement du Brésil se sont inscrits à des études de maîtrise ou de doctorat dans les universités québécoises. Une trentaine d'étudiants latino-américains ont profité du programme de bourses d'excellence, tandis que quelque 200 autres, en provenance de 13 pays, ont bénéficié de bourses d'exemption. Une collaboration avec la Société de développement international Desjardins a permis à 12 Costariciens, spécialisés dans le domaine des coopératives d'épargne et de crédit, de participer à une mission d'études. Enfin, deux médecins haïtiens ont profité de bourses de formation médicale.

5.5 France

5.5.1 Missions ministérielles et relations intergouvernementales

L'événement marquant de l'année fut la visite officielle en France du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, du 20 au 26 janvier 1989. S'inscrivant dans le cadre des rencontres annuelles des premiers ministres français et québécois, cette visite fut l'occasion de faire un tour d'horizon des principaux dossiers bilatéraux et multilatéraux et de préparer le Sommet de la francophonie.

Sur le plan politique, outre le président de la République française, M. François Mitterrand, M. Bourassa a rencontré le premier ministre, M. Michel Rocard; le président du Sénat, M. Alain Poher; le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius; le ministre d'État et ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, de même que le maire de Paris, M. Jacques Chirac.

Dans le domaine économique, M. Bourassa a discuté avec une cinquantaine de chefs d'entreprises, membres du Conseil du patronat français, de l'accord de libre-échange canado-américain et d'investissements. Il a également eu des entretiens privés avec des gens d'affaires concernant divers projets d'investissement en territoire québécois. M. Bourassa a aussi prononcé une importante allocution devant près de 600 membres de la Chambre de commerce France-Canada. Enfin, il s'est rendu à Toulouse, en compagnie du ministre québécois de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald, visiter les installations de la société Aérospatiale, qui venait de conclure une entente avec la firme Bombardier concernant la fabrication de composantes des appareils Airbus.

Au chapitre de la coopération bilatérale, les premiers ministres français et québécois sont convenus, dans le contexte actuel de la continentalisation des échanges, de fixer de nouvelles priorités, soit l'économie, la recherche industrielle, scientifique et technologique, l'environnement, les échanges de jeunes étudiants et travailleurs, l'audiovisuel, les grandes

transformations sociales (vieillissement des populations, intégration des immigrants, rénovation urbaine) et les questions socioprofessionnelles (recyclage des travailleurs, chômage).

Sur le plan multilatéral, outre la préparation du Sommet de Dakar, les questions de l'avenir des institutions francophones, de l'éducation et de l'environnement ont été au centre des discussions. Ce voyage a en outre permis la conclusion d'une entente avec l'UNESCO concernant l'établissement à Québec, en 1989, d'un Bureau de cette organisation.

Par ailleurs, diverses missions ministérielles ont eu lieu tant du côté français que québécois. C'est ainsi que le Québec a accueilli le ministre délégué responsable de la Francophonie, M. Alain Decaux (du 29 août au 1er septembre 1988), le ministre de l'Agriculture et de la Forêt, M. Henri Nallet (du 5 au 8 décembre 1988), le ministre du Commerce extérieur, M. Jean-Marie Rausch (du 5 au 8 décembre 1988), de même que la secrétaire d'État responsable de la Consommation, Mme Véronique Neiertz (du 6 au 9 février 1989). La venue de l'ancien premier ministre, M. Raymond Barre (du 10 au 14 octobre 1988), est également à signaler.

Se sont également rendus en France en mission officielle la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Robic (les 16 et 17 mai 1988); le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln (du 16 au 20 mai, les 19 et 20 septembre 1988); le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte (du 26 au 28 mai, du 22 au 26 octobre 1988); le ministre de la Justice, M. Gil Rémillard (du 10 au 15 juillet 1988, les 5 et 6 janvier 1989); le ministre délégué aux Affaires internationales, M. André Vallerand (du 13 au 15 octobre, du 12 au 14 décembre 1988); de même que la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon (du 3 au 9 décembre 1988).

De son côté, le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil, s'est rendu en France à deux reprises, soit du 25 au 28 septembre et du 8 au 10 décembre 1988. Lors de sa première visite, il s'agissait, après sa nomination aux Affaires internationales, d'établir un premier contact avec les principaux interlocuteurs français et étrangers. Sur le plan bilatéral, il a notamment rencontré le ministre du Commerce extérieur, M. Jean-Marie Rausch, et le ministre délégué responsable de la Francophonie, M. Alain Decaux, en plus de représentants du Comité d'échange économique France-Québec et de la Chambre de commerce France-Canada. Sur le plan multilatéral, il a eu des entretiens avec le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Paul Okumba d'Okwatsegue, et l'ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO, M. Jean Drapeau.

La seconde visite visait deux objectifs : préparer la visite du premier ministre Bourassa et rencontrer des chefs d'entreprises du domaine de l'aéronautique et de l'industrie spatiale. Il a également rencontré le ministre d'État et ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas, le ministre responsable de la Francophonie, M. Alain Decaux, et une quinzaine de chefs d'entreprises du Val d'Oise et des Yvelines. Cette visite a conduit à la signature de deux ententes. La première concernait le jumelage des rivières Dordogne et Jacques-Cartier, la seconde le statut des collèges Stanislas et Marie-de-France de Montréal.

Pour sa part, le délégué général du Québec a eu de nombreux entretiens avec des personnalités politiques françaises, dont 12 nouveaux ministres du gouvernement de M. Michel Rocard. En outre, il a poursuivi une politique de visites en région dans le but de faire la promotion économique, touristique et culturelle du Québec et de consolider les liens avec les associations France-Québec. Il s'est notamment rendu à Sainte-Foy-la-Grande, Le Mans, Laval-Mayennes, Angoulême, Nancy, Reims et Toulouse.

5.5.2 Affaires économiques

La mise en place du marché unique européen à compter de 1993 a incité des entreprises, tels la Dominion Textile, le Groupe Plastiques modernes et les Minoteries Ogilvie, à suivre l'exemple de Cascades et à investir en France. Bombardier a également conclu une entente de coparticipation de plus de 1,2 milliard avec la société Aérospatiale. Un total de 16 entreprises québécoises ont investi en France au cours de l'année 1988-1989 et 12 sociétés françaises se sont implantées au Québec. Des exportations en hausse de 25 %, la conclusion de 65 ententes de distribution de produits québécois et de 29 accords de transfert de technologies (7 vers le Québec et 22 vers la France) confirment l'intérêt manifesté de part et d'autre.

Afin d'appuyer nos entreprises dans leurs démarches, des moyens particuliers ont été mis en place. C'est le cas du Groupe franco-québécois de coopération économique, qui se réunit sur une base annuelle et suit l'évolution des principaux dossiers économiques. Il s'est réuni à cette fin à Montréal en octobre 1988.

Dans le cadre de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, la Direction des affaires économiques gère le programme *Soutien au développement économique*, qui identifie les occasions de coopération industrielle. Les bénéficiaires sont les industriels, les ministères sectoriels et certaines associations régionales. Une trentaine de ces bénéficiaires ont participé à des missions pendant la dernière année.

Le programme *Recherche industrielle et innovation technologique (CRIQ-ANVAR)*, également géré dans le cadre de la Commission permanente, vise à développer des recherches communes entre partenaires français et québécois en ce qui a trait à des projets ayant un objectif commercial à court ou à moyen terme. Ce programme a été relancé lors de la session d'été de 1988 de la Commission permanente, qui s'est tenue à Paris. Depuis, une douzaine de projets ont été présentés par des entreprises.

Le programme *ACTIM-MAIQ* encourage la signature d'accords industriels entre les entreprises françaises et québécoises. Financé et géré conjointement, il couvre les frais des missions de courte durée. Un total de 91 représentants québécois ont participé à 45 missions en France et 33 missions françaises sont venues au Québec. Ce programme connaît un taux de réussite d'environ 35 %. Les responsables français et québécois de ce programme se sont réunis dans le cadre de la Commission mixte ACTIM-MAIQ, à Besançon, en mars 1989.

En plus de ces interventions particulières, le programme *APEX* a fourni une aide financière à 74 entreprises québécoises intéressées par le marché français, tandis que le programme *Acheteurs étrangers* a favorisé la venue de 18 acheteurs français.

En plus des participations individuelles d'entreprises québécoises à des foires et des expositions en France, le Ministère a organisé des missions de groupe dans le but d'assister à des événements importants. Ainsi, une vingtaine de firmes ont profité d'une aide financière et technique afin de participer aux salons français SICOB (bureautique, informatique, productique), SIAL (agro-alimentaire), HORTIMAT (horticulture), BATIMAT (bâtiment) et INTERMEDICA (équipements médicaux). Les entreprises du secteur culturel ont également reçu une aide lors de leur participation au MIDEM, au MIPTV, au MIPCOM et à MÉDIAVILLE. Ces missions ont pour but de concrétiser des ventes, d'établir des contacts et de se faire une bonne place dans le marché français.

La Direction des affaires économiques, de concert avec le Service économique de la Délégation générale du Québec en France, a apporté un appui technique à sa clientèle sous forme de détection de partenaires, d'information concernant les marchés français et de promotion de leurs produits. Le Service économique a participé à quelque 300 missions, traité 105 dossiers ACTIM-MAIQ, organisé une douzaine de séminaires et de colloques dans 10 régions françaises ainsi que des rencontres mensuelles de gens d'affaires à la Délégation et permis de nombreuses consultations individuelles.

Au cours de la prochaine année, la Direction et le Service économique poursuivront leurs activités et fourniront un effort accru du côté de la clientèle industrielle. Les interventions seront axées sur ces secteurs prioritaires, soit l'aéronautique et l'espace, l'informatique, les équipements médicaux, les plastiques et les matériaux composites, l'agro-alimentaire, les industries du bois, les industries de la culture et les communications.

5.5.3 Affaires culturelles, sociales et institutionnelles

Quelque 1 100 missions et stages, gérés conjointement par la Direction générale France et la Délégation générale du Québec en France, ont permis de poursuivre ou de mettre en oeuvre des projets de recherche scientifique, de signer des ententes, de publier des ouvrages à caractère international, de tenir des colloques et des conférences. À cela s'ajoutent de nombreux projets de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture, des communications, de la langue française, ainsi que dans les secteurs techniques et institutionnels.

Sur le plan de la recherche scientifique, qui correspond à 60 % des activités de la coopération franco-québécoise, de nombreux projets conjoints ont été mis en oeuvre dans le cadre de quatre programmes majeurs, soit la recherche universitaire, l'enseignement technologique supérieur, la recherche médicale, la recherche en biotechnologie. Dans le secteur universitaire, 61 projets de recherche ont permis à 218 professeurs et à 105 étudiants québécois et français de se familiariser avec des méthodes et des techniques de recherche différentes ou nouvelles. Le programme *Enseignement technologique supérieur*, touchant davantage le secteur collégial, a engendré 14 projets axés surtout sur l'intelligence artificielle et les matériaux nouveaux. Ce programme a permis la participation de 39 professeurs et de 10 étudiants. Dans le domaine de la recherche médicale, 15 projets, demandant les services de 48 chercheurs et de 29 étudiants, se sont concrétisés dans des domaines concernant l'anatomie, la génétique et la lutte contre le cancer. Enfin, 9 projets en biotechnologie concernant la formation du personnel scientifique, le développement des biosciences et des bio-industries ont démontré des possibilités de retombées industrielles dans divers secteurs dont l'agro-alimentaire, la cosmétologie, la foresterie et la pharmacie.

De plus, plusieurs ententes ont été signées. Parmi ces ententes, celle entre le ministère des Transports du Québec et le Laboratoire central des ponts et chaussées de France, celle conclue entre le Centre de recherche industrielle du Québec et le Centre des techniques du bois et de l'ameublement de France, celle conclue entre le secteur Forêt du ministère de

l'Énergie et des Ressources du Québec et le ministère de l'Agriculture de France, celle, en outre, qui fut conclue entre le Centre de recherche informatique de Montréal et Cap Sogeti Innovation méritent d'être mentionnées. D'autres ententes ont été conclues concernant l'échange de logiciels pédagogiques et de banques de données, sans parler des nombreux accords de collaboration entre les centres de recherche universitaires.

Au chapitre des colloques et des conférences peuvent être retenus la préparation d'une communication conjointe Hydro-Québec et Électricité de France (EDF), portant sur l'évaluation de la demande et les changements dans la consommation d'énergie lors de la Conférence mondiale de l'énergie, tenue en septembre à Montréal; le colloque de l'Institut international d'administration publique (IIAP) et de l'École nationale d'administration publique (ENAP) sur la protection du consommateur; le Colloque international sur la violence, le harcèlement et l'abus de pouvoir au travail, tenu en mars 1989 à Paris; la préparation d'un colloque international sur la sécurité et les conditions de travail à bord des navires de pêche qui se déroulera à l'été 1989.

La coopération franco-québécoise a également permis la publication de revues scientifiques, d'ouvrages en coédition, de rapports et de communications diverses. Parmi les principales réalisations découlant de la coopération franco-québécoise, la création de la *Revue internationale des sciences de l'eau* consacrée à l'environnement, la publication de dix numéros de la *Revue Médecine-Sciences*, la production d'ouvrages scientifiques en coédition — six réalisés et cinq à l'étude — la publication de rapports d'études et de travaux de recherche résultant des activités de coopération dans les programmes de recherche scientifique sont à noter.

Dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire, des missions ont permis de concrétiser divers projets portant notamment sur l'introduction de techniques nouvelles dans la démarche pédagogique des enseignants. Des projets touchant la formation permanente et professionnelle ont permis de mener des études conjointes portant sur la définition de politiques et de programmes de formation qui répondent davantage aux besoins du marché du travail. Le rôle d'information et d'assistance de la Délégation générale du Québec en France auprès de centaines d'étudiants doit être souligné de façon particulière.

Dans le domaine culturel, la participation de 108 artistes québécois aux plus importantes manifestations culturelles en France ainsi que l'attribution de prix littéraires importants justifient les investissements consentis par le Ministère. L'objectif visé est d'assurer la promotion d'une image dynamique du Québec ainsi que des retombées économiques appréciables dans la communauté artistique du Québec.

Dans ce contexte, la participation du Québec au Salon du livre de Paris et l'augmentation constante des ventes de livres québécois en France depuis 1987 sont à souligner. Pour ce qui est des arts plastiques, les Services culturels de la Délégation ont tenu six expositions d'artistes québécois dans leurs locaux et ont permis à d'autres d'exposer dans des galeries et musées français. Enfin, le programme de promotion du cinéma s'est poursuivi. Il a permis la présence de réalisateurs à des festivals de cinéma en France et invité des critiques français aux Rendez-vous du cinéma québécois. Les Services culturels ont organisé 112 projections publiques et privées et collaboré à la sortie de films québécois dans les salles françaises.

Dans le domaine des communications, l'année 1988-1989 a été marquée par l'entrée en ondes de la chaîne TV5 Québec-Canada en septembre 1988, la réalisation de coproductions cinématographiques et la vente d'émissions de télévision. Le Groupe de travail tripartite sur les exportations télévisuelles, qui réunit des représentants de la France, du Canada et du Québec, a vu son mandat renouvelé pour deux autres années dans le but d'accroître les échanges dans ce secteur prioritaire de l'audiovisuel. Finalement, les négociations ont été intensifiées avec le gouvernement français afin d'ouvrir le marché français aux films doublés au Québec. L'Union des artistes du Québec et le Syndicat français des acteurs ont d'ailleurs signé un protocole à ce sujet.

Afin de favoriser la promotion de la langue française et ses applications à l'industrie, le Ministère a maintenu son aide au Centre de recherche informatique de Montréal pour la mise au point de la maquette *Multiquest*, un système d'interrogation de bases de données en langue naturelle. En outre, la Délégation générale et l'Agence de coopération culturelle et technique ont uni leurs efforts pour lancer la deuxième édition de l'*Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie* du Réseau international de néologie et de terminologie. Enfin, des travaux conjoints se sont poursuivis concernant la mise au point des produits terminologiques, la formation à la terminologie et la concertation touchant les politiques et les législations linguistiques.

En ce qui concerne la coopération technique et institutionnelle, plusieurs domaines ont connu des retombées importantes dans des secteurs prioritaires pour le Québec. Ainsi, en foresterie, 29 missions axées sur la physiologie végétale, la production de plants forestiers, le génie génétique, la récolte et la transformation du bois de petites dimensions, la ligniculture et le dépérissement des forêts donnent déjà des résultats.

La production de plants mycorhizés en milieu contrôlé, l'augmentation de la culture *in vitro* d'essences forestières et la fabrication de polymères sont, entre autres, à noter.

Dans le secteur de l'agro-alimentaire et des pêcheries, les projets portant sur la production animale ont donné lieu à des transferts de technologies importants pour le Québec. La coopération soutenue dans le domaine des céréales, des farines et des pâtes a incité des compagnies françaises à s'installer au Québec. Pour ce qui est des pêcheries, les projets ont porté principalement sur l'aquaculture.

Au chapitre de l'environnement, les efforts ont été orientés vers la poursuite des travaux portant sur le traitement et la valorisation des déchets, la récupération et le recyclage, la qualité de l'air et l'assainissement agricole. Les développements dans ce secteur se manifesteront par un transfert de technologies et de savoir-faire de même que par un soutien technique du Québec au réseau français de mesure de la pollution de l'air.

Dans le domaine des transports, deux thèmes ont retenu l'attention, soit le transport des marchandises, qui a donné lieu à un forum franco-québécois sur le développement des transports routiers, et le génie routier, qui s'est concrétisé par des transferts de technologies.

Associés de près à la coopération franco-québécoise, trois organismes jouent un rôle complémentaire primordial: le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, qui demeure un partenaire actif, notamment pour le développement des études québécoises dans les établissements universitaires français et des échanges d'étudiants; les associations Québec-France et France-Québec, dont les principales activités ont permis à 374 Québécois de se rendre en France et à 298 Français de venir au Québec; enfin, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, qui a permis à 2 700 jeunes Français et Québécois de faire un stage respectivement au Québec et en France.

En 1989-1990, les activités seront principalement axées sur les priorités arrêtées par les premiers ministres de France et du Québec lors de leur rencontre de janvier 1989.

5.6 Institutions francophones

La conscience de la solidarité qui lie les peuples francophones a inspiré, depuis 25 ans, la création de plusieurs organisations ou associations internationales.

Ainsi sont nées successivement la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française (CONFEMEN) en 1960, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) en 1961, l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en 1968, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) en 1969, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970.

Plus récemment, cette communauté a connu un développement important au moyen de l'organisation, à Paris, du 17 au 19 février 1986, de la première Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, de la tenue du deuxième Sommet francophone, qui a eu lieu à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987, et de la préparation du troisième sommet prévu à Dakar (Sénégal) les 24, 25 et 26 mai 1989.

La Direction de la francophonie a la responsabilité particulière de l'ensemble des relations du Québec avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales francophones internationales. Elle compte sur l'appui d'un conseiller à la francophonie au sein de la Délégation générale du Québec en France (DGQF).

5.6.1 Sommets francophones

L'année 1988 a été marquée par la mise en oeuvre des projets de coopération décidés par la Direction du Sommet de Québec et celle de la préparation du Sommet de Dakar.

Le Québec s'est engagé activement dans la concrétisation des décisions prises au Sommet de Québec. Sur le plan international, il a assuré la vice-présidence d'un comité de treize pays et gouvernements responsable de la mise en oeuvre des décisions prises au Sommet francophone. Il a participé activement à tous les comités d'experts. Ainsi deux Québécois détiennent, depuis décembre 1987, des postes clés à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), soit celui de conseiller spécial au suivi des Sommets au cabinet du secrétaire général et celui de directeur général de l'administration de l'Agence.

La Délégation générale du Québec à Paris participe très activement elle aussi aux suivis du Sommet de Québec. Le délégué général a été nommé représentant personnel (sherpa) du premier ministre du Québec au Comité du suivi du Sommet de Québec (CIS) et au Comité de préparation du Sommet de Dakar (CIP). Il a assuré la vice-présidence du CIS qui s'est réuni 14 fois au cours de l'année. Il a présidé le sous-comité portant sur l'avenir des institutions francophones, dont le mandat était « d'examiner avant le troisième Sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), notamment d'étudier les voies et les

moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT ». Le « sous-comité Roy », formé des représentants de neuf pays et d'observateurs de l'ACCT, s'est réuni à 22 reprises à la Délégation générale. Il a reçu et analysé les mémoires d'une vingtaine d'organismes francophones internationaux.

Au Québec même, la Direction de la francophonie coordonne l'ensemble de la collaboration ministérielle à ces suivis et elle joue le rôle de correspondant national auprès des instances internationales. Sur un plan plus concret, le Québec s'est engagé, avec la participation des ministères sectoriels concernés, dans la réalisation de projets dans chacun des réseaux de coopération et de certains projets importants dits hors réseaux.

1. Le réseau de l'agriculture et de l'environnement

Ce réseau a mis en place trois domaines d'intervention, soit la formation, la recherche et le développement. Le Québec intervient directement dans deux projets de développement :

— la création de petites entreprises en relation avec le Centre panafricain de formation en coopération de Cotonou;

— la création de bureaux de services conseils, dits centres multiressources, destinés à favoriser l'implantation et la rentabilité de PME agricoles et agro-alimentaires. Un premier centre doit être mis sur pied en Tunisie en 1990.

Le Réseau, lors de ses trois réunions annuelles, a préparé, en vue du Sommet de Dakar, des recommandations et un programme en matière d'environnement, notamment une Conférence des ministres de l'Environnement des pays francophones, suggérée par le Québec.

2. Le réseau de l'énergie

Dans le cadre des Sommets de Paris et de Québec, le premier ministre du Québec a suggéré de faire de l'énergie une priorité et de créer, entre autres, un Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français, dont le siège serait au Québec. Cet institut a ouvert ses portes au mois de juin 1988. Ses objectifs sont la formation et l'information ainsi que la recherche et le développement. Le gouvernement du Québec a versé, par l'intermédiaire de l'ACCT, une importante contribution pour son bon fonctionnement et ses programmes.

Il a également contribué à un autre projet au Maroc et au Viêt-Nam concernant l'application de l'énergie nouvelle et renouvelable.

3. Le réseau de l'information scientifique et du développement technologique

À l'intérieur de ce réseau, le Ministère a privilégié le développement de l'information au service de l'éducation. Le projet *Informatique et Éducation* a pour principal objectif de constituer un réseau d'information et de collaboration, d'analyser les méthodes d'introduction de l'informatique au service de l'éducation et d'en faire la promotion, ainsi que de former des spécialistes en informatique. Le Centre d'application pédagogique de l'ordinateur du Québec est étroitement associé à ce projet.

4. Le réseau des industries de la langue

Le Québec est un membre actif du Comité international de ce réseau et le maître d'oeuvre de projets de recherches. Il participe à la préparation de la programmation et au choix des projets. Au cours de l'année 1988, neuf projets de chercheurs du Québec ont été retenus. Ils portaient sur la recherche et le développement industriel, la néologie et la terminologie, la formation et le perfectionnement.

5. Le réseau de la culture et de la communication (volet Culture)

Le Québec a participé activement aux réunions du Comité international du réseau. Son plus grand appui a été accordé à la création d'un marché commun des biens culturels. Il a privilégié les secteurs touchant le développement de la production, la commercialisation et la diffusion des biens culturels. En outre, il a pris part à différentes activités dont l'élaboration d'un projet de création de consortiums Nord-Sud dans le secteur de l'édition scolaire; l'édition et la diffusion dans les pays du Sud d'oeuvres littéraires québécoises; la participation à la mise sur pied de centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural africain; la présence d'experts du Québec dans les groupes internationaux d'étude sur la situation du cinéma et de la chanson francophones dans le monde.

6. Le réseau de la culture et de la communication (volet Communication)

Le Québec a poursuivi sa participation à TV5 Europe, qui est diffusé dans 22 pays européens et qui rejoint un auditoire potentiel de 12 millions de foyers. Sa programmation compte plus de 300 heures d'émissions québécoises et canadiennes. Le réseau TV5 s'est enrichi d'un second volet avec la mise en ondes, le 1er septembre 1987, de TV5 Québec-Canada. Sa programmation est à 80 % européenne; le reste est composé de reprises canadiennes et québécoises et d'émissions originales financées par les revenus

autonomes du consortium de télévision Québec-Canada. TV5 rejoint 1,5 million de foyers au Québec et 220 000 autres au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Le Québec a participé à la Commission d'experts qui a été mandatée, lors du deuxième Sommet, pour faire des recommandations relatives à la création d'une Agence des télécommunications de la francophonie (ATF). La mise en place de cette agence apparaît nécessaire au développement des systèmes de télécommunication entre pays francophones.

La mise sur pied du Consortium international francophone de formation à distance (CIFFAD) a été confiée à la Télé-Université de l'Université du Québec pour la phase de démarrage des travaux. Cet organisme a mené une consultation auprès de 250 institutions de formation à travers la francophonie et a recueilli plus de 60 projets favorables à l'utilisation de la formation à distance.

Enfin, le Québec a participé aux travaux d'implantation d'un nouveau programme de l'ACCT pour le développement de la radio rurale dans les pays francophones du Sud en fournissant un savoir-faire technique en vue de la réalisation d'études de faisabilité.

7. Les projets hors-réseaux

Au Sommet de Québec, le président du Liban avait lancé un appel d'urgence à la communauté francophone. Le premier ministre Bourassa avait pris l'initiative de créer un fonds d'urgence et de sensibiliser certains pays à ce projet. Les fonds recueillis sont destinés à fournir une assistance technique et à acheter de l'équipement médical et de laboratoires universitaires.

De son côté, le premier ministre du Canada avait annoncé, au Sommet de Paris, la création du *Programme de bourses de la francophonie*. La gestion de ce programme a été confiée au Service québécois d'accueil des étudiants étrangers du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. En 1988, le Service a étudié 525 dossiers et accordé 135 bourses au Québec et 12 hors Québec.

La première édition des Jeux de la francophonie, mise de l'avant au Sommet de Québec, se tiendra au Maroc du 8 au 22 juillet 1989. Maître d'oeuvre de l'événement, la CONFEJES a mis sur pied un Comité international des Jeux de la francophonie dont le Québec est membre. L'année 1988 a été marquée par la préparation de cet événement. Son originalité se révèle dans l'importance du volet culturel associé aux compétitions sportives traditionnelles, où se mesurent les meilleurs athlètes de la francophonie.

Le bilan du Forum francophone des affaires organisé dans le cadre du Sommet de Québec, en août 1987, s'était révélé positif. Les organisateurs du Sommet de Dakar ont donc décidé de rééditer l'événement en conservant le même objectif, soit la promotion des échanges économiques et commerciaux au sein de la francophonie. Au cours de l'année, les gens d'affaires québécois se sont regroupés en un sous-comité, sous l'autorité du Ministère, afin d'organiser leur participation à ce forum. À la fin du mois d'août et au début de septembre 1988, une délégation s'est rendue au Sénégal afin de vérifier l'état des préparatifs et d'offrir sa collaboration à l'Association sénégalaise du Forum francophone des affaires.

5.6.2 Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

L'Agence de coopération culturelle et technique regroupe trente États membres, sept États associés et deux Gouvernements participants [1] et « Elle a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale. » Lors des conférences des chefs d'État et de Gouvernement des Sommets francophones de Paris et de Québec, il fut demandé à l'Agence d'effectuer les changements nécessaires dans ses structures et sa programmation afin qu'elle devienne éventuellement le Secrétariat exécutif des programmes de coopération retenus lors de ces conférences. Cette réflexion a largement dominé les travaux des instances au cours de cette année. Le Conseil d'administration s'est réuni à Paris du 12 au 15 décembre. La délégation québécoise était alors présidée par le ministre délégué aux Affaires internationales, M. André Vallerand. Le Québec a aussi assisté aux deux réunions du Bureau élargi de la Conférence générale tenues en mai et en octobre. Il est appelé à participer d'office à la vie institutionnelle de l'Agence et, en particulier, aux travaux de ses instances.

En outre, le Québec participe à un certain nombre de programmes de coopération mis en oeuvre par l'Agence. On peut énumérer, parmi les actions les plus importantes au cours de l'année 1988-1989 :

---

[1] Trente États membres : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, France, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Luxembourg, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanutu, Viêt-Nam, Zaïre.
Sept États associés : Cameroun, Égypte, Guinée-Bissau, Laos, Maroc, Mauritanie, Sainte-Lucie.
Deux Gouvernements participants : Nouveau-Brunswick, Québec.

— la participation de Québécois à des stages organisés par l'École internationale de Bordeaux à l'intention de cadres des pays membres;

— la contribution de l'ACCT au Festival d'été international de Québec, qui assure la participation de près de 40 artistes de pays francophones de l'hémisphère Sud;

— la participation d'un expert québécois à la conception du projet d'implantation d'un réseau de centres publics de lecture et d'animation culturelle en zone rurale africaine et les services d'une personne-ressource à titre de coordonnatrice du projet au Bénin et au Sénégal;

— la participation active d'experts québécois à des missions d'étude et d'assistance technique.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec apporte une aide financière au *Programme spécial de développement* (PSD) créé en 1977 sous l'autorité de l'ACCT, grâce à des contributions volontaires, destiné à répondre aux demandes qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des programmes réguliers de l'Agence. En 1988-1989, le PSD a fait appel une quinzaine de fois à des ressources québécoises et plusieurs stagiaires originaires des pays membres ont pu se perfectionner dans des institutions québécoises.

Le Québec est aussi engagé dans des activités liées à l'ACCT par le biais d'organismes intermédiaires, tels le Conseil international des radiostélévisions d'expression française (CIRTEF) et le Conseil international de recherche et d'étude linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA).

5.6.3 Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES)

Créée en 1969, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française a pour but de favoriser la concertation et la coopération multilatérales entre les institutions responsables de ces deux secteurs dans les pays d'expression française. Elle tient chaque année une session ministérielle, qui examine les grands axes de cette coopération et en définit les projets. Le Québec participe depuis les débuts aux travaux de la CONFEJES, qui regroupe 31 États et Gouvernements [2]. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, M. Yvon Picotte, a assumé la présidence de la Conférence du mois de mars 1988 au mois de janvier 1989.

Le Québec a participé activement, tant dans le domaine des ressources humaines que du côté des ressources financières, à la préparation de la programmation de la CONFEJES, qui compte une quarantaine de projets. Divers organismes québécois sont particulièrement engagés dans les activités suivantes, soit l'éducation physique et sportive à l'école primaire dans les pays d'Afrique, l'encadrement de la pratique sportive, l'intégration des jeux traditionnels dans les activités physiques et sportives de l'enfant, la Commission consultative sur la formation des cadres supérieurs dans les sports d'élite. Les experts québécois ont également contribué à la création d'une commission permanente de réflexion portant sur les problèmes de la jeunesse dans les pays en voie de développement.

Un nouveau programme concernant la formation de petites entreprises s'inspire d'une expérience québécoise. Il s'agit du projet *Entreprenariat-jeunesse* mis en oeuvre dans trois pays : l'île Maurice, le Rwanda et le Sénégal.

Le Québec a aussi joué un rôle important dans le choix et la conduite des deux thèmes d'études que retient chaque année la Conférence et qui, en 1988, ont porté sur les *Mécanismes d'appui à l'insertion des jeunes dans les circuits de production* et la *Problématique du sport d'élite dans les pays en développement.*

Enfin, le Québec contribue de façon particulière à la préparation des Jeux de la francophonie. Le Sommet de Québec à confié la réalisation de ces jeux à la CONFEJES.

5.6.4 Conférence des ministres de l'Éducation ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN)

La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français, créée en 1960 sous le nom de *Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française*, tient ses assises annuelles dans l'un des 29 États membres [3]. Le Québec a adhéré à la CONFEMEN en 1968. La Conférence dispose d'un Secrétariat général à Dakar (Sénégal) et le Québec y détache depuis 1982 un conseiller aux programmes et à l'information.

La 40e session ordinaire a eu lieu à Bujumbura (Burundi) du 13 au 16 avril 1988. Le Québec était représenté par une délégation dirigée par le député de Sauvé à l'Assemblée nationale, M. Marcel Parent.

En 1988-1989, le Québec a été le lieu de deux séminaires organisés sous l'autorité de la

[2] Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Mauritanie, Niger, Nouveau-Brunswick, Québec, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo et Zaïre.

[3] Les États membres de la CONFEMEN, sauf le Nouveau-Brunswick et le Maroc, sont les mêmes que pour la CONFEJES.

CONFEMEN. Le premier portait sur la formation d'élaborateurs d'instruments d'évaluation pour les enseignants du primaire et du secondaire et le second portait sur le rôle des systèmes éducatifs dans la promotion de la femme.

Par ailleurs, des experts québécois ont participé à des activités portant sur les besoins langagiers (Belgique); l'initiation à la technologie, le perfectionnement de cadres administratifs et pédagogiques (Haïti); le perfectionnement de formateurs de chefs d'établissements scolaires (Congo); la formation des rédacteurs de manuels scolaires; l'harmonisation des programmes de mathématique et la formulation des propositions de la CONFEMEN en éducation et formation destinées au Sommet de Dakar.

5.6.5 Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES)

Le Québec a participé à la 5e réunion du CAMES, qui s'est tenue à Bujumbura (Burundi), du 10 au 12 avril 1988. Le CAMES a comme objectif premier de favoriser les échanges et la solidarité universitaires entre les États membres. Il réunit quatorze pays africains et bénéficie du concours de quatre gouvernements amis contributeurs, soit la France, la Belgique, le Canada et le Québec.

Le Québec contribue au budget de fonctionnement du Secrétariat du Conseil situé à Ouagadougou (Burkina Faso). De plus, il a participé au programme annuel du CAMES par l'envoi de deux professeurs de médecine à titre de membres du jury international du concours d'agrégation de médecine, qui a eu lieu à Abidjan (Côte-d'Ivoire), du 11 au 14 novembre 1988.

5.6.6 Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)

Conscient de l'importance du rôle joué par l'AUPELF dans la promotion du français scientifique et technique, le Ministère a continué d'apporter une aide financière substantielle en vue de son fonctionnement. Il a de plus appuyé l'Association dans ses efforts de programmation au bénéfice des universités du Sud en collaborant, avec les autres gouvernements bailleurs de fonds, au Fonds international de coopération universitaire (FICU).

Par ailleurs, une partie des sommes versées a été consacrée au programme *Université des réseaux d'expression française (UREF)*. Sa gestion a été confiée à l'AUPELF, opérateur multilatéral privilégié de ce programme, qui a pour but de créer des réseaux à partir du milieu universitaire francophone. Au cours de l'année, les responsables ont travaillé à la mise en oeuvre de douze activités importantes, qui visent la diffusion de l'information scientifique et technique par le biais de types de réseaux institutionnel, thématique de recherche et informatique. Deux de ces réseaux sont sous la responsabilité d'universités québécoises, soit le réseau *Télédétection* à l'Université de Sherbrooke et le réseau *Lexicologie* à l'Université de Montréal.

En apportant de l'aide à ce programme, le Ministère manifeste son appui à la diffusion de la langue française comme outil de transmission des connaissances scientifiques et techniques.

5.6.7 Associations diverses

La francophonie se caractérise par le dynamisme de son mouvement d'associations, qui, depuis l'avènement des Sommets francophones, se développe très rapidement. Le Ministère appuie ce mouvement dans la mesure où les associations concernées ont un caractère international. Il privilégie celles dont le siège social est au Québec et celles à l'intérieur desquelles des Québécois jouent un rôle prépondérant.

Malgré ses ressources financières limitées, le Ministère oriente son aide vers la réalisation d'activités internationales qui s'inscrivent dans le cadre des priorités adoptées par les chefs d'État lors des Sommets francophones. C'est ainsi qu'en 1988-1989, il a aidé l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES), la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Par ailleurs, il a également collaboré, de façon particulière, à la tenue des activités de l'Association internationale francophone des aînés (AIFA).

5.7 Organisations internationales

Les organisations internationales gouvernementales (OIG) et non gouvernementales (OING) occupent une place de plus en plus importante dans la vie internationale contemporaine. Il n'y a désormais plus de secteurs d'activités qui ne fassent l'objet d'une coopération et d'échanges multilatéraux. Le Ministère a donc un rôle de premier plan à assumer. Il doit s'assurer que les travaux de ces organisations entraînent des retombées profitables au développement du Québec. Des relations multiformes ont été maintenues avec un grand nombre d'organisations internationales et, dans plusieurs cas, la coopération a connu un développement intéressant.

5.7.1 Banque mondiale et Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

C'est le cas notamment de la Banque mondiale, avec laquelle une coopération diversifiée a été engagée au cours de 1988-1989. La Banque consent en effet annuellement des prêts d'environ 18 milliards US destinés à des projets d'aide au développement, ce qui représente un marché très important pour nos entreprises et nos institutions. Par conséquent, le Ministère a effectué de nombreuses interventions afin d'appuyer ou de faciliter des occasions d'affaires et une collaboration avec cette institution financière. Des agents de la Banque ont été invités au Québec pour faire connaître ses projets et pour sensibiliser les finissants sortant de l'université à une carrière dans cet organisme.

Par ailleurs, plusieurs ministères québécois ont participé à des travaux de l'OCDE, lieu de concertation privilégié des gouvernements des pays développés. Parmi ces travaux, d'aucuns touchent les domaines de l'environnement, du transport, de l'emploi, de la sécurité sociale, de l'immigration, de l'enseignement supérieur et de la science, des assurances, de l'éducation et des communications. Le directeur du Département du développement économique et de l'environnement s'est rendu à Québec afin d'examiner de concert avec le ministère de l'Environnement les possibilités de coopération. Une délégation de l'Agence internationale de l'énergie, une composante de l'OCDE, est également venue examiner la politique et la situation du Québec dans ce secteur.

5.7.2 Organisation des Nations Unies (ONU)

Le Ministère a participé, en février 1989, à la 45e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Il a également participé à l'étude, par un comité du Conseil économique et social (ECOSOC), du 2e rapport du Canada et du Québec aux Nations Unies concernant la mise en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Ministère a favorisé la participation d'un représentant du ministère de la Justice aux travaux du comité de l'ONU, chargé de mettre au point un projet de convention sur les droits de l'enfant. Il a enfin assumé la responsabilité du secrétariat des travaux du Groupe interministériel québécois sur les droits de la personne et a pris part aux réunions du Comité permanent fédéral-provincial sur les droits de la personne, qui a pour mandat d'assurer la participation de tous les gouvernements du Canada à la préparation et à l'application des conventions et des pactes internationaux en la matière.

Il a par ailleurs secondé les universités québécoises dans leurs projets de coopération avec certaines agences de l'ONU. Ces efforts ont permis la conclusion d'un accord de coopération en santé communautaire de près d'un million, entre l'Université Laval et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Un accord similaire de plusieurs millions de dollars est en négociation avec l'Université de Montréal.

Le Ministère a poursuivi la promotion d'offre de biens et de services québécois auprès des agences des Nations Unies, notamment en envoyant et en accueillant de nombreuses missions. L'intérêt de l'ONU pour le Québec s'est concrétisé notamment lors de la visite de deux secrétaires généraux adjoints, respectivement responsables du Service des conférences et du Département de la coopération technique pour le développement.

5.7.3 Organisation internationale du travail (OIT)

Des représentants du Québec ont participé aux travaux de l'OIT à Genève, du 1er au 22 juin 1988. Les sujets abordés à cette conférence concernaient la sécurité et l'hygiène dans la construction, la promotion de l'emploi et la sécurité sociale, la révision partielle de la Convention 107 sur les populations aborigènes et tribales.

Par ailleurs, le Comité interministériel sur les conventions internationales de l'OIT, mis sur pied par le Québec au lendemain de la 73e Conférence internationale du travail, s'est réuni à quelques reprises en vue de préciser son mandat. Ce comité étudiera principalement la conformité des législations québécoises dans le domaine des relations de travail aux conventions internationales auxquelles le Québec s'est déclaré lié ou auxquelles il est susceptible de l'être.

5.7.4 Organisation mondiale de la santé (OMS)

Le Québec était présent à la 41e Assemblée mondiale de la santé à Genève tenue du 2 au 13 mai 1988. Le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux a pris part aux travaux de la délégation canadienne et de la commission qui étudiait les questions relatives aux programmes. Par ailleurs, il s'est intéressé plus particulièrement aux discussions ayant trait à la consolidation des soins de santé primaire, à la lutte contre l'abus des drogues et du tabac, de même qu'au SIDA.

5.7.5 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Le Québec participe à de nombreuses activités de l'UNESCO par sa présence à des conférences, à des comités et à des groupes de travail ou en favorisant des conférences et des missions au Québec. Les efforts déployés auprès de cet organisme se sont traduits, entre autres, par la reconnaissance de la région de Charlevoix comme Réserve mondiale de la biosphère et par l'ouverture prochaine d'une représentation à Québec, annoncée lors de la visite du premier ministre du Québec à Paris en décembre 1988.

5.7.6 Activités diverses

En vertu d'une entente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Québec a reçu deux stagiaires africains dans le domaine de la formation agricole.

Il collabore aussi depuis quelques années à certaines activités de l'Union latine dans les domaines culturel et linguistique. Ainsi, le Ministère a versé une subvention dans le but d'aider le fonctionnement du projet *Radio-Latina*, qui favorise la diffusion du français et de la culture québécoise par le biais des radios de pays latins.

Le Québec a signé, en juillet 1988, une entente avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) quant au prêt de services d'un spécialiste du secteur public pour les deux prochaines années. Ce représentant du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche agit comme directeur régional adjoint au Bureau de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar.

Le 27 octobre 1988, le Gouvernement et l'Association du transport aérien international (IATA) ont signé un accord visant à favoriser l'accomplissement du mandat de cette organisation internationale et la consolidation de ses activités au Québec. Cet accord remplace celui de 1981, qu'il améliore notamment au chapitre de la fiscalité.

Un autre accord avec la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA) a permis à cet organisme d'ouvrir un bureau à Montréal afin de planifier ses opérations en Amérique du Nord, au Mexique et dans les Caraïbes.

Par ailleurs, le Gouvernement a favorisé l'implantation d'organisations internationales au Québec par l'adoption, à la fin de l'automne 1988, d'une politique d'exemptions fiscales pour ne citer que celle-là. Cette politique sera un moyen important de promotion du Québec comme lieu d'implantation de différentes organisations.

Le Ministère a poursuivi les actions entreprises afin de favoriser la présence de Québécois au sein des organisations internationales. À la suite de discussions avec la Banque mondiale et le Secrétariat des Nations Unies, un spécialiste en génie environnemental a été détaché auprès de la Banque mondiale afin de travailler sur des projets d'infrastructure en Afrique. De plus, des experts des secteurs privé et public ont mené à bien un certain nombre de missions de courte durée, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, de la géologie et de l'informatique.

5.8 Bureau des ententes internationales

Le Québec conclut des ententes dans divers domaines de sa compétence afin de promouvoir ses intérêts dans les secteurs d'activité importants pour son avenir et d'assurer son rayonnement à l'étranger. En vue de la coordination de ce volet de l'activité internationale du Québec, le ministère des Affaires internationales a mis sur pied, en octobre 1988, un Bureau des ententes internationales.

En ce qui a trait à l'adoption internationale, le Québec a paraphé un projet d'entente avec la République dominicaine. Des discussions préliminaires ont permis d'amorcer des négociations visant la conclusion d'ententes avec le Mexique et la Colombie. Le Bureau a également apporté son aide au Secrétariat à l'adoption internationale dans la mise sur pied de missions en Asie et en Amérique latine.

En matière de fiscalité, des démarches ont été entreprises, en collaboration avec la Délégation du Québec à Rome, en vue de la négociation d'une entente avec l'Italie. Le Québec a par ailleurs fait part au gouvernement canadien de ses observations relatives à la conclusion d'un accord Canada-France en matière d'entraide judiciaire. Il a rappelé son désir de négocier lui-même les dispositions supplémentaires dans le cadre de l'entente conclue avec la France en 1977.

Au chapitre de la sécurité sociale, la conclusion de deux nouvelles ententes a porté à quinze le nombre de pays partenaires du Québec en cette matière. Elles ont été signées à Québec, en juin 1988, et sont entrées en vigueur le 1er janvier 1989. Il s'agit d'ententes avec le Commonwealth de la Dominique et avec la Jamaïque qui touchent les rentes. Ces ententes répondent à un besoin des nouveaux résidents du Québec et des Québécois vivant à l'étranger. Elles ont pour objectifs d'assurer le maintien des droits acquis dans le pays d'origine et l'accès aux prestations des régimes de sécurité sociale visés dans le pays d'accueil. Par ailleurs, elles touchent les régimes publics de rentes ou de pensions (retraite, invalidité, survivant...) et parfois d'autres régimes publics comme l'assurance-santé ou la santé et la sécurité du travail.

Des négociations ont été formellement menées en vue d'ententes de ce type avec Chypre, l'Espagne,

l'Irlande et l'Italie. Des discussions ont aussi été entreprises ou poursuivies concernant l'entrée en vigueur d'une entente signée avec le Luxembourg, la facilitation de l'application d'une entente conclue avec la Grèce, l'organisation de signatures d'ententes négociées avec l'Espagne et le Portugal (complémentaire) ou la tenue de rondes de négociations au Québec ou à l'étranger avec l'Australie, l'Autriche, le Brésil, les Pays-Bas, le Sénégal, la Suisse et Trinité et Tobago.

La responsabilité de ce dossier incombe au Comité de négociations des ententes de sécurité sociale. Coordonné par le Ministère, ce Comité est constitué de représentants des ministères de la Santé et des Services sociaux, du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, des Communautés culturelles et de l'Immigration, du Revenu et des organismes intéressés (Régie des rentes du Québec, Régie de l'assurance-maladie, Commission de la santé et de la sécurité du travail). Ce comité interministériel a tenu des réunions en mai et novembre 1988 et l'un de ses responsables a pris part, à titre d'observateur, aux réunions du Comité directeur pour la sécurité sociale du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France), en mai et en décembre 1988.

Le Québec a également conclu des ententes de coopération économique, scientifique et technologique avec la République socialiste, fédérative, soviétique de Russie, l'État libre de Bavière, la France et l'Exécutif régional wallon. Dans le domaine culturel, il a signé des ententes avec l'Italie et la Côte-d'Ivoire. Une autre entente relative à l'Agence Québec/Wallonie/Bruxelles pour la jeunesse a enfin été conclue avec l'Exécutif de la communauté française de Belgique.

De plus, les négociations en cours dans le domaine culturel avec le Maroc et l'Algérie, celles avec les États américains du New Hampshire et de la Louisiane, celles avec l'Office des migrations internationales du gouvernement français en vue de la conclusion d'une entente favorisant l'établissement au Québec, pour fins d'emploi, de ressortissants français ou étrangers résidant régulièrement en France doivent être notées.

Enfin, la conclusion projetée d'ententes de coopération générale avec l'Exécutif flamand et le gouvernement du Groënland peut être rappelée.

5.9 Activités diplomatiques et consulaires au Québec

Plusieurs activités et visites importantes se sont déroulées au Québec au cours de l'exercice financier 1988-1989. Il convient de souligner, parmi les plus importantes, la visite de la reine Béatrix des Pays-Bas, du chancelier de la république fédérale d'Allemagne, le Dr Helmut Kohl, de M. Raymond Barre, député français du Rhône, et la cérémonie marquant l'inauguration de la chaîne de télévision TV5.

En outre, quelque 35 ambassadeurs et 10 consuls et vice-consuls ont effectué des visites officielles à Québec ainsi que quelques ministres et législateurs de différents pays.

Enfin, le Protocole a été associé à la réalisation d'activités dans le cadre d'événements importants, notamment la visite officielle du premier ministre Bourassa en Europe, la réunion du GATT à Montréal, la Fête nationale du Québec, l'inauguration du Musée de la civilisation, l'institution de la Cour du Québec, la célébration à la mémoire de Félix Leclerc à l'église Notre-Dame-des-Victoires.

La liste des principales manifestations et des visites organisées par le Protocole se trouve à l'annexe IV.

ANNEXE I

Tableau 1
Les effectifs du Ministère au 31 mars 1989

	Québec	Montréal	Représentations à l'étranger	TOTAL
Employés réguliers				
Cadres supérieurs	55	15	24	94
Professionnels	157	61	30	248
Employés de soutien	181	55	1	237
TOTAL	**393**	**131**	**55**	**579**
Employés réguliers d'autres ministères			35	35
Attachés locaux			45	45
Employés de soutien locaux			200	200
Occasionnels	30	10		40
TOTAL	**423**	**141**	**335**	**899**

Tableau 2
Effectifs à l'extérieur du Québec au 31 mars 1989

Délégations générales Délégations Bureaux	Affaires internationales				Autres ministères			Grand Total
	Fonct.	A.L.	R.L.	Total	Fonct.	A.L.	Total	
ABIDJAN	1	—	—	1	—	—	—	1
ATLANTA	1	2	3	6	—	—	—	6
BANGKOK	—	—	2	2	2	—	2	4
BOGOTA	1	1	4	6	—	—	—	6
BOSTON	3	2	10	15	2	1	3	18
BRUXELLES	5	4	13	22	2	—	2	24
BUENOS AIRES	—	1	1	2	1	—	1	3
CARACAS	1	—	4	5	—	1	1	6
CHICAGO	2	3	6	11	—	2	2	13
DAKAR	1	—	—	1	—	—	—	1
DAMAS	—	—	2	2	1	—	1	3
DÜSSELDORF	1	2	4	7	1	—	1	8
HONG KONG	3(1)	1	16	20	7	—	7	27
LAFAYETTE	1	—	1	2	—	—	—	2
LISBONNE	—	—	2	2	1	—	1	3
LONDRES	3(1)	3	12½	18½	2	2	4	22½
LOS ANGELES	3(1)	2	7	12	—	—	—	12
MEXICO	3	—	11	14	1	—	1	15
MILAN	1	1	1	3	—	—	—	3
NEW YORK	7(1)	3	20	30	3(1)	2	5	35
PARIS	12(3)	3	52½	67½	7(1)	1	8	75½
PORT-AU-PRINCE	—	—	4	4	1	—	1	5
ROME (DÉLÉGATION)	2(1)	—	5	7	—	—	—	7
ROME (IMMIGRATION)	—	—	6	6	4	—	4	10
SINGAPOUR	1	1	1	3	—	—	—	3
STOCKHOLM	1	1	1	3	—	—	—	3
TOKYO	2	4	9	15	—	2	2	17
WASHINGTON	—	—	2	2	—	—	—	2
Total	**55(8)**	**34**	**200**	**289**	**35(2)**	**11**	**46**	**335**

N.B. Le chiffre entre parenthèses indique les employés à contrat.

Légende:
A.L. = Professionel recruté localement à contrat
R.L. = Personnel recruté localement

ANNEXE II

Crédits et dépenses de l'exercice financier 1988-89 *

Programme 01 — Promotion et développement des Affaires internationales

	Crédits autorisés		Dépenses totales		Crédits disponibles	
	votés	statutaires	votées	statutaires	votés	statutaires
	Montant $		Montant $		Montant $	
Élément 01 — Représentation à l'étranger						
• Fonctionnement — personnel	17 888		6 885		1 004	
• Fonctionnement — autres dépenses	20 625		20 515		109	
• Capital — autres dépenses	498	300	497	315		(15)
• Transfert						
• Prêts, placements et avances	327		315		12	
Total	**29 338**	**300**	**28 212****	**315**	**1 125**	**(15)**
Élément 02 — Soutien aux affaires internationales						
• Fonctionnement — personnel	25 725		25 581		145	
• Fonctionnement — autres dépenses	20 394	450	17 607	448	2 787	2
• Capital — autres dépenses	319	750	124	710	194	40
• Transfert	14 815		12 541		2 273	
• Prêts, placements et avances	123		101		23	
Total	**61 376**	**1 200**	**55 954**	**1 158**	**5 422**	**42**
Élément 03 — Office franco-québécois pour la jeunesse						
• Transfert	1 710		1 710			
Total	**1 710**		**1 710**			
Total du ministère						
• Fonctionnement — personnel	33 613*		32 466		1 149**	
• Fonctionnement — autres dépenses	41 019	450	38 122**	448	2 896	2
• Capital — autres dépenses	817**	1 050	621**	1 025	194**	25
• Transfert	16 525		14 251		2 273	
• Prêts, placements et avances	450		416		35	
Total	**92 424**	**1 500**	**85 876****	**1 473**	**6 547**	**27**

Objectif de crédits périmés: 4 280 $ + un transfert de juridiction au M.A.C. *** : 710 $

* Source : Rapport des crédits et des dépenses du ministère au 31 mars 1989, Direction de la comptabilité, le 26 mai 1989, selon la structure budgétaire d'accueil adoptée à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 42 créant le ministère des Affaires internationales (décembre 1988).

** Écarts de plus ou moins un (1) par rapport à la source attribuables aux nombres arrondis aux milliers de dollars.

*** Ministère des Affaires culturelles (Québec)

ANNEXE III

Liste des ententes internationales de l'exercice financier 1988-1989

Les droits de scolarité

Avenant à l'Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec la République du Zaïre
Signature: le 15 avril 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Avenant à l'Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec le gouvernement du Sénégal
Signature: le 19 avril 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Avenant à l'Entente en matière de droits de scolarité avec la République du Burundi
Signature: le 3 mai 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Avenant à l'Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité entre le Québec et le Niger
Signature: le 4 mai 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Avenant à l'Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec la République du Cameroun
Signature: le 13 mai 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec la République de Djibouti
Signature: le 15 mai 1988
Entrée en vigueur: le 1er septembre 1988

Avenant à l'Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec le gouvernement de la République populaire du Bénin
Signature: le 27 mai 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Avenant à l'Entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec le gouvernement de la République du Mali
Signature: le 1er juin 1988
Entrée en vigueur: automne 1988

Entente entre le Département de la coopération technique pour le développement des Nations Unies et le gouvernement du Québec
Signature: le 13 septembre 1988
Entrée en vigueur: *

La coopération

Entente de coopération Québec-Brésil (CAPES-CNPq)
Signature: le 3 octobre 1988
Entrée en vigueur: le 3 octobre 1988

Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République socialiste, fédérative, soviétique de Russie
Signature: le 28 octobre 1988
Entrée en vigueur: *

Procès-verbal de la rencontre entre M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et M. Max Sreibl, ministre-président de l'État libre de Bavière
Signature: le 18 janvier 1989
Entrée en vigueur: le 18 janvier 1989

Relevé de décisions — Entretiens de M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et de M. Michel Rocard, premier ministre de la République française, les 23 et 24 janvier 1989
Signature: le 24 janvier 1989
Entrée en vigueur: le 24 janvier 1989

Entente de coopération institutionnelle, économique et technologique entre le Québec et l'Exécutif régional wallon
Signature: le 1er février 1989
Entrée en vigueur: *

L'éducation et la culture

Compte rendu des réunions de travail établissant le cadre et les priorités de la coopération culturelle entre la Côte-d'Ivoire et le Québec
Signature: le 8 mars 1988
Entrée en vigueur: le 8 juin 1988

Protocole d'entente entre l'ACCT, la Télé-Université, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec
Signature: le 27 mai 1988
Entrée en vigueur: le 1er avril 1988

---

* Entente non en vigueur au 31 mars 1989

Procès-verbal des entretiens de la ministre des Biens et Sites culturels de la République d'Italie, l'Honorable sénatrice Vincenza Bono Parrino, et de la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles du Québec, M^me^ Lise Bacon
Signature: le 5 décembre 1988
Entrée en vigueur: le 5 décembre 1988

Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative aux collèges Marie-de-France et Stanislas
Signature: le 10 décembre 1988
Entrée en vigueur: *

L'environnement

Entente de coopération en matière de précipitations acides entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York
Signature: le 26 avril 1988
Entrée en vigueur: *

Entente intergouvernementale portant sur l'élimination des substances toxiques dans l'environnement des Grands Lacs
Signature: le 13 juin 1988
Entrée en vigueur: le 13 juin 1988

Entente intergouvernementale New York-Vermont-Québec portant sur la coopération en matière d'environnement relativement à la gestion du lac Champlain
Signature: le 23 août 1988
Entrée en vigueur: *

Entente en matière d'environnement avec les Pays-Bas
Signature: le 18 septembre 1988
Entrée en vigueur: le 18 septembre 1988

La sécurité sociale

Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Commonwealth de la Dominique
Signature: le 14 juin 1988
Entrée en vigueur: le 1^er^ janvier 1989

Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la Jamaïque
Signature: le 21 juin 1988
Entrée en vigueur: le 1^er^ janvier 1989

Autres ententes

Entente de réciprocité entre le Québec et l'État de New York concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière
Signature: le 4 février 1988
Entrée en vigueur: le 1^er^ juillet 1988

Entente portant sur l'échange de renseignements en matière de taxes sur l'essence, le mazout et les cigarettes entre l'État de New York et le Québec
Signature: le 22 avril 1988
Entrée en vigueur: le 22 avril 1988

Entente de réciprocité entre le gouvernement du Québec et l'État de l'Illinois en matière d'immatriculation automobile
Signature: le 26 septembre 1988
Entrée en vigueur: le 1^er^ janvier 1989

Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française concernant le jumelage des rivières Dordogne et Jacques-Cartier
Signature: le 10 décembre 1988
Entrée en vigueur: *

Entente relative à l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
Signature: le 31 janvier 1989
Entrée en vigueur: le 31 janvier 1989

* Entente non en vigueur au 31 mars 1989

ANNEXE IV

Principales manifestations et visites organisées par le Protocole, du 1er avril 1988 au 31 mars 1989

AVRIL

PÉROU (13-14)
Visite à Québec de l'ambassadeur de la République du Pérou, S.E.M. Oscar Maurtua

COLOMBIE (14-16)
Visite à Québec de l'ambassadeur de la République de Colombie, S.E.M. Jaime Vidal Pardomo

CHINE (20-21)
Visite d'un groupe de l'Institut chinois des affaires étrangères

ÉTATS-UNIS (25-26)
Visite du commissaire à la Conservation de l'environnement de l'État de New York, M. Thomas C. Jorling

POLOGNE (25-26)
Visite de l'ambassadeur de la République populaire de Pologne, S.E.M. Alojzy Bartoszed

BÉNIN (27)
Visite d'adieu de l'ambassadeur du Bénin, S.E.M. Joseph-Louis Hounton

QUÉBEC (27-29)
Journées annuelles d'information du Corps consulaire

MAI

QUÉBEC (9-10)
Réunion du comité canado-américain du National Association of Departments of Agriculture (NASDA) et des ministres de l'Agriculture des provinces canadiennes

CUBA (9-11)
Visite de la consule générale de la République de Cuba, Mme Lourdes Urrutia

PAYS-BAS (11-12)
Visite de S.M. la reine Béatrix des Pays-Bas

ONU (13)
Visite de M. Eugenius Wyzner, secrétaire général adjoint des Nations Unies

POLOGNE (14-15)
Visite de parlementaires polonais

ARGENTINE (17)
Visite du consul général de la République d'Argentine, M. Jose J. Garcia Ghirelli

ACCT (17-18)
Visite du président de l'Agence de coopération culturelle et technique, M. Roger Dehaybe

PAKISTAN (17-18)
Visite de l'ambassadeur du Pakistan, S.E.M. Najmuddin A. Shaikh

AFRIQUE DU SUD (19)
Visite de l'ambassadeur de l'Afrique du Sud, S.E.M. Johannes Hendrik de Klerk

MEXIQUE (19)
Visite du nouveau consul général du Mexique à Montréal, M. Jose Luis Vallarta

CHINE (20)
Visite du vice-premier ministre du Conseil d'État de Chine, M. Tian Jiuyn

ÉTATS-UNIS (20-21)
Visite des représentants du New York Power Authority

BOLIVIE (26)
Visite du président de Cordepaz de la République de Bolivie, M. Oscar Cornejo

BELGIQUE (27)
Réunion de la sous-commission Flandre-Québec (science et technologie)

JUIN

ÉTATS-UNIS (1er)
Visite du commissaire à la Protection de l'environnement de l'État du Maine, M. Dean C. Marriott

OTTAWA (4)
Création du Bureau canadien de l'héraldique

BURUNDI (5-7)
Visite de l'ambassadeur du Burundi, S.E.M. Julien Nahayo

CÔTE-D'IVOIRE (6-8)
Visite de l'ambassadeur de la Côte-d'Ivoire, S.E.M. Issouf Kone

PHILIPPINES (6-9)
Visite du ministre du Tourisme des Philippines, M. Tony Gonzalez

NIGER (7)
Visite de l'ambassadeur du Niger, S.E.M. Mamane Oumarou

QUÉBEC (8)
Dîner offert par le ministre des Relations internationales à l'occasion du 10e anniversaire du « Quebec Summer Seminar »

SEYCHELLES (8)
Visite de la ministre du Plan et des Relations extérieures des Seychelles, Mme Danielle de St-Jorre

NORVÈGE (9)
Visite de l'ambassadeur du Royaume de Norvège, S.E.M. Jan E. Nyheim

JAPON (9-10)
Visite de la délégation des conseillers de la préfecture de Yamagata

BRÉSIL (10)
Visite du sénateur brésilien, M. Odacir Soares

AUSTRALIE (10-16)
Visite du ministre de l'Habitation et de la Construction, M. Terry Hemmings

PORTUGAL (13)
Visite d'un groupe de l'Institut de la défense nationale du Portugal

LA DOMINIQUE (13-14)
Visite du solliciteur général et ministre de la Justice, de l'Immigration et du Travail, M. Brian G.K. Alleyne

OTTAWA (14)
Visite d'adieu du chef de la Délégation de la Communauté européenne à Ottawa, M. Dietrich Hammer

NIGERIA (14-16)
Visite du haut-commissaire de la République fédérale du Nigeria, M. G.O. George

FRANCE (15)
Visite d'adieu de la responsable du Bureau du Québec de l'Agence de coopération technique et industrielle française, Mme Solange Clavier

VENEZUELA (16)
Visite de l'ambassadeur du Venezuela, S.E.M. Gilberto Carrasquero

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE (18)
Visite du chancelier de la République fédérale d'Allemagne, le Dr Helmut Kohl et de son épouse, Madame Kohl

OACI (20)
Visite d'adieu du secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Yves Lambert

ZAÏRE (20-21)
Visite de l'ambassadeur de la République du Zaïre, S.E.M. Kammuleta Bukasa Muteba

JAMAÏQUE (20-22)
Visite du haut-commissaire, M. H. Dale Anderson (au sujet de la signature d'une entente Québec-Jamaïque)

QUÉBEC (22)
Réception présidée par le premier ministre du Québec à l'occasion de la publication de l'ouvrage *Le Québec dans la francophonie et sa contribution au Sommet de Québec*

BIRMANIE (22)
Visite de l'ambassadeur de la République socialiste de l'Union birmane, S.E.M. Thein Aung

QUÉBEC (24)
Réception offerte à l'occasion de la Fête nationale du Québec

JAPON (29-6 juillet)
Visite du gouverneur de la préfecture d'Akita, M. Kikuji et Mme Aiko Sasaki

JUILLET

AFRIQUE (20)
Visite des dirigeants de l'École supérieure interafricaine de l'électricité

FRANCE (20-22)
Visite d'une mission d'information du Sénat français conduite par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la Commission des affaires sociales et chef de la mission

GUATEMALA (28)
Visite d'une délégation des députés de la République du Guatemala

FRANCE (29)
Rencontre du consul général de France à Québec, M. Daniel Jouanneau, et du sous-ministre adjoint, M. Denis Ricard

KENYA (29)
Visite du ministre des Finances du Kenya, M. George Saitoti

AOÛT

URSS (1er)
Rencontre du consul général d'URSS, M. Evgueni Kotchetkov, et du sous-ministre des Affaires internationales, M. Jean-Claude Villiard

TUNISIE (4)
Visite d'adieu de l'ambassadeur de Tunisie, S.E.M. Anouar Berraies

JAPON (5-8)
Visite à Gaspé de S.E.M. Yoshio Okawa, ambassadeur du Japon

QUÉBEC (11)
Célébration de la parole pour honorer la mémoire de Félix Leclerc à l'église Notre-Dame-des-Victoires

NIGER (16)
Visite de l'ambassadeur de la République du Niger, S.E.M. Mamane Oumarou

OACI (18)
Visite du secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, M. Shivinder Singh Sidhu

COLOMBIE (22)
Visite d'adieu de la consule générale de Colombie à Montréal, Mme Sara de Pardo

FRANCE (29-1er septembre)
Visite du ministre délégué chargé de la Francophonie de la République française, M. Alain Decaux

UNESCO (29-2 septembre)
Visite du secrétaire de la Décennie mondiale du développement culturel, M. Basile Toussaint Kossou

SEPTEMBRE

CANADA (1er)
Visite de l'ambassadeur canadien à Paris, S.E.M. Claude Charland

GRANDE-BRETAGNE (4-7)
Visite de la ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de Grande-Bretagne, Mme Angela Rumbold

ITALIE (12-16)
Visite de la ministre des Affaires culturelles de l'Italie, la sénatrice Vincenza Bond Parrino

SÉNÉGAL (13-18)
Visite de la ministre du Développement industriel et de l'Artisanat, Mme Famara Sbrahima Sagna

UNESCO (15)
Visite des secrétaires généraux des Commissions nationales de l'UNESCO, région Europe

BELGIQUE (15)
Remise du prix de musique contemporaine Flandre-Québec à M. Luc Brewaeys

DANEMARK (20-21)
Visite de l'ambassadeur du Danemark au Canada, S.E.M. Jorn Olsen

CANADA (21)
Visite du nouveau haut-commissaire du Canada à Londres, M. Donald MacDonald

OTAN (26)
Visite d'une délégation de l'Association atlantique des jeunes dirigeants politiques

URSS (28)
Visite d'une délégation commerciale de la République socialiste soviétique d'Ukraine

GRANDE-BRETAGNE (30)
Visite du haut-commissaire au Canada, Sir Alan B. Urwick

OCTOBRE

GRANDE-BRETAGNE (3-4)
Visite du président du Conseil privé de la Reine, le Très Honorable John Wakeham

OUGANDA (4)
Visite du haut-commissaire au Canada, M. Joseph Tomusange

ITALIE (4)
Visite de l'ambassadeur de la République italienne au Canada, S.E.M. Valerio Brigante Collona

LONDRES (6-16)
Visite officielle à Londres du lieutenant-gouverneur, M. Gilles Lamontagne, et de Mme Mary Lamontagne

CÔTE-D'IVOIRE (12-18)
Visite du ministre ivoirien de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, M. Ange-François Barry-Battesti

ARGENTINE (16-22)
Visite du gouverneur de la province de San Juan, S.E.M. Carlos Enrique Gomez-Centurion

NATIONS UNIES (19-21)
Visite du secrétaire général adjoint des Nations Unies, responsable du département de la coopération technique pour le développement, M. Xie Qimei

ESPAGNE (19-21)
Visite des membres de la Commission de la santé et de la sécurité sociale du Sénat espagnol

RUSSIE (21-28)
Visite du vice-président du Conseil des ministres de la République socialiste fédérative soviétique de Russie, M. Nicolas T. Troubilin

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (25)
Visite du sénateur de Berlin pour les Affaires culturelles, M. Volker Hassemer

QUÉBEC (27-28)
Conférence provinciale-territoriale des ministres de la Culture et des Ressources historiques du Canada

AUTRICHE (29-5 novembre)
Visite de la ministre de l'Instruction publique, des Arts et des Sports, M^me^ Hilde Hawlicek

ZAÏRE (31-2 novembre)
Visite de l'ambassadeur de la République du Zaïre au Canada, S.E.M. Makosso Mbeka

NOVEMBRE

HONGRIE (3)
Visite de l'ambassadeur de Hongrie, S.E.M. Rezsoe Baanyaas

AFRIQUE DU SUD (3-4)
Visite de l'ambassadeur de la République sud-africaine, S.E.M. Johannes Hendrik de Klerk

GRANDE-BRETAGNE (7)
Visite du haut-commissaire de Grande-Bretagne, Sir Alan Urwick

BURKINA FASO (7-13)
Visite du ministre des Transports et des Communications, M. Issa Dominique Konate

BELGIQUE (8)
Visite du consul général du Royaume de Belgique, M. Xavier Demoulin

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (9-10)
Visite de l'ambassadeur de la République démocratique allemande, S.E.M. Heinz Birch, et de son épouse, Madame Birch

SÉNÉGAL (9-10)
Visite du ministre du Tourisme de la République du Sénégal, M. Malick Sy

PAYS-BAS (9-10)
Visite du nouveau consul général des Pays-Bas, M. Hubert O. Fraser

BURKINA FASO (17-18)
Visite de prise de poste de l'ambassadeur du Burkina Faso, S.E.M. Léandre B. Bassole

NOUVEAU-BRUNSWICK (18)
Cérémonie à l'occasion de l'ouverture officielle du Bureau de l'Acadie au Québec

QUÉBEC (23)
Déjeuner offert à l'occasion de la 46^e^ session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise

MONTRÉAL (24)
Présentation du nouveau ministre des Affaires internationales au Corps consulaire de Montréal

ÉTATS-UNIS (28-29)
Visite à Québec du consul général des États-Unis à Montréal, M. Andrew F. Antippas

TURQUIE (29)
Visite de l'ambassadeur de la République de Turquie, S.E.M. Kaya G. Toperi

GUATEMALA (30)
Visite de l'ambassadeur de la République du Guatemala, S.E.M. Frederico Urruela Prado

DÉCEMBRE

GATT (5-8)
Rencontre des ministres québécois avec les représentants étrangers du GATT

TURQUIE (5-8)
Visite du ministre de la Turquie responsable des Affaires économiques, M. Yusuf Boakurt

ÎLE MAURICE (14-15)
Visite du ministre du Logement, des Terres et de l'Environnement, Sir Ramesh Jeewoolall

FÉVRIER

FRANCE (6-9)
Visite de la secrétaire d'État responsable de la Consommation de la République française, M^me^ Véronique Neiertz

TCHÉCOSLOVAQUIE (15)
Visite du consul général de la République socialiste tchécoslovaque, M. Frantisek Rousek

BURUNDI (28)
Visite de l'ambassadeur de la République du Burundi, S.E.M. Julien Nayaho

MARS

JAPON (1-3)
Visite de l'ambassadeur du Japon, S.E.M. Hiroshi Kitamura

CEE (6-7)
Visite du chef de la Délégation de la Commission des communautés européennes, M. Jacques Lecomte

PORTUGAL (7-8)
Visite de prise de poste de l'ambassadeur de la République portugaise, S.E.M. Joaouva de Matos Proenca

MAROC (8)
Visite de l'ambassadeur du Royaume du Maroc, S.E.M. Maati Jorio

FRANCE (16)
Visite de l'ambassadeur de France au Canada, S.E.M. François Bujon de l'Estang

MAROC (22)
Visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Royaume du Maroc, M. Moulay Ahmed Cherkaoui

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires internationales

ISBN 2-551-14182-6

90000

9 782551 141821

Imprimé au Québec (Canada)